



Secrétariat Général

Direction générale des ressources
humaines

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Sous-direction du recrutement

Concours du second degré – Rapport de jury

Session 2009

CONCOURS EXTERNE DE L'AGREGATION

Section HISTOIRE

Rapport établi sous la responsabilité de M. Jacques Verger, président du jury

SOMMAIRE

Présentation générale :	p. 3
Épreuves écrites	
Première dissertation (Histoire ancienne) :	p. 9
Seconde dissertation (Histoire moderne) :	p. 20
Commentaire de texte (Histoire médiévale) :	p. 38
Dissertation de Géographie :	p. 48
Épreuves orales	
Leçon d'Histoire générale :	p. 53
Commentaire de document :	p. 61
Épreuve de Géographie :	p. 76
Statistiques du concours :	p. 85

Présentation générale

Le présent rapport a pour objet de permettre aux candidats de 2009 de mieux comprendre leurs résultats et à ceux de 2010, ainsi qu'à leurs préparateurs, de mieux mesurer les exigences du concours et les attentes du jury. Celles-ci ne sont d'ailleurs pas nouvelles et, sur bien des points, il sera utile de se reporter aux rapports des années précédentes.

L'année universitaire 2008-2009 a été marquée, dans la plupart des établissements d'enseignement supérieur ou, en tout cas, dans leurs UFR littéraires, par de fortes turbulences, liées en particulier, précisément, aux projets de réforme des concours de recrutement de l'enseignement public. La session 2009 a pu cependant, en définitive, se tenir normalement. Mais, quoique retardés et très partiellement amendés, les projets réformateurs demeurent. S'ils concernent au premier chef le CAPES, ils ne peuvent ne pas avoir, directement ou indirectement, des conséquences sur l'agrégation. La vigilance reste donc de mise.

En veillant prioritairement, malgré les scrupules de certains, à assurer le déroulement normal du concours 2009, le jury a eu le sentiment de manifester que, dans notre discipline et malgré les critiques qu'on peut lui adresser sur tel ou tel point particulier, l'agrégation dans son esprit actuel demeure un élément clé du système de formation et de recrutement des enseignants de qualité dont l'éducation nationale a besoin. Elle contribue à maintenir la cohérence d'une discipline que pourraient menacer des cursus trop courts ou trop fragmentés et des spécialisations trop étroites. Elle garantit chez ceux qui y réussissent à la fois les qualités d'expression écrite et orale, la capacité de synthèse, l'esprit critique et la maîtrise d'une large culture, étendue à l'ensemble des périodes et des problématiques de l'histoire ainsi que de la géographie. Autant de qualités irremplaçables pour les enseignants de tous ordres et même les chercheurs qui se donneront la peine de la passer. Autant d'acquis qu'aucune réforme ne devrait envisager de brader.

L'agrégation est certes un concours difficile, non seulement du fait du petit nombre de places offertes (stable en 2009, puisque 84 postes ont été mis au concours, contre 83 en 2008), mais des exigences mêmes du jury. La variété des épreuves, l'ampleur des programmes, la diversité des connaissances et des pratiques pédagogiques et intellectuelles dont on attend qu'elles soient dominées par les candidats, exigent une préparation méthodique qui ne peut se satisfaire de l'approximation ou de l'improvisation.

L'année même du concours doit être une année de travail intensif, à la fois pour approfondir par des cours et des lectures personnelles l'ensemble des questions au programme et pour se préparer, par une pratique régulière, aux divers types d'exercices, tant écrits qu'oraux. Mais cette préparation portera d'autant mieux ses fruits qu'elle s'appuiera elle-même sur des bases solides acquises depuis l'entrée à l'université. Certains défauts majeurs, tant à l'écrit (orthographe défaillante, plan inconsistant, style lourd et maladroit) qu'à l'oral (connaissance insuffisante de l'histoire générale, manque d'aisance dans l'exposition, incapacité à gérer le temps de parole ou à commenter les illustrations apportées à l'appui d'une leçon), trahissent, par-delà les insuffisances de la préparation immédiate, les lacunes de la culture historique générale et la maîtrise imparfaite des techniques classiques de la communication pédagogique. Il faut en particulier que les candidats se familiarisent, si possible avant même l'année du concours, avec les techniques de la recherche bibliographique en histoire. Ni pour l'écrit, ni a fortiori pour l'oral, la lecture des manuels produits à leur usage (quels qu'en soient les mérites) ne saurait suffire. Les candidats doivent donc savoir remonter des ouvrages généraux et des instruments de travail classiques, aux publications spécialisées anciennes (mais parfois toujours valables) ou récentes, aux thèses et aux articles. C'est à ce prix qu'ils peuvent s'informer à la fois des sources mises en œuvre par les historiens, des grands débats

historiographiques, de l'orientation actuelle de la recherche, toutes choses dont le jury souhaite trouver un écho dans leurs prestations.

D'autre part, l'usage de documents numérisés est devenu pratique courante dans l'enseignement tant secondaire que supérieur. Le jury qui y recourt de plus en plus depuis quelques années, continuera donc dans cette voie en 2010, même si, curieusement, certains candidats de 2009 ont montré plus d'hésitations que leurs prédécesseurs de 2008 à utiliser, en histoire générale, la banque de cartes et d'images numérisées, très riche (environ 15 000 images de toute nature) et facilement utilisable, mise à leur disposition. Cette timidité, que rien ne justifie, devra être surmontée. En géographie, l'épreuve orale fait d'ailleurs encore plus appel à des documents numérisés consultables sur écran pendant la préparation et par vidéo-projection pendant l'exposé ; même si les candidats gardent la possibilité de recourir à des dossiers papier traditionnels, la grande majorité d'entre eux opte pour la solution numérique ; le jury continuera donc dans cette voie, dans les mêmes conditions que l'an dernier. J'invite les futurs candidats à lire attentivement à ce propos les sections des rapports 2008 et 2009 consacrée à ces épreuves et aux ressources documentaires numériques qui y sont proposées.

Il faut rappeler que, dans tous les cas, les candidats concernés peuvent compter en cas de besoin, du point de vue purement technique, sur l'aide d'un membre du jury et des étudiants vacataires attachés aux salles de préparation et d'interrogation.

Le concours 2009 : l'admissibilité

Venons-en au bilan statistique du concours 2009. Le nombre d'inscrits a continué à baisser: 2309, contre 2624 en 2008; sur ces 2309 inscrits, 1234, soit 53,4%, ont composé aux quatre épreuves de l'écrit, taux pratiquement égal à celui de l'an dernier (53,3%).

La moyenne générale des épreuves écrites, qui est de 4,94, est légèrement inférieure à celle de 2008 (5,02). Si l'on considère isolément chacune des épreuves, on observe des résultats contrastés : en hausse pour les deux dissertations d'histoire (4,34 contre 4,2 et 5,11 contre 4,71) et celle de géographie (5,16 contre 4,73) ; en forte baisse en revanche pour l'explication de texte (4,56 contre 5,84, ce qui était, il est vrai, un chiffre assez élevé)

Du fait d'un incontestablement tassement de la tête du concours, perceptible surtout en explication de document (moyenne des admissibles de 9,55 contre 11,85 en 2008) et en géographie (10,36 contre 10,52), il n'a pas été possible, même en descendant la barre d'admissibilité d'un point et demi en-dessous de celle de l'an dernier (33,5 au lieu de 35), de retenir plus de 173 admissibles (moyenne générale des admissibles de 10,18, contre 10,52 l'an dernier), soit 2,06 admissibles pour un admis.

Le concours 2009 : l'admission

Aucun abandon n'a été à déplorer, tous les candidats admissibles ont participé aux trois épreuves orales. Concernant celles-ci, je renvoie évidemment aux paragraphes correspondants dans la suite de ce rapport. J'invite les futurs candidats à tenir compte des conseils précis qui y sont prodigués. La liste complète des sujets et documents proposés en 2009 est donnée à titre d'information ; ces sujets sont évidemment très divers, dans le fond et dans la forme, le jury veille cependant à ce que tous soient bien dans l'esprit du programme, en sorte qu'un candidat bien entraîné, sans lacune criante dans sa préparation, ne doit normalement être désavantagé par aucun.

Comme on le verra dans le tableau statistique placé à la fin du rapport, les moyennes des diverses épreuves orales (7,34 pour la leçon d'histoire générale, 8,98 pour l'explication de documents historiques, 6,47 pour l'explication de documents géographiques, contre,

respectivement, 6,91, 9,52 et 6,53 en 2007) se situent à un niveau un peu inférieur à celui de l'an dernier tant en histoire, surtout du fait d'une baisse significative de la moyenne des explications de documents qu'en géographie où, globalement, les notes restent les plus basses, ce qui est d'autant plus frappant que leur distribution est assez aléatoire, comme on le verra sur le diagramme correspondant : même de bons candidats, finalement reçus, ont obtenu une note étonnamment mauvaise en géographie ; il y a là une distorsion assez choquante, traduisant peut-être un désintérêt injustifié chez de futurs professeurs d'histoire *et* de géographie ; il est clair en tout cas que les futurs candidats ont tout intérêt à ne pas négliger la préparation d'une épreuve qui peut s'avérer extrêmement discriminante dans le résultat final. En histoire, la leçon d'histoire générale, malgré une légère hausse de la moyenne générale, reste de loin l'épreuve la plus difficile ; même de bons candidats y ont obtenu des notes fort médiocres, inquiétantes quant à leur culture historique générale et à leur aptitude à la synthèse son intérêt paraît cependant évident, car elle reste particulièrement révélatrice de la formation globalement acquise par les candidats, de leur maîtrise des instruments de travail fondamentaux de l'historien, de leurs capacités d'exposition. En revanche et malgré une baisse certaine des résultats d'ensemble, l'épreuve d'explication de documents historiques apparaît en général, comme d'habitude, toutes périodes confondues, nettement moins redoutable ; c'est là en effet que les candidats bien préparés, ayant travaillé avec sérieux leurs questions, trouvent le plus aisément la récompense de leurs efforts ; il est à noter qu'aucun candidat finalement reçu n'a obtenu à cette épreuve une note inférieure à 3 et que 54 sur 84 y ont eu la moyenne (contre seulement 48 en histoire générale et 35 en géographie). Quant à l'épreuve de géographie, j'ai déjà dit que la baisse du niveau des notes en 2009 devait appeler à une attention accrue aux exigences très spécifiques de cet exercice.

Naturellement, il n'y a pas de discordances fondamentales entre les résultats de l'écrit et ceux de l'oral ; 57 des 84 admis figuraient déjà parmi les 84 premiers admissibles ; reste que 27 admissibles ont perdu pied à l'oral, peut-être faute d'une préparation suffisante aux exercices spécifiques de cette partie du concours tandis qu'à l'inverse 27 candidats moins bien classés à l'écrit ont réussi des remontées, parfois spectaculaires (5 ont remonté plus de 100 places), qui leur ont permis d'être finalement reçus ; tout le monde garde des chances intactes à l'oral.

L'origine géographique des candidats traduit, par rapport à l'an dernier, un changement spectaculaire et, s'il devait se perpétuer, inquiétant : les académies de la région parisienne ont représenté cette année 33,4% des inscrits, 61,27% des admissibles et 69,05 des reçus (contre respectivement, 35,4, 44,71 et 55,42% en 2008), plus de deux tiers des nouveaux agrégés ; l'académie de Lyon, qui faisait traditionnellement un certain contre-poids, notamment grâce à son ENS, a vu sa part chuter lourdement : 6,32% des inscrits (6,4% en 2008), mais, à l'arrivée, seulement 8,09% des admissibles et 11,9% des admis (contre respectivement 14,9% et 22,89% en 2008). Avec 60,28% des inscrits, 30,64% des admissibles et 19,05% des reçus (contre respectivement, 58,2% des inscrits, 40,39% des admissibles et 21,68% l'an dernier), les autres académies de province et celles d'outre-mer continuent malheureusement leur descente: sur les 27 académies ainsi concernées, 21 n'ont eu aucun reçu, 5 en ont eu un, 4 deux et une seule trois. Le découplage annoncé du CAPES et de l'agrégation ne pourra qu'aggraver les choses et entraîner une réduction drastique du nombre des centres provinciaux de préparation à l'agrégation, avec tout ce que cela implique à la fois pour les étudiants et pour les universités concernés. On ne peut donc qu'espérer en 2010 un sursaut qui permettrait d'inverser cette tendance désastreuse.

Le bilan est plus positif en ce qui concerne l'écart traditionnel entre hommes et femmes. Sans disparaître totalement, il continue à se réduire lentement : les femmes ont représenté en 2009 49,42% des inscrits (50,38% en 2008) et 49,13% des admissibles (41,97% l'an dernier) ; l'oral leur a été malheureusement un peu moins favorable, avec 38 reçues, soit 45,2% du total, ce qui est malgré tout en léger progrès sur les 44,58% de 2008 ; et c'est une fois de plus une

jeune femme qui a terminé à la première place.

Remerciements

Au terme de mon quatrième mandat de président du jury, il me reste à remercier une dernière fois toutes celles et tous ceux qui cette année encore, d'une manière ou d'une autre, ont contribué à l'organisation et au bon déroulement du concours.

Ces remerciements vont d'abord à mes collègues du bureau, vice-présidents et secrétaire général, qui m'ont apporté une aide constante, au sein d'une pratique véritablement collégiale. Ils vont également à tous les correcteurs et examinateurs, tant d'écrit que d'oral, chez qui j'ai trouvé le même esprit de solidarité, d'écoute réciproque et de respect pour les candidats, qui sont à la fois la marque d'un authentique attachement à l'agrégation et la garantie d'une totale indépendance de tous et chacun dans le jugement et la notation.

Ont également contribué au bon déroulement du concours et méritent la gratitude de tous, les étudiants vacataires qui ont assuré les deux secrétariats d'oral ou l'accompagnement des candidats à la fois pendant les heures de préparation et pour leur installation dans les salles d'épreuve ; leur rôle humain est irremplaçable.

Le président du jury est en contact tout au long de l'année avec les services de la Direction générale des ressources humaines du Ministère de l'Éducation nationale et le SIEC (service inter-académique des examens et concours de la région parisienne) ; j'y ai toujours trouvé pour l'organisation matérielle et humaine du concours des oreilles attentives et une assistance précieuse.

Je tiens également à souligner les bons rapports personnels entretenus avec les présidents, vice-présidents et secrétaires des jurys de l'agrégation de géographie et du CAPES d'histoire-géographie, ce qui a permis une coopération régulière, de fréquents échanges d'informations et la mutualisation de certains moyens.

Depuis de nombreuses années, la bonne marche de l'agrégation d'histoire repose sur la parfaite collaboration avec les institutions qui hébergent nos épreuves. Une fois encore, celle-ci a parfaitement fonctionné. Le directeur, les responsables et le personnel de la Bibliothèque de la Sorbonne ont su, comme toujours, mettre à la disposition des candidats toute la documentation possible et accueillir dans les meilleures conditions la préparation des épreuves orales d'histoire. On peut en dire autant du personnel de l'Institut de Géographie, où ont lieu les épreuves orales de géographie, et de la responsable de sa Bibliothèque, tout aussi dévoués. À titre subsidiaire, il nous est arrivé de recourir avec profit aux ressources d'autres bibliothèques du Quartier latin (bibliothèques universitaires d'instituts, Bibliothèques Sainte-Geneviève, Cujas et de l'École Normale Supérieure). À toutes et tous, mes plus vifs remerciements.

Cette année encore, le Lycée Louis-le-Grand a accueilli nos délibérations et nos épreuves orales d'histoire dans des conditions irréprochables, avec une amabilité et un sens du service public qu'il convient de saluer. J'adresse donc, au nom de tous, mes plus vifs et sincères remerciements à Monsieur le Proviseur, aux services de l'Intendance, à nos collègues du cabinet des professeurs d'histoire-géographie, à tout le personnel enfin de l'établissement qui, tout au long du concours, réserve à tous, examinateurs et candidats, un accueil souriant, aimable et efficace.

Composition du jury

Le jury, présidé par M. Jacques Verger, professeur d'histoire médiévale à l'université de Paris IV-Sorbonne, était ainsi composé en 2009 :

Vice-présidents :

Histoire : MM. Alain Bergounioux (Inspecteur général de l'Éducation nationale), Michel Cassan (Limoges), Yves Modéran (Caen)

Géographie : MM. Alain Dubresson (Paris Ouest Nanterre-La Défense), Guillaume Giroir (Orléans)

Secrétaire général :

M. Bertrand Lemonnier (CPGE, Paris)

Autres membres du jury d'oral :

Histoire ancienne : M. Christophe Chandezon (Montpellier III), Mme Sylvie Crogiez-Pétrequin (Rouen), M. Jérôme France (Bordeaux III), Mme Catherine Grandjean (Tours)

Histoire médiévale : M. Patrick Corbet (Nancy II), Mmes Michèle Gaillard (Metz), Denyse Riche (Lyon II), Catherine Vincent (Paris Ouest Nanterre-La Défense)

Histoire moderne : MM. Bernard Gainot (Paris I), Jean-Marie Le Gall (Rennes II), Nicolas Le Roux (Lyon II), Mme Marie-José Michel (Paris-XIII)

Histoire contemporaine : M. Robert Frank (Paris I), Mmes Anne-Marie Hattingois-Forner (CPGE, Paris), Christine Manigand (Poitiers), Nadine Vivier (Le Mans)

Géographie : Mmes Valérie Batal (CPGE Sceaux), Cécile Gintrac (CPGE Nanterre), Alice Rouyer (Toulouse-Le Mirail), Florence Smits (professeur agrégée, Saint-Maur), Sandrine Vaucelle (Bordeaux III), M. Hervé Vieillard-Baron (Paris-Ouest Nanterre-La Défense)

La correction de l'écrit a aussi été assurée par :

Histoire ancienne : Mmes et MM. Vincent Azoulay (Marne-la-Vallée), Claire Barat (Valenciennes), Thibaut Boulay (Tours), Laurent Capdetrey (Poitiers), Jean-Yves Carrez-Maratray (Angers), Nadine Deshours (Lille III), Adeline Grand-Clément (Toulouse-Le Mirail), Laetitia Graslin-Thomé (Nancy II), Anna Heller (Tours), Charlotte Lerouge (Paris Ouest Nanterre-La Défense), Antoine Pierrot (Montpellier III), Franck Prêteux (Paris IV), Lauriane Sève (Lille III), Évelyne Samama (Reims), Christian-Georges Schwentzel (Valenciennes), Véronique Sébillotte (Paris I), Gaëlle Tallet (Limoges), Anne-Emmanuelle Veisse (Paris I)

Histoire médiévale : Mmes et MM. Jean-Marc Albert (CPGE, Saint-Quentin), Christine Barralis (Metz), Philippe Bernard (Aix-Marseille I), Noémi Colin-Steck (professeur agrégée, Carrières-sur-Seine), Bruno Dumézil (Paris Ouest Nanterre-La Défense), Cédric Giraud (Nancy II), Thomas Granier (Montpellier III), Alexis Grélois (Rouen), Emmanuel Grélois (Rennes II), Laurence Jean-Marie (Caen), Anne Massoni (Limoges), Alain Rauwel (Dijon), Pierre Savy (Marne-la-Vallée), Sumi Shimahara (Paris IV), Georges Sidéris (IUFM, Paris IV), Anne Wagner (Besançon)

Histoire moderne : Mmes et MM. Thierry Amalou (Paris I), Didier Boisson (Le Mans), Olivia Carpi (Amiens), Anne Conchon (Paris I), Emmanuel Dion (CPGE, Paris), Stéphane Gal (Grenoble II), Pascale Girard (Marne-la-Vallée), Bertrand Haan (Paris IV), Jérôme Hélie (CPGE, Paris), Caroline Le Mao (Bordeaux III), Guy-François Le Thiec (Montpellier III), Yann Lignereux (Nantes), Isabelle Luciani (Aix-Marseille I), Cédric Michon (Le Mans),

Pierrick Pourchasse (Brest), Jean-Pierre Souriac (Lyon III), Michèle Virol (IUFM, Paris IV), Maryvonne Vonach (CPGE, Strasbourg)

Géographie : Mmes et MM. Gérard Baconier (CPGE, Lyon), Xavier Bernier (Chambéry), Martine Candelier-Cabon (Rennes II), Anne Frémont-Vanacore (CPGE, Versailles), Cécile Gnahore (CPGE, Mantes et Sceaux), François Legouy (Orléans), Perrine Michon (Paris XII-Val-de-Marne), Christian Momont (CPGE, Lille), Jean-Michel Muyl (CPGE, Antony), Guillaume Nogre (professeur agrégé, Bezons), Philippe Piercy (CPGE, Sèvres), Hervé Rakoto-Ramiarantsoa (Poitiers), Jean-Marie Théodat (Paris I), Serge Weber (Marne-la-Vallée)

Auraient participé à la correction de l'histoire contemporaine : Mmes et MM. Fabrice Barthélemy (professeur agrégé, Euaubonne), Joëlle Boyer (professeur agrégée, Paris), Michèle Déchenois (CPGE, Paris), Simone Delattre (CPGE, Paris), Sylvie Denys-Blondeau (CPGE, Melun), Laurent Ducerf (CPGE, Besançon), Anne Dulphy (École polytechnique), Fabien Gaveau (professeur agrégé, Dijon), Jean-Paul Hermant (CPGE, Paris), François Lalliard (professeur agrégé, Chatenay-Malabry), Aurélien Lignereux (Angers), Corinne Marache (Bordeaux III), Nicolas Marty (Perpignan), Yves Montarsolo (professeur agrégé, Mirabeau), Jean-Yves Piboubes (professeur agrégé, Paris), Alain Thiellay (professeur agrégé, Paris), Raphaëlle Ulrich-Pier (professeur agrégée, Ecully), Jean Vigreux (Dijon).

Première dissertation (histoire ancienne)

Durée : 7 heures

Sujet : *Les grains dans la cité, de 478 à 88 avant notre ère (Grèce continentale, îles de l'Égée, cités côtières d'Asie mineure)*

Par Christophe CHANDEZON et Catherine GRANDJEAN¹

Le sujet donné lors de cette session n'avait rien d'inattendu : comme l'an dernier, la volonté était de ne pas surprendre les candidats par une approche marginale du programme ou par un sujet difficile. On souhaitait mesurer la capacité à faire une synthèse bien problématisée à partir de connaissances précises et maîtrisées.

Le présent rapport donnera une ébauche de corrigé, mais la diversité des plans des bonnes copies montre qu'il n'y a jamais une seule façon de parvenir au succès. Il nous a semblé important aussi de donner aux candidats un certain nombre de conseils de méthode.

Conseils de méthode

Une bonne analyse du sujet est un préalable indispensable pour qui veut atteindre le succès. Les candidats le savent manifestement, mais, à de rares exceptions, ils se livrent à cet exercice avec désinvolture. Puisqu'il s'agissait, dans ce cas précis, de parler des grains dans la cité, il fallait analyser les termes du sujet, en remarquant que grains et cités étaient reliés par la préposition *dans*. *Les grains dans la cité*, ce n'est pas la même chose que *Les grains pour la cité* ou *Les grains de la cité*. Il ne convenait donc pas plus de présenter l'agriculture grecque en général, que de centrer le devoir sur le commerce maritime ou de réduire le sujet à la seule question de l'approvisionnement.

La capacité à problématiser la réflexion est une qualité essentielle à l'historien : la problématique énoncée en fin d'introduction doit irriguer tout le développement et lancer la conclusion. Elle ne peut pas se limiter à une formulation simplement interrogative du sujet ou être uniquement descriptive : ainsi, se demander quelle était la place des grains dans la cité n'avait ni intérêt ni efficacité (v. *infra*).

La connaissance de l'historiographie et des sources est requise du bon candidat à l'agrégation. Les correcteurs attendaient que soient mentionnés le *Contre les marchands de blé* de Lysias (datant de 386) et l'*Économique* de Xénophon. Sur les magistrats préposés au commerce des grains à Athènes, il n'était pas possible de passer à côté des lignes déterminantes du Pseudo-Aristote dans la *Constitution des Athéniens*. À côté des sources issues de la tradition manuscrite, il ne fallait pas oublier l'épigraphie et quelques grandes inscriptions comme la loi d'Agyrrhios sur les grains des îles (374/3), la stèle des céréales de Cyrène (années 320), la stèle des prémices d'Éleusis (329/8), la loi de Samos sur les grains, le dossier athénien pour Hérakleidès de Salamine, ou le décret de Samos pour Boulagoras. Le sujet reposait un peu

¹ Professeurs respectivement aux universités de Montpellier III et de Tours.

moins que d'autres sur les sources archéologiques, mais elles ne devaient cependant pas être absentes (apports de la carpologie et de la palynologie, des prospections archéologiques et de l'étude des équipements de transformation des céréales).

Les candidats se sont souvent contentés dans l'introduction de considérations générales sur les questions historiographiques. Même si parfois, ces remarques traduisaient une réelle compréhension de ces débats (il est vrai aussi que, trop souvent, M. Finley était sans nuance rangé dans la catégorie des primitivistes), elles auraient pu apparaître dans n'importe quelle dissertation sur n'importe quel sujet d'histoire économique. La bonne méthode était en fait d'évoquer immédiatement les grands ouvrages sur la question des grains, à commencer par celui de M.-CL. Amouretti, et de dire ensuite par quel biais ils se rattachaient aux courants de l'histoire économique. Cela dit, le grand débat qui, au XX^e s., a traversé l'histoire économique de l'Antiquité a été moins polarisant pour l'histoire agraire que pour celle du commerce dans la mesure où les primitivistes se sont peu intéressés à l'agriculture jugée d'emblée comme routinière et tournée vers l'autosuffisance. Il a donc fallu attendre ces trente dernières années pour que l'on commence à lever l'hypothèque de la stagnation agricole du monde grec. Il fallait dès l'introduction dire un mot de la question très débattue (depuis l'étude de Louis Gernet de 1909) des politiques d'approvisionnement des cités. Le développement imposait ensuite d'entrer dans les discussions sur les terrasses de culture, la question du progrès technique — lorsqu'il allait s'agir de la transformation des céréales — ou dans le débat sur le degré de dépendance d'Athènes à l'égard des importations de céréales.

Dans le développement, on ne pouvait se satisfaire du seul énoncé des réalités et des mécanismes que les historiens ont pu mettre en évidence. Pour fondamental que cela puisse être, si ce n'est pas accompagné à chaque fois d'exemple, cela donne alors à la copie une tournure de réflexion abstraite. Préparer un programme, c'est aussi constituer des répertoires d'exemples précis qui pourront étayer toute affirmation nécessaire à la progression de la pensée. Les exemples doivent être variés dans le temps et dans l'espace. Athènes classique ne peut suffire à fonder la réflexion, même s'il est évident qu'elle fournira une bonne part du matériel indispensable. Bien des copies ont manifesté une méconnaissance affligeante de l'époque hellénistique, qui formait pourtant plus de la moitié de la période au programme. D'autres questions d'histoire ancienne, à commencer par celle de la prochaine session, pourront s'étaler sur de longues périodes. Il appartient aux candidats de veiller à ce que leur préparation ne comporte aucune impasse.

Les aspects formels doivent recevoir grand soin. Les fautes d'orthographe et de style ont naturellement été pénalisées (jusqu'à 2 points). Un bon nombre de copies ont témoigné de lacunes énormes en la matière, ce qui pose question à ce niveau d'études, d'autant qu'il est exceptionnel qu'une copie allie confusion orthographique et justesse de raisonnement. On attend à l'évidence d'un futur enseignant une orthographe irréprochable et qu'il évite le style oral, les abréviations et qu'il n'abuse pas des mots creux et expressions en vogue. Cette année, la fréquence de l'adjectif « prénant » a particulièrement frappé les correcteurs. Il est nécessaire aussi de souligner les mots grecs translittérés. Rappelons enfin que les amphores n'ont normalement pas servi au transport des céréales dans l'Antiquité, contrairement à ce que l'on a pu lire dans maintes copies.

Éléments de corrigé

Les candidats étaient invités à réfléchir sur les grains : l'expression désigne l'ensemble des céréales et elle traduit assez bien le grec *sitos* qui est très général. Le *sitos* désigne l'orge, le blé, comme l'ensemble des céréales. Le pluriel *les grains* invitait à évoquer quelques céréales plus rares comme le millet. La précision *dans la cité* obligeait à exclure la question du commerce maritime des grains qui ne devait pas être traitée en tant que telle. Les grains ne

concernaient le sujet qu'à partir de leur arrivée dans l'*emporion*. La mention de la *cité* imposait une restriction au monde des *poleis* , excluant la Macédoine et la Grèce des *ethnè* : de fait, notre documentation est d'abord tributaire de sources écrites émanant des cités. Le grain royal pouvait être évoqué pour son rôle dans l'approvisionnement des cités.

Les céréales ne sont pas des marchandises comme les autres, tant elles sont liées à la survie de la communauté. C'est un point qui méritait d'être posé d'emblée pour bien prendre la mesure de leur place originale dans l'économie des cités. Cela s'est traduit par des interventions visibles et parfois massives des pouvoirs publics dans les processus de production et de distribution. C'est en partant de cette constatation que les bonnes copies ont bâti leurs problématiques. Certains se sont judicieusement demandé en quoi les grains témoignaient de l'ouverture sur les marchés et d'un certain renoncement à l'autarcie.

La question du plan était plus délicate à résoudre, car il n'était pas facile de trouver un plan en trois parties efficace. Beaucoup de candidats ont proposé un plan commençant avec la production (et la consommation), pour continuer sur les importations et terminer par l'approvisionnement. C'était prendre un gros risque avec la deuxième partie qui risquait d'être hors sujet. Peu de copies ont été fondées sur un plan purement chronologique, et heureusement, car il avait le défaut de multiplier les répétitions. Un peu plus souvent, on a eu des plans mixtes, à la fois thématiques et chronologiques, ce qui pouvait très bien se justifier.

Le jury a opté cette année pour un plan thématique partant de la production pour aller vers le consommateur. Une telle solution présentait un danger pour un sujet qui s'étendait sur une période de quatre siècles. Le mener à bien imposait de bien souligner chemin faisant les particularités spécifiques à telle époque, notamment à l'époque hellénistique.

I. Les céréales de la *chôra*

- a) Les espèces cultivées
- b) Les modes de culture
- c) La pression céréalière

II. Les céréales dans l'alimentation

- a) La transformation des céréales
- b) Les modes de consommation
- c) Les crises frumentaires

III. La cité est ses grains

- a) Les acteurs du commerce des céréales
- b) Réguler le marché
- c) Vaincre les crises

I. LES CÉRÉALES DANS LA *CHÔRA*

La cité est avant tout dépendante de sa *chôra* pour son approvisionnement. Les grains tiennent une place prépondérante tant elles sont essentielles dans le régime alimentaire des populations. Dans les paysages agraires, cela se traduit par l'omniprésence des emblavures.

a) LES ESPÈCES CULTIVÉES

Les céréales des Grecs, climat méditerranéen oblige, sont semées en novembre pour bénéficier des pluies d'hiver. Trois céréales dominent, avec de nombreuses variétés locales : 1) le blé (*pyros*) 2) l'orge (*krithè*) 3) les millets appelés *kenchros* et *helymos* selon les variétés.

L'orge est la céréale cruciale aux yeux des Grecs qui la considèrent comme indigène, ce qui n'est pas impossible car l'orge sauvage est particulièrement bien attestée de l'Égée à l'Iran. Elle symbolise l'alimentation grecque aux yeux des Romains qui parlent des premiers comme

des « mangeurs d'orge ». Accessoirement, l'orge servait à la consommation animale, mais elle était d'abord à la base des régimes alimentaires des hommes. Les Spartiates en mangeaient lors des syssities, et, dans le sacrifice, l'orge était la seule céréale employée. Il n'y a guère de doutes sur le fait qu'en Grèce, elle était plus cultivée que le blé (voir l'inscription athénienne des prémices d'Eleusis qui enregistre les offrandes d'orge et de blé que les paysans athéniens donnèrent en 329/8 à Déméter et à Corè). La prédominance de l'orge s'explique par la brièveté de son cycle de croissance qui la met plus à l'abri de sécheresses précoces.

Le blé nu est moins présent car son cycle est plus long : un déficit précoce des précipitations entraîne inévitablement une mauvaise récolte. Il a besoin de 300 mm de précipitations alors que l'orge se contente de 250 mm. Il s'agit d'un blé dur et non de blé tendre, comme celui qui domine aujourd'hui en Europe. Lorsque la consommation de blé commença à augmenter à l'époque classique, il fallut recourir à des importations pour faire face à la demande. Les millets, enfin, étaient au nombre de deux : le millet des oiseaux et surtout le millet commun. Les Grecs considéraient avec mépris ces céréales caractéristiques des pays barbares, notamment en Asie Mineure. Les millets ont une croissance très rapide : semailles en mai et récolte en août, ce qui en fait des céréales de la dernière chance, après une mauvaise récolte. Ils participent donc des stratégies de survie en cas de crise.

b) LES MODES DE CULTURE

En Grèce ancienne, la rotation des cultures est normalement biennale. La première année est une année de jachère, la seconde année, la terre est ensemencée en céréales (on dit qu'elle est emblavée). La jachère n'est pas une terre laissée à l'abandon : au contraire, par trois labours, elle est préparée pour la culture. Ces labours servent à enfouir les mauvaises herbes qui fournissent un engrais vert, puis à préparer la terre à recevoir efficacement les pluies d'automne. Le troisième labour, au moment des semailles, sert à enfouir les semences. Il faut parler de rotation biennale et non pas d'assolement biennal, car il n'y a jamais eu d'entente au niveau des communautés paysannes (ni de droit de vaine pâture).

Les engrais et l'irrigation n'ont qu'une place réduite. Les prospections archéologiques indiquent que le fumier, peu abondant, est souvent réservé au jardin. La production de céréales ne peut donc guère compter sur les engrais et se fait largement dans le cadre d'une agriculture en *dry-farming*. La jachère biennale était parfois remplacée par la culture de légumineuses (*ospria*), comme la gesse, le lupin ou les lentilles, qui donnaient un complément alimentaire tout en enrichissant et en nettoyant le sol. Les baux montrent que cette solution, qui correspond à une intensification de la culture, a été utilisée en Attique ou dans les Cyclades, mais elle ne semble pas avoir été très répandue.

Les petits exploitants travaillent leurs champs à la main car un train de culture (couple de bœufs ou de mules) leur reviendrait trop cher. *Le Dyskolos* de Ménandre évoque l'un de ces petits paysans qui sort travailler ses champs à la houe (*dikella*). Le bétail aratoire coûte cher à l'entretien car il consomme une part de la récolte de céréales. Il est signe d'aisance : l'une des classes soloniennes, les zeugites, se caractérise par la possession d'un train de culture (*zeugos*) pour les labours. La perte des bœufs de labour, soit de maladie, soit parce qu'ils avaient été volés au cours d'opérations militaires, comme pendant la guerre du Péloponnèse, était vécue comme une catastrophe. Les semailles intervenaient en novembre et les récoltes commençaient dès avril-mai pour l'orge et en mai-juin pour le blé. La moisson, à la faucille, nécessitait une main-d'œuvre nombreuse, et l'on avait souvent recours au travail féminin, notamment les glaneuses, qui récupéraient les épis ayant échappé aux moissonneurs. Presque aussitôt, les gerbes étaient portées sur l'aire à battre : le dépiquage était effectué par des animaux. Restait alors à séparer la paille – utilisée par exemple pour nourrir le bétail – : c'est le vannage, effectué avec la pelle à vanner.

c) LA PRESSION CÉRÉALIÈRE

La question de la productivité des céréales dans l'Antiquité est difficile à aborder. Les Anciens parlaient de quantité récoltée par rapport à la quantité semée. Des chiffres de 12 hl/ha pour l'orge et de 8 hl/ha pour le blé semblent réalistes. Les grandes cités égéennes comme Athènes, mais sans aucun doute aussi Rhodes à l'époque hellénistique, ne pouvaient se contenter de leurs productions locales. L'inscription de 329/8 donne la production totale en céréales d'Athènes cette année-là : elle se monte à 680000 médimnes d'orge et à 170000 médimnes de blé (en chiffres arrondis). Grâce à un passage de Démosthène, on apprend qu'en 354, Athènes avait importé 800000 médimnes de céréales, dont la moitié du Pont : on peut avancer avec prudence qu'Athènes devait importer entre la moitié et le tiers de ses besoins en céréales. Sa dépendance était donc structurelle.

Il fallait produire le plus de céréales possible, ce qui entraîna une extension des zones emblavées : ainsi les îles des Cyclades, pourtant accidentées, ont été une zone importante de production agricole grâce à la construction de terrasses de culture. A Délos (III^e s.), il est certain qu'elles servaient à la production de céréales, car elles sont taillées pour le passage d'un attelage de bovins tirant l'araire. L'importance des emblavures s'est aussi traduite par la pratique du champ complanté : entre les rangs de vigne ou les pieds d'oliviers, on sème des céréales (voir les baux d'Amos).

Les nuances régionales et chronologiques sont difficiles à mettre en valeur. La Grèce du sud semble plus tournée vers l'orge que la Grèce du nord en raison de son climat plus humide favorable au blé. Des régions étaient réputées pour la qualité de leur production (excédentaire) de blé : ceux de Béotie et de Thessalie jouissaient par exemple d'une bonne réputation chez Théophraste. Certaines régions ont pu procéder à une intégration agro-pastorale poussée et cela a permis des excédents de production exportables. La dépendance d'Athènes à l'égard des importations est un fait bien connu. Mais elle n'était pas la seule cité de l'espace égéen dans cette situation. Au début des années 320, la stèle des céréales de Cyrène montre que Corinthe a été l'une des principales bénéficiaires des livraisons de grains de la grande cité africaine, de même qu'Argos et Sicyone, autres cités prospères. À l'époque hellénistique, certaines cités ont aussi pu bénéficier de leurs liens avec les grandes monarchies pour s'assurer des approvisionnements : le don à Rhodes d'un million de mesures de céréales par Ptolémée III témoigne d'un approvisionnement régulier de cette cité en grain égyptien.

II. LES CÉRÉALES DANS L'ALIMENTATION

Le repas en Grèce est formé de deux éléments principaux : le *sitos*, c'est-à-dire la part purement céréalière du régime alimentaire, et l'*opson*, qui est tout le reste. Dès les poèmes homériques (*Odyssée*), les hommes sont d'ailleurs définis comme *sitophagoi*, mangeurs de grains.

a) LA TRANSFORMATION DES CÉRÉALES

Les céréales sont conservées en grains dans des grandes jarres, les *pithoi*. La récolte de l'année est dite du « grain nouveau » (*sitos neos*) : une fois la nouvelle récolte rentrée, celle de l'année précédente perd une grande partie de sa valeur. Les bailleurs des baux, les cités face aux contribuables refusent du reste le grain de l'année précédente pour éviter que les producteurs ne se débarrassent des stocks à moindre coût. Avec ce grain ensilé, la farine n'est préparée qu'au coup par coup. On la stocke peu, car c'est un produit instable.

La première opération importante est la mouture ; elle sert à éliminer le son et permet d'obtenir une farine de la qualité souhaitée. Les farines très fines et très blanches sont réservées à des emplois de prestige, comme pour la pâtisserie ; d'autres ne sont que des semoules. Au départ, l'équipement nécessaire à la mouture était simple : des mortiers et pilons ou meules dormantes associées à un broyeur. Ce type d'outillage est encore mentionné dans les inventaires des Hermocopides à Athènes, dans les années 410. Ces équipements légers ont en effet perduré après l'invention de moulins plus élaborés car ils offraient des solutions simples. Mais ce domaine de la mouture est aussi l'un de ceux où l'on constate un net exemple de progrès des techniques. Le moulin à va-et-vient de type Olynthe est bien attesté dès le IV^e s. à Athènes par les fouilles américaines de l'agora et doit apparaître vers 400 : le broyeur est muni d'une cavité qui permet de stocker le grain et le diriger vers la meule, la trémie. On manipule cet objet posé sur une table, au moyen d'un manche qui permet d'imprimer un va-et-vient au broyeur à trémie. Le nouvel équipement, fonctionnel et léger, a eu un succès immense et on a retrouvé des moulins de type Olynthe en nombre dans le site de cette ville détruite en 348 ou sur l'épave du Kyrénia qui a sombré à la fin du IV^e s.. Pour fabriquer ces moulins, les Grecs utilisaient souvent des roches volcaniques, comme la pierre de Nisyros, dans le sud de l'Égée.

Dans la fabrication du pain, la cuisson était l'étape suivante de la chaîne. On se contentait souvent de fours assez simples en terre cuite que l'on pouvait donc transporter aisément. Mais une simple cloche de cuisson pouvait suffire. Il n'y avait pas encore de grands fours encastrés dans la maçonnerie. Le combustible employé était le charbon de bois, comme celui que les charbonniers d'Acharnes livraient à Athènes.

Ces travaux appartenaient à une sphère à la fois féminine et servile. Un détail du récit du siège de Platées dans Thucydide nous apprend que les 480 combattants restés dans la place avaient ainsi gardé avec eux 110 femmes chargées de la transformation des céréales (les *sitopoioi*, Thucydide, II, 78). L'iconographie vasculaire associe aussi ces travaux aux femmes. Dans la nouvelle comédie athénienne, le travail au moulin est une tâche servile qui sert même souvent à punir les esclaves récalcitrants.

b) LES MODES DE CONSOMMATION

La chaîne de transformation n'est pas tout à fait identique pour les deux céréales dominantes du monde grec. La farine d'orge (*alphita*) est un produit très courant dans l'alimentation quotidienne qui s'obtient après avoir grillé les grains. Consommer l'orge peut se faire de plusieurs façons cependant : manger des grains d'orge verts grillés, du gruau, une semoule irrégulière ou encore du pain d'orge, l'*artos krithinos*, produit de faible qualité, car l'orge est une céréale difficile à panifier. Surtout, l'orge permettait de fabriquer la *maza*, produit caractéristique de l'alimentation grecque, fabriqué au sein de l'*oikos* par les femmes. Pour faire de la *maza*, il suffit d'humidifier l'*alphita* avec un liquide : on obtient donc une bouillie d'orge. Mais cette simplicité ne doit pas dissimuler la grande variété de préparation. On peut obtenir des préparations améliorées en pétrissant la *maza* puis en la laissant sécher la préparation ensuite, elle se débite au couteau. Parfois, la *maza* est humidifiée avec de l'huile, du vin, du miel, du lait. Il y a donc de la *maza* pour tous les goûts, toutes les bourses.

La mouture de grains crus de blé donne une farine panifiable, l'*aleura*, et la cuisson doit intervenir ensuite dans le processus de production. Le pain grec (*artos*) est un aliment plus citadin que rural et sa consommation dénote une certaine aisance. En outre, il vaudrait mieux parler des pains que du pain. Le pain levé, gonflé grâce au levain, n'est pas majoritaire. Il existe aussi des fougasses ou des galettes cuites contre la voûte du four. En outre, le pain était produit par des boulangers professionnels qui apparaissent dans la deuxième moitié du V^e s. et sont caractéristiques de la ville. Platon, dans le *Gorgias* (518b), cite un célèbre boulanger de

l'époque, un certain Théariôn, bien connu des gastronomes athéniens.

Les céréales consommées peuvent être considérées comme des critères de distinction sociale. C'est assez net dans le cas athénien où le blé et le pain répondent à une consommation caractérisant plutôt l'élite que la masse, plutôt les citadins que les ruraux. Il y a eu de probables évolutions qui ont conduit à faire peu à peu de l'orge une céréale archaïque, alors que se développait la consommation de blé. Ce changement concerne même Sparte. L'époque hellénistique ne fait que poursuivre cette tendance qui relègue peu à peu la bouillie d'orge au rang des souvenirs.

c) LES CRISES FRUMENTAIRES

La crise frumentaire existe bel et bien dans le monde grec. La langue grecque la désigne de deux mots différents et parlants : c'est la *sitodeia* (le manque de *sitos*) ou la *spanositia* (la rareté du *sitos*). Ce genre de phénomène revenait de manière régulière dans la vie d'une cité, même si on ne peut en dresser la chronologie précise comme on l'a fait des crises de subsistance dans l'Europe moderne.

Le scénario se traduit par l'augmentation des prix des céréales qui deviennent presque inaccessibles à une partie de la population. Le prix normal du médimne de blé s'établissait à 5-6 drachmes : un médimne permettait de nourrir une personne pendant environ un mois et demi. Mais dans les années 320 à Athènes, le prix du médimne dépassa parfois 10 drachmes, atteignant même 16 drachmes. Les chiffres pour l'orge sont du même ordre : on voit son prix grimper de 2 à 6 drachmes le médimne. On devine le reste du processus : les revenus sont happés par les céréales ; l'activité économique tend à décroître et les revenus non agricoles à baisser. Ces crises peuvent devenir de graves dangers pour la cité lorsqu'elles se répètent ou lorsqu'elles touchent de vastes régions. Tel fut le scénario dans le monde égéen dans les années 330-320. On ignore les causes de cette grande crise. Pour certains c'est une crise de croissance, liée à la réorganisation des marchés. Pour d'autres, il s'agit d'une crise traditionnelle, mais répétée, d'où sa gravité. Les hausses de prix lors des crises frumentaires doivent être distinguées de celles qui se produisaient au moment où se terminait une année-récolte. Les difficultés posées par la soudure apparaissent dans la loi d'Agyrrhios : les silos publics ne pourront être ouverts qu'à partir du mois d'*anthesiôn*, ce qui correspond à février-mars.

Les crises de subsistance récurrentes ont entraîné de simples disettes, non de véritables famines. Ces dernières, que le grec appelle *limoi*, sont restées très exceptionnelles et ne sont souvent intervenues que lors de sièges. Athènes a ainsi connu des famines en 405-404 et en 295, lors de sièges, par les Péloponnésiens dans le premier cas, par Démétrios Poliorcète dans le second. Des famines ont aussi pu avoir lieu à l'occasion de grandes périodes de troubles, ainsi dans les années qui suivirent l'invasion galate en Grèce et en Asie Mineure (donc à partir de 278) ou au moment de la disparition du royaume attalide (de 133 à 129).

Les mauvaises récoltes résultent d'un accident climatique face auxquelles les agriculteurs étaient démunis et il est permis de penser que les dieux étaient considérés comme le recours principal. La pratique des prémices se justifiait ainsi, comme la popularité des cultes agraires. En ce domaine Déméter et sa fille Corè étaient par excellence les protectrices des céréales, à la culture desquelles elles avaient initié les hommes. La deuxième cause de mauvaise récolte est la guerre. L'usage militaire était de s'en prendre aux ressources agricoles de l'adversaire dont on occupait le territoire. Thucydide note ainsi qu'en 431, les Péloponnésiens pénétrèrent en Attique au moment où les blés sont à maturité. L'occupant procédait à la récolte pour son propre compte, ou bien il incendiait les champs, les faisant fouler pas sa cavalerie. Cette pratique avait surtout des effets psychologiques. Mais la situation devenait vraiment calamiteuse lorsque l'occupation ennemie se renouvelait et privait les agriculteurs des moyens de reprendre leur travail. Le développement de la stratégie d'*epiteichismos*, qui consistait à

occuper de manière permanente une place forte sur le territoire adverse, permettait d'exercer des ravages permanents sur le territoire ennemi. C'est ce qui s'est passé au détriment des Athéniens, à partir de 413, lorsque les Péloponnésiens s'emparèrent de Décélie. Il n'y avait alors plus de grains pour les semailles, les esclaves et le bétail aratoire étaient perdus. Le décret de Colophon pour Polémaïos montre que ce grand bienfaiteur est intervenu pour que les semences de la cité ne soient pas mises au pillage au moment des troubles de 133-129.

III. LA CITÉ ET SES GRAINS

Certaines cités étaient donc structurellement dépendantes des approvisionnements extérieurs. Il était vital pour elles de s'assurer de sa régularité et toutes les cités avaient à redouter des crises frumentaires risquant de déboucher sur des troubles politiques ; en outre, plus le temps passe, plus la cité grecque, qui est d'abord un groupe humain, celui des citoyens, considère qu'elle doit prendre des dispositions pour l'approvisionnement des citoyens et pour eux seulement. Cela a fondé la politique de la *trophè tou dè mou*, de l'approvisionnement du peuple.

a) LES ACTEURS DU COMMERCE DES CÉRÉALES

Il faut distinguer le circuit interne à la cité de celui qui repose sur les importations, mais aussi le commerce de gros de celui de détail.

Même dans une cité dépendante des importations comme Athènes, une part importante des céréales (au moins la moitié) est issue de la production locale. Il fallait réserver des grains pour les semailles de l'année suivante ; d'autres étaient dévolus à l'autoconsommation des producteurs. Ce sont autant de céréales qui échappent au marché : nous en ignorons la proportion. Les sources ne disent pas non plus ce qui se passait pour les surplus commercialisés localement, sur les agoras de la campagne et sur celles des agglomérations urbaines. On peut penser aussi que les panégories ont pu structurer certains flux du commerce céréalier. Elles nécessitaient en tout cas de prendre en compte les problèmes d'approvisionnement des pèlerins qui se rassemblaient momentanément dans le sanctuaire organisateur.

Nous sommes mieux renseignés sur les lieux et les acteurs du commerce d'importation des céréales. Il y a d'abord l'*emporion* et les *emporoi*. Tout cela ne nous intéresse qu'à partir du moment où nous sommes dans la cité. Les *emporoi* doivent normalement vendre leurs grains aux détaillants. Le prix est établi par la loi de l'offre et de la demande et des détaillants, les *sitopôlai*, se sont spécialisés dans ce commerce ; ils sont directement en relation avec les consommateurs de l'agora. À Athènes, au IV^e s., la vente au détail des céréales se fait dans l'*alpitopolis stoa*. Le nom est du reste révélateur de l'importance qu'avait toujours l'orge dans l'alimentation, même urbaine. Les détaillants sont en général ceux contre lesquels se déchaîne la colère des consommateurs en cas de crise ; ils sont accusés de spéculation (voir le plaidoyer de Lysias *Contre les marchands de grains* dirigé contre eux en 386). La réaction colérique de la population avait poussé la *Boulè* à livrer immédiatement des commerçants en grains au bourreau, avant qu'ils ne soient jugés en règle. La crise qui avait causé cette agitation provenait de l'attaque des Spartiates contre les convois athéniens dans les Détroits. La cité a en revanche peu de moyens d'action contre les *emporoi*. Au contraire, à la fin du IV^e s., les décrets honorifiques en faveur des importateurs de grains ont tendance à devenir de plus en plus fréquents et ils continuent à être assez nombreux à l'époque hellénistique, signe de la meilleure prise en considération par les cités de ces acteurs essentiels à leur approvisionnement. Pendant la crise des années 320 cependant, la rumeur impute les difficultés à un complot extérieur, le satrape d'Égypte Cléomène qui avait été installé par

Alexandre et était en train de réorganiser l'économie égyptienne au profit du pouvoir macédonien.

b) RÉGULER LE MARCHÉ

Les premières mesures allant dans ce sens datent du début du V^e s. (loi de Téos, vers 475), mais c'est pour Athènes au IV^e s. et pour les cités hellénistiques que les choses sont le mieux connues. À Athènes, la régulation quotidienne du marché des grains passe par un collège de magistrats, celui des sitophylakes attestés dès le début du IV^e s. Leur titre veut dire "gardiens des grains". Au début, ils formaient un collège de 10 hommes, comme les agoranomes et les métronomes, mais, à l'époque de la rédaction de la *Constitution des Athéniens* du Pseudo-Aristote, ils étaient 35 (20 pour Athènes et 15 pour le Pirée). Cet accroissement s'explique par la grande crise des années 330-320. Par la suite, ce nombre élevé a été abandonné. Leur tâche était de surveiller le commerce de détail des céréales, jusqu'à la qualité des farines et aux prix des pains.

En temps normal, dans l'Athènes classique, une loi réservait les forces financières de la place de commerce au commerce destiné à Athènes. Une fois les grains importés intégrés dans le commerce intérieur de la cité, ils étaient transportés jusqu'à l'agora de l'*asty*. Un passage de Lysias (22, 16) indique que le transport se faisait au moyen d'ânes et de mulets chargés de paniers remplis de grains. Les sitophylakes contrôlaient l'ensemble de cette opération. Sur l'agora avait lieu la revente aux détaillants, les *sitopôlai*. Pour limiter les risques de spéculation, on avait interdit aux *sitopôlai* d'acheter plus de 50 charges à la fois. Une autre loi précise que les deux tiers du grain débarqué à Athènes doivent être vendus en ville, ce qu'il faut comprendre en opposant le Pirée et l'*asty*. Un tiers du grain était vendu au Pirée, pour la population urbaine locale et le reste était transporté jusqu'au marché de l'*asty*. Cette proportion doit refléter la répartition de la population urbaine entre les deux agglomérations de la cité. De la sorte, on limite la tentation d'économiser les coûts de convoyage des grains de l'*emporion* à Athènes. Des dispositions du même type, faisant des céréales une denrée à part, ont sans doute été mises en place dans d'autres cités. Des mesures étaient aussi prises en temps de crise frumentaire. En 191, un décret du *koinon* achaien, dans un contexte international difficile, empêchait ainsi l'exportation des productions céréalières des cités membres. Un décret d'Akraiphia en Béotie en l'honneur d'un citoyen étranger, Kapôn de Thisbé, mentionne une avance de grains de sa part « comme il y avait une *spanositia* en Béotie et que toutes les cités avaient interdit par décret l'envoi de grains ». Mais souvenons-nous que la plus ancienne loi grecque connue sur le commerce, celle de Téos en Asie Mineure (elle date vers 475 av. J.-C.) avait pour but d'empêcher la réexportation des céréales entrant dans la cité : elle est dirigée contre ceux qui empêcheraient des marchands d'importer du *sitos* ou qui réexporteraient du grain importé à Téos.

c) VAINCRE LES CRISES

Les cités ont conjugué plusieurs types de mesures pour éviter la crise ou y faire face. Les politiques de protection du territoire (la *phylakè tès chôras*) se sont ainsi développées dès le IV^e s. et Athènes en offre un bel exemple. À l'époque hellénistique, c'est une préoccupation générale. Les stratégies en œuvre reposaient sur la combinaison d'une défense aux frontières et d'une protection en profondeur de l'espace agricole. Cela nécessitait des moyens spécifiques comme des troupes légères et des unités de cavalerie pour la protection des campagnes au moment des récoltes ; des forteresses parsemaient le territoire de garnisons et de lieux de refuge. Dans le cas d'Athènes, la mise en place d'un système global de défense date de la prise de conscience que la *chôra* est malgré tout vitale, prise de conscience qui date

de la fin de la guerre du Péloponnèse. Le *koinon* béotien développe lui aussi un système de ce genre dès les années 370-360. On repère aussi de telles politiques de défense du territoire dans les cités d'Asie Mineure de l'époque hellénistique. Samos protège par exemple sa pérée de l'Anaia qui lui fournit des grains.

Il fallait aussi réagir lorsque la crise frumentaire était là. La guerre du Péloponnèse fut probablement un choc psychologique qui explique les efforts qu'Athènes déploya au IV^e s. Une illustration de ce type de mesures apparaît dans la loi de 374/3, la *Grain-tax-law* (ou loi d'Agyrrhios), qui organise une taxe en nature sur les grains produits dans les clérouques athéniennes de Skyros, d'Imbros et de Lemnos. Le système repose sur des greniers publics installés sur l'agora et gérés par des magistrats. C'est l'assemblée du peuple qui prendra la décision d'ouvrir les réserves et de les vendre aux citoyens sur l'agora. Mais ces efforts de stockage semblent vite avoir été abandonnés et rien n'indique que la nouvelle loi ait été durablement appliquée.

La cité essaya aussi de contrôler les prix en temps de crise par le système de la *kathestèkuia timè* qui apparaît dans la seconde moitié du IV^e s. C'était un prix négocié par la cité auprès des importateurs, qui était légèrement inférieur au prix du marché libre, mais pas trop pour que les importateurs ne le boudent pas ; ce prix créait un marché à côté du marché libre et il était susceptible de modifications. On demandait dans ce cas aux importateurs de procéder eux-mêmes à la vente : il n'y avait plus l'intermédiaire des détaillants, ce qui permettait de réduire les prix. Par ce biais, la cité pouvait essayer de faire baisser les prix par palier, même sur le marché libre. Les importateurs y trouvaient tout de même leur compte dans la mesure où ils ne vendaient certainement pas à perte, loin de là. La cité récompensait les premiers *emporoi* d'avoir accepté de vendre leurs cargaisons sur le marché à prix contrôlés.

Mais la solution qui rencontra le plus de succès fut en fait celle de la *sitônia*. Démosthène assumait plusieurs fois cette charge après Chéronée, vers 330-325 : c'est alors que le système commença à fonctionner, semble-t-il. Cette magistrature était alors conçue comme exceptionnelle et les *sitônai* étaient élus à mains levées, signe de leur importance. La magistrature en effet ne pouvait échoir qu'à des citoyens aisés, qui avaient une connaissance des affaires et qui pouvaient aussi faire preuve d'évergétisme. Les questions d'approvisionnement ont en effet souvent tenu une place importante dans les pratiques des bienfaiteurs. Les exemples en sont nombreux comme Polykritos avec Érythrées vers 270. Les *sitônai* achetaient des grains en cas de crise et les vendaient à bas prix : seuls les citoyens bénéficiaient de ces ventes dans des quantités limitées pour chacun. Dans le fonctionnement de cette institution, le problème était de constituer des réserves financières permettant les achats. Il devint crucial à l'époque hellénistique, moment où la *sitônia* apparaît dans de nombreuses cités, tout en devenant régulière. L'un des exemples les plus célèbres de cette pratique provient de Samos, vers 200. Cette disposition n'entraînait pas une prise en charge totale de l'approvisionnement du *dèmos* par la cité mais était juste un appoint. Souvent aussi, la *sitônia* bénéficiait d'un acte d'évergétisme royal, comme à Delphes où un don d'Eumène II de Pergame vers 160, portant sur une somme de 3,5 tal., permit de créer la *sitônia*.

CONCLUSION

L'un des paradoxes de l'économie du monde égéen est d'avoir eu pour moteur des cités comme Athènes, structurellement déficitaires en céréales qu'elles devaient importer massivement. Ce déficit a entraîné le développement d'un commerce actif et la naissance d'un embryon de marché. Le grain était un produit vital et le contrôle de l'approvisionnement explique bien des aspects de la politique extérieure des grandes puissances. D'une certaine façon, on ne peut que comparer l'importance du contrôle des grains pour ces cités au contrôle du pétrole pour les grandes puissances actuelles. Si la question des grains a été un aiguillon au

développement du commerce, quel impact a-t-elle eu sur l'économie agraire du monde grec ? Il semble qu'elle a aussi poussé certaines régions du monde grec à intensifier leur production : la richesse des Cyclades, au IV^e s. et à la haute époque hellénistique, tient probablement à leur capacité à dégager des surplus de céréales (le grain des îles). Elles ont pu le faire en poussant l'intégration agro-pastorale plus qu'ailleurs et en accroissant les surfaces emblavées, notamment par la conquête des versants.

Seconde dissertation

(Histoire moderne)

Durée : 7 heures

Sujet : *Tuer au nom de Dieu en Europe, du début du XVI^e siècle au milieu du XVII^e siècle*

Par Jean-Marie LE GALL et Nicolas LE ROUX²

Remarques préliminaires

D'une manière générale, les connaissances sur la France se sont avérées insuffisantes, y compris sur des questions centrales, et notamment la Saint-Barthélemy. Les rituels de violence ont été peu décrits et encore moins analysés, et toutes les formes de mise à mort semblent avoir été considérées comme équivalentes.

Les réflexions sur le droit de résistance sont presque toujours absentes.

L'Europe centrale, balkanique et orientale est très mal connue. Les affrontements entre chrétiens et Turcs en Hongrie n'apparaissent pas assez, et les violences contre les juifs, spécialement en Ruthénie au XVII^e siècle, sont inconnues de la plupart des candidats.

Enfin, les candidats doivent veiller à ne pas projeter sur les affrontements du début de l'époque moderne, des éléments anachroniques. Les « martyrs » du temps de la Réforme, qui subissent la violence, ont peu de choses à voir avec les terroristes suicidaires du XXI^e siècle !

Introduction

« Tu ne tueras point ». Le commandement du Décalogue vaut pour les chrétiens comme pour les juifs. Et le Coran condamne aussi le meurtre. Commun à toutes les religions, cet interdit permet de les réunir toutes dans une religion naturelle que certains mettent en avant dès le XVI^e siècle, afin de contrebalancer la pente des religions établies à admettre qu'on puisse tuer au nom de Dieu. En effet, la Bible regorge de guerres et de massacres, et la propagation de l'islam sous l'égide du prophète Mahomet a été faite par la guerre. Cette matrice théologique qui lie la violence et le sacré est activée entre 1500 et 1650 par plusieurs facteurs.

La seule guerre admise au Moyen Age était celle qui visait à délivrer les lieux saints, de sorte que mourir pour la patrie n'avait pas de sens. La conquête ottomane en Europe centrale et balkanique, ainsi qu'en Méditerranée, place le conflit entre islam et chrétiens non plus en Palestine, mais au cœur de l'Europe, avec le siège de Vienne en 1529, le siège de Malte en 1565, la chute de Chypre en 1571 et la longue guerre de Crète au milieu du XVII^e siècle, pour ne citer que quelques jalons

² Professeurs respectivement aux universités de Rennes II et de Lyon II.

de cette confrontation.

En outre, la guerre de Cent Ans a contribué à sacraliser le devoir de défendre son pays. Les nations sont placées sous l'égide de saints protecteurs, comme saint Georges, saint Jacques, *matamoros*, bientôt *mataindios*, saint Denis, et de plus en plus la Vierge, protectrice de la Bavière, de la Hongrie, de la France. La confessionnalisation, qui identifie une religion à un territoire, va renforcer l'assimilation de la guerre pour le sol avec la défense de la foi.

L'apparition des Réformes protestantes fracture en effet la tunique sans couture du Christ et place l'affrontement entre papistes et hérétiques au cœur de certaines sociétés occidentales. La violence est attisée par les divisions religieuses qui engendrent des guerres de Religion, des guerres civiles mais animent aussi des conflits internationaux. Dans tous ces affrontements, la violence est justifiée par l'obéissance et le service de Dieu, tandis que le sort des victimes peut être sublimé par l'imaginaire du martyr que beaucoup partagent, quelle que soit leur confession.

Il conviendra dans un premier temps de définir le discours qui rend légitime durant la première modernité une violence d'inspiration sacrée et divine. Mais tuer au nom de Dieu n'est pas qu'une rhétorique. Elle fait des victimes et galvanise des acteurs, qu'il faut identifier, en s'interrogeant sur la finalité juridique et anthropologique de l'exercice de cette violence sacrée. Mais si Dieu peut être un inspireur de l'élimination d'hommes, de femmes, d'enfants, il n'en reste pas moins que les religions interdisent le meurtre et que, dans le cadre du christianisme, le rédempteur a pris sur lui le mal en léguant sa paix aux hommes. Il faut donc étudier les discours et les pratiques, théologiques, juridiques et politiques qui condamnent et entravent cette violence au nom de Dieu en se demandant si, à l'heure où s'affirme l'état moderne et l'obéissance au prince, il est possible de tuer au nom de Dieu lorsque le souverain prétend détenir le monopole de toute violence.

I. LES JUSTIFICATIONS DU SANG VERSÉ

- A. La guerre sainte
- B. De la révolte au tyrannicide
- C. La violence contre les juifs : les accusations de meurtre rituel

II. VICTIMES ET TUEURS

- A. L'identité des victimes
- B. Les motivations de la mise à mort
- C. Les meurtriers

III. DIFFICULTÉS ET PRÉTEXTES

- A. Les discours religieux contre la violence religieuse
- B. La raison politique
- C. Sous le manteau de la religion

I. LES JUSTIFICATIONS DU SANG VERSÉ

Les sociétés européennes du début de l'époque moderne sont marquées par une violence physique fréquente. Le port des armes y est répandu, parce qu'il faut se protéger et parce que les susceptibilités de l'honneur n'ont souvent d'autres compensations que la violence, parfois le duel, parce qu'enfin la civilité et les fruits de la « disciplinarisation » sociale ne sont pas encore mûrs. Dans cette société violente mais qui n'est pas sans régulation, il convient ici de localiser les cadres où l'exercice de la violence est légitimé, voire stimulé, par la défense de Dieu. Trois types de discours et de gestes sont identifiables ; la guerre sainte, le tyrannicide, les meurtres rituels.

A. LA GUERRE SAINTE

Le christianisme latin, peut être plus qu'orthodoxe, et l'Islam ont en partage l'idée de guerre sainte, mais avec une intensité différente.

1) Le Djihad

Le djihad musulman revêt différentes significations ; le combat spirituel et intérieur contre le mal, le combat collectif pour conformer la société à la loi coranique, enfin la défense de la communauté contre l'infidèle ou l'hérétique. Le djihad ne peut justifier une conquête et n'autorise pas l'exécution des non-combattants, pas plus que les mutilations ou le pillage. La politique expansionniste des Ottomans, qui vise aussi bien des territoires musulmans, comme les Mamelouks d'Égypte, que les territoires d'Europe centrale et balkanique, n'est pas animée par le désir de propager la foi.

Toutefois les sultans ottomans prétendent être les héritiers des califes et ils ne dissocient pas leurs conquêtes de la gloire de Dieu. Dans le choc entre les musulmans et les chrétiens, l'acte de tuer atteint parfois un paroxysme qui lui confère une dimension sacrale. Lors du siège de Malte en 1565, les Turcs clouent les corps de chevaliers décapités sur des croix, tandis que les chrétiens ripostent en les bombardant avec les têtes des prisonniers ottomans. Le récit édifiant du martyr de Marcantonio Bragadin, le défenseur de Famagouste écorché vif en 1571, circula dans toute l'Europe. Lors de la prise d'Hammamet en 1605, pas de quartier non plus. Un chevalier de Malte est coupé en deux, les morts sont décapités et les têtes envoyés à Tunis. Ces affrontements cruels, qui collent au Turc une réputation d'empaleur et d'écorcheur, sont parfois perçus par les chrétiens comme l'annonce de l'Apocalypse.

2) La croisade

La notion de croisade est spécifiquement catholique. À l'origine, c'est un appel lancé par le pape pour délivrer les lieux saints. À l'époque moderne, le pape ne cesse d'y inviter les princes, les projets de croisade pullulent (Charles de Nevers, le père Joseph), les humanistes l'appellent de leurs vœux. Les prophéties annoncent sans cesse la fin prochaine du Turc et la venue d'un empereur ou d'un pape angélique qui délivrera le tombeau du Christ. On parle donc beaucoup de croisade ; la moindre opération contre les infidèles sert à exalter cet imaginaire du combat placé sous le signe de Dieu. La prise de Tunis par Charles Quint, en 1535, est célébrée par des entrées triomphales dans les villes italiennes, jusqu'à Rome, et une série de tapisseries la glorifie. En 1618, les jésuites de Pont-à-Mousson exposent les trophées pris au Turc par Mercœur. Ce dernier, après avoir gouverné la Bretagne ligueuse rejoignit la Hongrie pour combattre les Turcs.

Pourtant, dans les faits, seules deux Saintes Liges, celle de 1538 et celle de 1571, mobilisent Venise et l'Espagne sous la bannière du pape. Mais le souci est désormais moins d'aller en Terre Sainte que de protéger la chrétienté contre l'expansion ottomane. La victoire de Lépante reste sans suite, mais elle est vécue comme un sursaut de croisade, avec accord d'indulgences par Pie V et étendard frappé de la croix du Christ. Les autres projets échouent. Face aux grandes puissances catholiques désunies, le pape ne parvient à mobiliser que des petits princes ou les ordres de Malte et de Saint-Étienne, en Toscane, dont c'est la raison d'être. Le temps des croisades est révolu.

L'imaginaire religieux de la croisade n'a cependant pas disparu de l'Occident mais il s'est déplacé contre l'hérétique ou le papiste contre qui il faut livrer une guerre sainte. L'Ancien Testament offre des versets qui témoignent de la volonté divine de détruire les coupables d'iniquité et justifient qu'on l'imite. Moïse a combattu les Madianites et Josué les Amalécites. Et il ne faut dans cette punition accomplie sur l'ordre de Dieu n'épargner personne (Rois XV, 9). Bref la Bible offre de quoi justifier un Dieu des batailles.

3) La guerre sainte contre l'hérésie et le papisme

Cette métaphysique de la guerre sainte a déjà été mobilisée au Moyen Âge contre les cathares. Est-

il étonnant de voir éditer, au début des guerres de Religion, sous la plume d'Arnaud Sorbin, le récit de cette guerre sainte conduite au XIII^e siècle par Simon de Montfort ? Il est juste de tuer les hérétiques et pour les catholiques c'est même une forme de justification.

Les théologiens protestants légitiment eux aussi qu'on puisse déclencher une guerre au nom de Dieu. Bullinger défend l'idée que le magistrat peut déclarer la guerre pour la religion, contre les idolâtres et que Dieu admet qu'on tue sans pitié les incurables. De même, Bacon dans son *Avertissement touchant la guerre sainte* de 1622, admet que l'on puisse faire la guerre pour propager la foi, libérer des fidèles de l'infidèle, punir du blasphème. Mais Bacon pense en terme de collusion d'État et d'Église, et il analyse les guerres préventives ou défensives du roi d'Angleterre, notamment contre l'Espagne, comme des guerres justes, mais aussi saintes. Il y a une sanctification du national dans le cadre de la confessionnalisation.

Chez le catholique Domingo de Soto, comme chez les protestants Bullinger ou Bacon, la guerre sainte relève toujours du souverain ou du magistrat. Or, bien souvent, les guerres de Religion leur échappent et prennent la figure de guerres civiles. Comme si chaque combattant, saisi par une violence de possession divine, était le seul à pouvoir déterminer la justice de son combat. Le prince peut à son tour être l'objet d'un désir de meurtre au nom de Dieu.

B. DE LA RÉVOLTE AU TYRANNICIDE

1) Des soulèvements au nom de Dieu

L'impératif de diffuser la parole de Dieu et de défendre la vraie foi peut pousser à la prise d'armes ceux qui prétendent détenir le « vray évangile » ou être inspiré par l'Esprit saint. Franz von Sickingen, élu capitaine de la chevalerie souabe et rhénane en 1522, n'hésite pas à se proclamer l'Homme du Christ. Il ravage le Palatinat et marche sur Trèves à la tête de paysans, s'en prend aux terres de l'archevêque. Prenant le relais de ce premier mouvement, les prises d'armes paysannes se multiplient à partir de juin 1524, en Souabe, dans la région du lac de Constance, puis en Thuringe en octobre, puis en Tyrol. Au printemps de 1525, la révolte a gagné tout le sud de l'Allemagne, l'Alsace et la Franconie. Les rebelles associent revendications sociales et spirituelles, et leur organisation se veut conforme à la volonté divine. Ils revendiquent ainsi la libre prédication de l'Évangile et le droit d'élire leurs pasteurs, dans l'esprit du principe de sacerdoce universel élaboré par Luther. Ils surveillent strictement les mœurs des adhérents au mouvement, interdisent les blasphèmes... Inspirés par un imaginaire millénariste, certains radicalisent encore leur combat. C'est le cas notamment de Thomas Müntzer, qui prend les armes au nom du Saint Esprit et prophétise l'imminence du *millenium* et du règne du Christ, qui doit précéder le Jugement dernier et la Parousie. Pour mobiliser les habitants de la Thuringe, il en appelle à une lutte sans merci contre les princes et galvanise ses troupes en les comparant aux Hébreux.

Alors que Luther insiste pour séparer les sphères terrestre et spirituelle, le réformateur suisse Zwingli ne les dissocie pas, et il en appelle même à l'usage de la force pour diffuser le message évangélique. Lui-même a l'expérience du fait militaire, puisqu'il a accompagné comme aumônier les troupes suisses quand elles combattaient en Italie contre les Français. Il suivra les forces de la ligue protestante suisse et trouvera la mort en 1531 à la bataille de Kappel. La même année, les États luthériens germaniques s'associent dans la Ligue de Smalkalde pour résister aux menaces de la diète impériale de 1530 qui a ordonné leur soumission à l'Église, et ils n'hésitent pas par la suite à utiliser la force pour imposer le luthéranisme, comme c'est le cas en Wurtemberg.

En France, les huguenots en appellent à la révolte à partir de mars 1562. Il s'agit d'abord de défendre le roi et la loi, en l'occurrence l'édit de Janvier, mais aussi de résister à l'oppression confessionnelle. Dans les lettres adressées aux Églises pendant l'été, les fidèles sont ainsi conviés à prendre les armes contre les ennemis de la « Religion Chrétienne ». La guerre entraîne son cortège de déprédations et d'exécutions, en particulier dans la vallée du Rhône, le Forez, le Dauphiné et la Provence. Près d'Avignon, le protestant Montbrun massacre la garnison de

Mornas, tandis que le baron des Adrets fait exécuter 800 personnes à Montbrison. Il y avait sans doute une forme d'esprit de guerre sainte chez les huguenots en armes. Ceci explique que des Néerlandais viennent combattre en France en 1569-1570, puis que des huguenots français se rendent aux Pays-Bas en 1572, quand les « gueux des mers » débarquent à La Brielle. Cet idéal de défense de la religion réformée joue encore un rôle moteur dans l'engagement des princes protestants Christian IV de Danemark et Gustave-Adolphe de Suède dans la guerre de Trente Ans.

2) Les théories de la résistance

Les acteurs des soulèvements justifient leur engagement en dénonçant le mauvais gouvernement des princes et la tyrannie que subissent les minorités religieuses. Très tôt, il est apparu nécessaire de diffuser des déclarations ou des pamphlets dans lesquels l'adversaire était stigmatisé comme un tyran cruel contrevenant aux lois divines, naturelles et humaines.

Zwingli estime que si les évêques s'opposent à la prédication du vrai évangile, il est légitime de les tuer. Dans les années 1530 en Allemagne, une théorie de la résistance légale se met en place. Les ligues de Smalkalde ou de Torgau reconnaissent aux princes d'empire le droit de s'unir si l'empereur les attaque. Les princes établis par Dieu ont le droit de défendre leurs sujets contre l'empereur. Ils sont les protecteurs de leurs églises. Melanchthon défend cette position en 1536 et juge que l'on peut résister par la force à une force injuste. En 1550, alors que Magdebourg refuse l'Interim et se trouve assiégée, les théologiens théorisent un droit de résistance des magistrats inférieurs. Cette position est aussi celle que Calvin, et surtout Bèze, défendent face à la monarchie française.

Les théories de la résistance à la tyrannie ont une longue histoire. L'Ancien Testament rapporte la destinée de plusieurs héros appelés par Dieu à prendre les armes pour vaincre les ennemis d'Israël. L'un des modèles les plus fameux est celui de Judith, la jeune femme qui trancha la tête de l'Assyrien Holopherne qui assiégeait Béthulie. Plus tard, saint Augustin a soutenu qu'un simple particulier pouvait être directement désigné par Dieu pour tuer le tyran. L'idée que Dieu peut à tout moment désigner un élu qui portera son glaive, traverse toutes les guerres de Religion. Les récits bibliques sont fréquemment mobilisés par les prédicateurs.

Néanmoins, les théoriciens politiques ne se laissaient pas emporter par ces exemples bibliques. Dans une tradition aristotélicienne, la plupart des auteurs acceptaient qu'un tyran d'usurpation soit détrôné, voire mis à mort. En était-il de même pour le tyran d'exercice ? Thomas d'Aquin rappelle ainsi que les bons chrétiens doivent s'en remettre à la Providence. Dieu peut en effet convertir les tyrans à la mansuétude ou les anéantir par la main d'un homme qu'il désigne, comme l'a montré saint Augustin. Calvin ne dira pas autre chose.

C'est dans les îles Britanniques que les appels à la résistance armée aux tyrans s'exprimèrent de la façon la moins ambiguë. C'est l'Écossais John Knox qui s'en fit l'apologiste le plus véhément. En 1558, alors qu'il était réfugié à Genève, il publia *The First Blast of the Trumpet against a Monstruous Regiment of Women*, pour défendre le droit à la résistance contre les mauvaises reines catholiques qui gouvernaient l'Écosse et l'Angleterre : la régente Marie de Lorraine-Guise et sa fille Marie Stuart en Écosse, et Marie Tudor en Angleterre.

Néanmoins, les penseurs dominicains de l'école de Salamanque, Francisco de Vitoria et Domingo de Soto, vont défendre l'idée que la souveraineté appartient à la communauté, ensemble d'individus libres et égaux par nature, qui la délègue au prince. Seuls Saül et David ont pu se prévaloir d'une institution divine directe. Dépourvu de tout caractère sacré, le roi peut être déposé s'il ne gouverne pas en vue du bien commun. L'idée sera reprise par les penseurs protestants François Hotman et Théodore de Bèze. Leurs théories, plus tard qualifiées de « monarchomaques », sont radicalisées par Philippe Duplessis-Mornay qui publie en 1579 les *Vindiciae contre Tyranos*, afin de soutenir le droit à la révolte des calvinistes néerlandais. De cette pensée de la résistance, on passe assez facilement à l'apologie du tyrannicide.

3) Tyrannicide et régicide

La tradition scolastique a cautionné la mise à mort du tyran. Si le prince déroge au serment du sacre qui l'oblige à respecter la loi divine et à traquer l'hérésie, il incombe au pouvoir spirituel de le dénoncer ce qui revient à conférer au pape un pouvoir indirect sur les affaires temporelles. Le tyrannicide est légitime si le monarque est excommunié par Rome. La reine d'Angleterre Elisabeth fut ainsi considérée comme un tyran d'usurpation, car c'était une bâtarde aux yeux de l'Église, et comme une hérétique excommuniée. Les innombrables complots des catholiques anglais contre la reine, puis contre Jacques I^{er} (conspiration des poudres de 1605), pouvaient être légitimés de cette façon.

Bien que la figure du roi fût sacrée, certains catholiques n'en considéraient pas moins que le monarque pouvait ainsi être tenu pour responsable des dérèglements du royaume s'il ne gouvernait pas dans un esprit de justice et de piété, et surtout s'il ne combattait pas l'hérésie. Dès 1569, Louis Dorleans ne craignit pas de menacer le roi, lui assurant que les souverains tenaient leur couronne de Dieu et que celui-ci pouvait les leur retirer à tout moment.

C'est dans l'esprit du devoir de résistance à la tyrannie et à l'hérésie, inspiré par l'appel divin, que Jacques Clément se décida à tuer Henri III. Le roi est dénoncé comme un tyran par les catholiques les plus zélés qui lui reprochent la mise à mort des Guise. Le geste de Clément doit être replacé dans le contexte d'intense mobilisation des catholiques parisiens pour lesquels Henri III n'était plus le roi de France, mais le tyran « Henri de Valois ». Aux yeux de certains ligueurs il paraissait parfaitement légitime de s'en prendre à un tyran virtuellement excommunié. Clément fut célébré comme une nouvelle Judith. Mourant en accomplissant son exploit, il devenait pratiquement un saint et martyr de l'Église.

Henri IV a lui aussi été considéré comme un tyran par quelques catholiques qui voyaient en lui un hérétique relaps, un hypocrite, et l'allié des puissances protestantes. Ravillac parvint à le tuer en 1610. L'homme, animé par une sorte d'esprit de croisade, se disait convaincu que Dieu lui avait commandé de tuer le tyran qui se préparait même à entrer en guerre contre les puissances catholiques.

On le voit, pendant les guerres de Religion, c'est avant tout du côté catholique que la théorie du tyrannicide fut actualisée. La main de Dieu était encore à l'œuvre dans le monde. Au XVII^e siècle, en revanche, ce sont les protestants anglais les plus engagés, qui finirent par reprendre à leur compte ces idées. Lors de la Révolution anglaise, des puritains, notamment parmi les officiers de la *New Model Army*, vont ainsi légitimer l'exécution de Charles I^{er}. L'armée parlementaire se considérait comme l'avant-garde du peuple élu luttant contre Satan. Les prédicateurs sectaires lancèrent, à l'automne de 1648, une violente campagne contre le roi devenu à leurs yeux un « Homme de Sang », qui avait fait couler, par orgueil, le sang des Justes. De son côté, le roi se plaça dans la posture du martyr au moment de son procès, et cette image christique fut diffusée par un texte intitulé *Eikon Basilike (Portrait royal)*. En réponse, l'écrivain John Milton défendra ensuite la légitimité de l'exécution du tyran.

C. LA VIOLENCE CONTRE LES JUIFS : LES ACCUSATIONS DE MEURTRE RITUEL

Dans l'inventaire des discours associant violence et sacré, il faut terminer par un cas limite, l'accusation de meurtre rituel. C'est un fantasme chrétien mais qui permet de tuer des juifs que l'on tient responsables d'assassinats d'enfants.

Les chrétiens tiennent les juifs pour le peuple déicide. Mais loin de n'avoir crucifié que le Messie, les juifs sont accusés de répéter ce forfait symboliquement en profanant les hosties. On les accuse aussi d'être travaillés par la mauvaise conscience et de chercher à se réconcilier avec Dieu en commettant des sacrifices d'enfants chrétiens avant Pâques. L'accusation de meurtre rituel est apparue au XII^e siècle et se répand en Europe pour gagner la Pologne au XVI^e siècle.

C'est un paradoxe quand on sait l'interdit du sang qui pèse dans le judaïsme. Mais les chrétiens y

croient. On accuse les juifs de rechercher le sang d'enfants chrétiens innocents pour enduire le visage de leur mort (car Dieu reconnaîtrait le visage des chrétiens à leur sang), pour décoller les doigts collés qu'ils ont en naissant, pour laver leur faute, pour chasser leur odeur, pour fortifier leurs enfants. Daniel Tollet a repéré en Pologne quatre affaires de meurtres rituels entre 1500 et 1563, et 51 entre 1564 et 1668.

Les ordres mendiants continuent de propager la croyance dans les meurtres rituels. En Pologne, rumeurs et publications judéophobes se nourrissent mutuellement. Les affaires conduisent souvent à l'expulsion des communautés juives ou à l'exécution, plus ou moins sommaires de ceux qui sont tenus pour coupables.

Dans l'histoire moderne, qui est loin d'être une sortie sécularisée et heureuse de l'âge théologique, les religions présentent des justifications religieuses permettant de verser le sang au nom de Dieu, malgré l'interdit du Décalogue. Les religions offrent des justifications pour tuer au nom de Dieu et montrent la persistance du sacré et de la violence associés. Ces discours ne nous informent pas seulement sur l'outillage mental des hommes du temps, mais commandent aussi des pratiques qu'il faut maintenant analyser.

II. VICTIMES ET TUEURS

Il convient désormais de cerner le profil des victimes et celui des tueurs. Pas seulement en énumérant objectivement leurs identités sociales ou religieuses, mais aussi en se demandant comment celui qui tue voit sa victime, comment il la tue et ce qu'il attend d'un tel geste meurtrier, avant de déterminer qui tue au nom de Dieu.

A. LES VICTIMES

Les victimes se comptent dans toutes les religions ; ce qui ne veut pas dire qu'elles aient toutes payé le même tribut à la violence religieuse, tout simplement parce que la religion dominante est en Europe occidentale le catholicisme, politiquement et démographiquement. Dans l'impossibilité de quantifier par confession le nombre des victimes, il s'agit plutôt ici de caractériser la victime.

1) Des minorités

La victime des « massacres », un terme qui qualifie à partir de 1564 des meurtres collectifs, est souvent en situation minoritaire sur le plan local. Et si d'aventure elle est majoritaire, elle est en position vaincue par une force militaire victorieuse. Sont en position minoritaire les 2 000 juifs massacrés à Lisbonne en 1506, les morisques du château de Palope en 1521, où les vaincus sont massacrés alors qu'ils s'étaient rendus et laissés baptiser. Cette situation de minorité numérique ou de faiblesse militaires des victimes se retrouve lors des massacres des Vaudois en 1545, puis lors du massacre de protestants pendant les guerres de Religion.

La guerre de Trente Ans comporte elle aussi son cortège d'horreurs, comme le sac de la ville luthérienne de Magdebourg par les troupes de Tilly. En 1640, les catholiques du nord de l'Irlande se révoltent et massacrent à Portadown des colons protestants anglo-écossais, minoritaires démographiquement mais dominants sur le plan économique et politique. L'affaire est largement médiatisée en Angleterre et les 10 000 morts deviennent vite 150 000. Ce mythe fondateur justifie l'offensive anglaise et de nouveaux massacres contre les catholiques, dans un cycle infernal de la vengeance (Drogheda). En 1648, la révolte cosaque provoque le massacre de 40 000 juifs, soit un quart de la communauté juive de Pologne, et de nombreux uniates.

2) L'encadrement religieux

Une constante commune à tous les affrontements religieux, quels que soient les fronts en

présence, est de cibler en priorité l'encadrement religieux. La violence protestante contre les personnes privilégie les moines, les prêtres et autres « rasés », comme le montre en 1587 la publication du *Théâtre des cruautés des hérétiques de notre temps* par Richard Verstegan. Les clercs sont des personnes sacrées qu'il faut profaner, désacraliser comme les objets afin de dévoiler leur humanité et leur vulnérabilité, et les tuer parce qu'ils sont les supports du papisme. En 1567, à Nîmes, sont ainsi massacrés près de soixante-dix prêtres. Les gueux de mer néerlandais pendent dix-neuf prêtres et religieux franciscains à Gorcum (Gorinchem) en juillet 1572, lesquels seront plus tard béatifiés et canonisés. On s'en prend aux ventres des moines, au sexe des prêtres pour mieux brocarder ces parangons supposés de chasteté et d'ascétisme. Lors des guerres de Religion, on exhume les dépouilles des clercs. En Pologne, la violence orthodoxe contre les uniates vise en priorité les évêques uniates. Certains sont assassinés, comme l'archevêque Josaphat en 1623, dont le cadavre rasé, humilié, est traîné par les rues avant d'être jeté à la rivière. Dans leur révolte, les morisques espagnols ciblent aussi le clergé en priorité car c'est lui qui anime les missions. On notera enfin que la violence légale, des catholiques envers les protestants ou envers les morisques vise aussi en priorité ceux qu'on appelle avant 1560 les prédicants protestants, et chez les morisques les *alfaquies*.

3) L'image de la victime

Il faut cependant noter que les victimes ont un statut différent dans le regard de celui qui la tue ou menace de le faire. Toutes ont en commun, malgré parfois leur statut minoritaire, de faire peur.

Celui ou celle qu'on tue peut être un infidèle, comme le Turc, assimilé parfois à l'antéchrist, souvent au barbare scythe, qui est l'ennemi commun de tous les chrétiens. Les chrétiens tiennent ces musulmans pour des bâtards, descendants d'Ismaël, fils de l'esclave Agar, alors qu'eux-mêmes estiment descendre d'Isaac. L'infidèle peut aussi être le morisque, dont la conversion chrétienne n'est qu'apparente et qui continuerait de pratiquer sa foi en cachette.

La figure du morisque est en cela assez voisine du marrane que l'on accuse de retomber inexorablement dans le judaïsme et qui, de ce fait, risque de polluer le christianisme. Le morisque, le marrane ou encore le nicodémite, sont de dangereuses figures de la dissimulation et de la simulation qui logent le mal au cœur des confessions. L'Inquisition doute de la conversion des marranes et des morisques. La peur des judaïsants est une constante dans les péninsules ibérique et italienne. En Espagne, les marranes sont le principal gibier qui alimente les bûchers de l'Inquisition dans la première moitié du XVI^e siècle.

La victime est le plus souvent un hérétique, à savoir quelqu'un qui, au sein d'une confession, a fait un choix dogmatique erroné, mais qui, malgré les condamnations ecclésiastiques, s'opiniâtre dans son erreur, et donc provoque le scandale en la répandant. Il enrichit ainsi la catégorie au contenu assez instable des blasphémateurs qui par la parole souille l'honneur de Dieu.

L'hérétique est enfin souvent assimilé à une figure animale et diabolique. L'époque moderne a cru en effet en une présence envahissante et menaçante du diable. Jamais autant de sorcières n'ont été brûlées qu'entre 1580 et 1640. Le pape, en 1484, a parlé de « l'hérésie des sorcières ». La persécution relève avant tout de la croyance des magistrats, des médecins en une possession diabolique. Les zones de bûchers sont souvent des frontières de catholicité : la Lorraine, les Pyrénées, l'Écosse...

Outre leur diabolisation, l'infidèle ou l'hérétique sont souvent animalisés, dans un univers où l'animal n'est pas seulement une espèce du vivant, mais aussi dotée d'une figure morale. Le Turc est assimilé au « dragon » de l'Apocalypse. Le bestiaire de la polémique identifie souvent l'autre au porc, au bouc c'est-à-dire des figures de la luxure et de la saleté ou alors au loup, figure de la cruauté contre le troupeau de Jésus-Christ. La victime est souvent ramenée à ses parties basses et charnelles : l'Église est un bordel, une putain, le pape un maquereau ; les moines ne sont que des ventres et des sexes qui vont refiler la petite vérole aux saintes du paradis. Et de son côté, Luther est accusé d'être un noceur qui a renié ses vœux pour prendre femme... L'autre est souvent un

monstre, or le monstre est une remontrance divine.

B. LES MOTIVATIONS DE LA MISE À MORT

La manière dont l'autre est appréhendé détermine en partie les raisons et les modalités de sa mise à mort.

1) Convertir par la menace

La mort est parfois une menace pour mettre l'autre en situation d'accepter la conversion. L'islam ignore la conversion forcée, et le Coran interdit de contraindre l'infidèle à se convertir. « Si ton Seigneur l'avait voulu, tous ceux qui sont sur la terre auraient cru. Est-ce à toi de contraindre les gens à devenir croyants ? » (Coran, X, 98-99). En revanche, la contrainte est envisagée par l'Évangile : « Force-les à entrer » a proclamé le Christ (*Compelle intrare*, Luc XIV, 23). Il existe toutefois une gradation dans cette contrainte qui peut aller jusqu'à la menace de mort, ainsi dans la conversion et la rétroconversion des catholiques dans les années 1560 en France. À Rouen, un cinquième de la population se convertit à la Réforme, et à Lyon un tiers, lorsque ces villes sont prises par les huguenots en 1562. Le repli s'accompagne d'un reflux. Des dynamiques semblables sont repérées dans les parties francophones des Pays-Bas. Lors de la révolte irlandaise de 1640, certains catholiques irlandais réclament que l'on baptise les colons anglais et écossais qu'ils prennent pour des non-chrétiens.

Le recours à la force contre les musulmans d'Espagne a été débattu. En 1500, la conversion des maures de Grenade suite à leur révolte apparaît comme une punition, le prix de la victoire pour le vainqueur. En 1521, les *agermanados* forcent les communautés musulmanes de Valence à se convertir, et ces conversions réalisées sous la menace sont déclarées valides par l'Église.

2) Purifier

Mais tuer ne reste pas seulement une menace. Elle est souvent mise à exécution. La violence massacreuse est alors animée d'un désir de purification du corps social. Certes tous les massacres ne s'inscrivent pas à l'époque dans l'affrontement religieux, pas plus du reste que tous les sacs de villes. Mais se constitue un imaginaire religieux du massacre, celui des innocents et des martyrs. Mais aussi pour les bourreaux. Le massacre n'est pas tant l'expression d'une violence bestiale inscrite en l'homme, qu'un rituel d'expiation et de purification destiné à rétablir l'union avec Dieu et à attirer la faveur du ciel sur une collectivité qui s'estime divisée, souillée, polluée par la présence de l'hérétique.

Les gestes ordinaires de violences et les injures visent en général des corps habillés et les parties sommitales de l'anatomie. Or l'anthropologie de la violence décrite par Denis Crouzet se caractérise par l'appétence des massacreurs pour la nudité et les parties basses. L'autre est déshonoré, déshabillé, réduit à la nudité animale. On enlace hommes et femmes avec des pourceaux morts pour mieux signifier cette bestialité. Sur ce corps déshumanisé, les rituels de violence visent à exhiber la souillure qu'est l'autre. On éviscère, on émascule, on châtre, on macule d'excréments. Le corps de l'autre doit être ridiculisé. On déforme le réformé pour le rendre informe et pour engager déjà ici-bas les supplices des damnés. On vise à châtier l'autre par où il a fait scandale, les organes avec lesquels il a profané, blasphémé. On coupe les mains qui ont pratiqué l'iconoclasme. On arrache les langues, on met des feuillets de la Bible dans la bouche de ces huguenots qui n'ont que la Bible à la bouche. On éventre ces mangeurs de viande, on s'acharne sur ces ventres qui refusent le carême, on émascule ces ministres parfois anciens moines ou clercs qui se sont mariés. Les conventicules huguenots sont souvent assimilés au sabbat orgiaque et dionysiaque des sorcières. Il faut donc montrer et punir cette libido. Ceux qui ont refusé de voir les images ont les yeux crevés.

Enfin, ces corps sont comme bannis de la cité en étant brûlés, jetés dans des puits, bouches

d'enfer, ou dans les rivières, privés de terre sacrée et consacrée. La cité est ainsi purifiée d'une présence diabolique, inhumaine, dans une geste de réconciliation avec Dieu.

Denis Crouzet a noté dans ces massacres ritualisés la présence d'enfants, symbole de l'innocence et de la pureté. Les massacreurs n'ont pas le sentiment de contrevenir aux messages d'amour du Christ, mais de tuer en son nom. Cette violence n'est pas criminelle mais surgissement de Dieu. C'est une sorte d'union mystique à Dieu, une violence de possession divine.

Le meurtre purificateur s'inscrit dans une conception de la temporalité porteuse d'angoisse, celle de la fin des temps et du jugement dernier. L'Église est consciente du potentiel de violence contenu dans cette annonce puisqu'en 1514, le concile de Latran interdit aux prédicateurs d'annoncer la fin des temps. En vain. La prédication, les prophéties, les visions ne sont pas les seuls vecteurs de cette angoisse qu'alimentent aussi l'astrologie et les pronostications, dont l'écho est amplifié par l'imprimerie. Il y a corrélation de la violence et des angoisses eschatologiques, et plus généralement d'une culture panique. La violence humaine se développe dans l'imminence de la colère de Dieu.

La dimension eschatologique et même apocalyptique est aussi présente dans la guerre des Paysans avec Thomas Müntzer ou dans la révolte anabaptiste de Munster. Denis Crouzet l'identifie aussi dans les années 1562-1572 aux temps des massacres en France. La violence de possession divine s'inscrit dans une urgence. Le Jugement est proche, il n'est plus temps d'attendre. La geste des massacreurs s'inscrit dans le *dies irae*. Vers 1618, 120 libelles annoncent l'apparition d'étoiles, de comètes, vers le nord et l'est. Il s'agit dans la culture du temps de signes, au sens incertain mais qui ne sont pas sans signification. Et c'est parce que ce signe est sans signification qu'il n'est pas insignifiant mais angoissant. Il annonce, il présage. Durant la guerre de Trente Ans, des prophéties circulent comme celle du Lion du Septentrion, attribuée à Paracelse, un médecin du XVI^e siècle. Elle annonce la venue d'un prince du Nord qui sauvera la foi, en qui on croit reconnaître l'électeur palatin (celui-ci arbore un lion sur son blason), puis Gustave-Adolphe.

Le mitan du XVII^e siècle est hanté par l'annonce de la fin des temps. C. Hill a montré l'essor des publications astrologiques, prophétiques après 1641. La prophétie du Roi blanc de William Lilly se vend à 18 000 exemplaires en trois jours en 1644. Lilly s'est spécialisé dans la publication de vieilles prophéties. Il en publie une sur la défaite du roi le jour de Naseby. L'exécution de Charles I^{er} est d'autant plus aisée selon Milton, que « le roi », c'est-à-dire le Christ-Roi, « est attendu d'un moment à l'autre ». Le calvinisme n'a pas été en Angleterre, comme en France un facteur de désangoissement.

3) Punir

Si la violence ne vise ni à convertir ni à purifier, elle est souvent le châtement qui frappe ceux qui par leur choix religieux se sont placés hors la loi, en contrevenant aux édits, aux placards qui interdisent l'expression de leur croyance. C'est conséquence de la criminalisation par l'autorité politique de certaines minorités religieuses qui fait de l'hérésie un crime de lèse-majesté.

Dans l'empire ottoman, le clergé catholique risque d'être amalgamé aux forces croisées romaines, espagnoles, vénitiennes ou toscanes. Même la hiérarchie orthodoxe, lorsqu'elle entretient des contacts avec le monde latin ou orthodoxe, encourt cette accusation de trahison.

La diaspora juive et ses réseaux nourrissent cette rumeur de complot international. En 1623, le portugais Vicente Acosta accuse les juifs de ruiner l'économie ibérique au profit des Provinces Unies, puissance hérétique et rebelle au roi d'Espagne. William Prynne, qui s'oppose au retour des juifs en Angleterre, estime que ce serait y faire revenir le papisme. Le soupçon de trahison pèse aussi contre les morisques. Leur culture les isolerait des autres et les ferait percevoir comme des étrangers. En outre, la diaspora vers l'Afrique du Nord, les menaces turques, les razzias barbaresques accréditent l'idée qu'ils sont des traîtres en puissance, une cinquième colonne qui sans cesse complot et amasse des armes.

Dans l'univers chrétien enfin, les protestants français qui cherchent appui auprès de l'Angleterre,

de l'Espagne même (Rohan), qui ont des prédicants venus de Genève (avant 1562) sont perçus comme des traîtres, de même que les ligueurs espagnolisés. Les catholiques anglais sont considérés comme une cinquième colonne papiste. Bref, un groupe religieux peut être vu comme un traître à son pays, un étranger de l'intérieur.

Celui qu'on tue peut être enfin tenu pour un séditieux, un rebelle qu'il faut punir. La monarchie espagnole réprime la révolte des maures à Grenade en 1500 et impose la conversion comme punition ou le départ. Les morisques ne seront pas dispersés après la révolte de 1568 -1570 parce qu'ils sont une menace intérieure, mais d'abord parce qu'ils se sont révoltés. Philippe II proscriit Guillaume d'Orange comme rebelle, non comme hérétique. Refuser un serment en Angleterre, comme l'a fait Thomas More, ou afficher une bulle d'excommunication de la reine peuvent valoir la mort. En Angleterre, les centaines d'exécutions qui suivent le Pèlerinage de grâce de 1536, la révolte du Sud-Ouest de 1549 ou la révolte du Nord en 1569, sont présentées comme le châtement de sujets coupables de trahison, et non d'hérétiques. Pour le pouvoir royal en France, l'exécution des conjurés d'Amboise, des chefs huguenots lors de la Saint-Barthélemy ou des chefs ligueurs en 1588, lors de coups de majesté, relève avant tout de la sûreté du pouvoir. De même en Angleterre, l'exécution de Marie Stuart. Voilà qui conduit à se tourner vers les acteurs de la violence.

C. LES MEURTRIERS

1) Les tribunaux religieux et civils

La défense du dogme s'est imposée comme un devoir essentiel pour l'Église catholique. Les crimes d'hérésie sont examinés par les officialités, les tribunaux des évêques. Dans les Pays-Bas espagnols, la création de quatorze nouveaux diocèses, en 1559, entraîne la mise sur pied d'autant de tribunaux ecclésiastiques.

L'inquisition pontificale, organisée au début du XIII^e siècle, se charge elle aussi de poursuivre un certain nombre de déviations sous être soumise à l'autorité des évêques. Aux Pays-Bas, la papauté cherche à renforcer l'efficacité de son inquisition. En 1524, trois nouveaux inquisiteurs sont désignés, et l'année suivante Clément VII nomme un nouvel inquisiteur général, le prince-évêque de Liège, Erard de la Marck. L'Inquisition romaine est réorganisée en 1542 pour renforcer la répression de l'hérésie protestante en Italie.

En Espagne, une autre Inquisition a la charge de la défense de l'orthodoxie. Organisée à l'époque de la Reconquista, à partir de 1478, cette structure spécifique combat les déviations religieuses. Elle se charge avant tout de traquer les crypto-judaïsants, avant de se tourner vers les morisques, à partir du milieu du XVI^e siècle. Les protestants sont également pourchassés, notamment à Valladolid et à Séville, ce qui donne lieu à plusieurs autodafés (Valladolid 1559 ; Séville 1559, 1560, 1562). Sur ce modèle, le Portugal se dote aussi d'une Inquisition en 1536, suspendue en 1544, puis rétablie en 1547, dont l'objet principal est la répression du crypto-judaïsme.

Les différents tribunaux ecclésiastiques invitent les accusés à se rétracter. Seuls les « opiniâtres », qui persistent dans leur erreur étaient excommuniés. Les relaps, enfin, encourent la peine de mort, c'est-à-dire le bûcher. Les condamnés à mort étaient livrés au bras séculier qui se chargeait des exécutions.

En France, comme aux Pays-Bas, la justice civile est invitée à se joindre à l'effort de l'Église. En France, le monarque a le statut de vicaire de Dieu sur terre, et à ce titre, il a le devoir de maintenir l'ordre en réprimant l'hérésie comme l'y invite le serment du sacre. L'hérésie est rapidement assimilée à un crime contre l'ordre public. Devant la lenteur des officialités, les cours royales sont invitées à réprimer l'hérésie. En 1540, l'édit de Fontainebleau impose aux juges royaux d'informer et de juger les matières d'hérésie concernant les laïcs comme les religieux. Cette décision va accélérer brutalement le nombre de poursuites.

Les persécutions sont à leur apogée dans les années 1544-1549. En avril 1545, une campagne sanglante est menée contre les Vaudois du Luberon sur ordre du parlement d'Aix, alors sous

l'autorité du premier président Jean Maynier, baron d'Oppède. Les massacres font environ 2 700 morts en cinq jours, et 666 hommes sont envoyés aux galères à Marseille. Au parlement de Paris, une nouvelle chambre, dite « chambre ardente », est organisée en 1547, qui a pour objet exclusif la lutte contre l'hérésie. Au cours de ses trois années de fonctionnement, elle prononce 557 arrêts, parmi lesquels 39 condamnations au bûcher. La chambre ardente est supprimée le 19 novembre 1549, les hérétiques étant désormais renvoyés vers les tribunaux ecclésiastiques. En 1551, l'édit de Châteaubriant confie de nouveau aux juges civils la connaissance des crimes de sédition provoqués par « l'hérésie luthérienne et les autres erreurs et fausses doctrines, sectateurs et imitateurs d'icelles ». L'édit de Compiègne publié en 1557 renforce encore la répression. Les juges royaux ont la connaissance de tous les crimes d'hérésie. Afin d'éviter la clémence des magistrats, la seule peine encourue par les hérétiques est désormais la mort. Mais à partir de 1560, on assiste à une décriminalisation de l'hérésie.

Aux Pays-Bas, Marguerite d'Autriche, la gouvernante, adopte elle aussi une politique de criminalisation de l'hérésie. La plupart des condamnations sont le fait des tribunaux des villes ou des conseils des provinces. L'ordonnance du 14 octobre 1529 (amplifiée en 1531) prévoit la confiscation des biens et la peine de mort pour tous les hérétiques (alors que jusque là elle était réservée aux relaps) : par l'épée (décapitation) pour les hommes, par la fosse pour les femmes (enterrées vives), et par le bûcher pour les relaps. Les placards de 1529 et 1531 entraînent une multiplication des exécutions : 524 de 1530 à 1554, soit 21 par an en moyenne. Le 10 juin 1535, une ordonnance impériale stipule que les anabaptistes obstinés seraient punis par le feu, les repentants par l'épée ou la fosse, et leurs biens confisqués (le tiers revenant au délateur) : pas de pardon possible. L'édit d'avril 1550 confirme la condamnation à mort de tous les hérétiques par le feu, même repentants. Cette ordonnance est maintenue en application jusqu'en 1566.

Au total, environ 1 300 personnes furent exécutées pour hérésie aux Pays-Bas de 1523 à 1566, contre environ 400 en France (pour les personnes exécutées sur arrêt des parlements). La répression se renforce encore à partir de 1567, quand est créé le « Conseil du sang », qui est lui aussi une juridiction civile. En théorie, ce tribunal spécial est chargé d'instruire des procès non pour hérésie, ce qui revient à l'Inquisition, mais pour rébellion. En fait, les deux choses se confondent largement. Le Conseil du sang prononce 1 073 peines de mort pour lèse-majesté.

2) Nobles et soldats

Les mises à morts sont d'abord le fait de tribunaux, civils ou ecclésiastiques qui exécutent environ 3 500 personnes dans toute l'Europe, des années 1520 aux années 1560, mais elles sont surtout commises par des hommes en armes, qu'il s'agisse de soldats, menés par des capitaines ou des grands seigneurs, ou de miliciens.

L'idéal du chevalier chrétien, le *miles christianus* façonne la noblesse qui se veut gardienne de la foi. Dès le début des guerres de religion en France, des nobles ont créé des associations, confréries ou ligues pour lutter contre l'hérésie. Certaines familles se vantent de posséder dans leurs ancêtres des saints. Les Bourbons ont saint Louis, les Montmorency prétendent avoir été convertis par Denis l'Aréopagite, ce qui fait d'eux les « premiers barons chrétiens ». Ce capital historique est une prédisposition à l'action présente. Les princes lorrains, qui descendent de Godefroy de Bouillon, estiment que leur capital identitaire lignager les portent à défendre le catholicisme. Le duc Antoine de Lorraine, chef de la branche aînée de la famille, a contribué à écraser la révolte des paysans en 1525. En 1562, François de Guise laisse sa suite massacrer les protestants de Wassy, et lors de son entrée à Paris il est accueilli en héros catholique. Plus tard, Henri de Guise et Charles de Mayenne offrent leurs services à Venise pour lutter contre le Turc. Un autre membre de la famille, le duc de Mercœur, lutte contre les protestants, avant de prendre la tête de la ligue bretonne et finalement partir combattre le Turc en Hongrie. Il manifeste ainsi après son échec ligueur son indéfectible attachement à la foi catholique et à la tradition familiale.

D'autres capitaines font le choix de l'engagement violent et de la défense de la religion

catholiques sans pour autant détenir un capital symbolique lignager particulier. C'est le cas de Blaise de Monluc, vétéran des guerres d'Italie, qui fait régner la terreur dans le Sud-Ouest en 1562. Il multiplie les exécutions, tire sur les fuyards comme à la chasse, et se considère comme inspiré par Dieu.

Si certaines maisons aristocratiques se forment une image de défenseurs de la foi, qu'en est-il de l'état d'esprit des soldats ? Les soldats engagés dans les guerres de religion sont-ils mus par la religion ? L'exaltation religieuse catholique motivait-elle l'engagement ? La « disciplinarisation » des troupes, requise par Maurice de Nassau aux Pays-Bas, puis par le roi de Suède Gustave-Adolphe, dans le cadre de la révolution militaire, s'est-elle appuyée sur la confessionnalisation ? Certains auteurs, comme le catholique François de Saillans, estiment qu'une guerre ne peut être sainte et juste que si elle est conduite par des saints et des justes. C'est aussi le point de vue de puritains, comme William Gouge ou Alexandre Leighton, qui exigent des combattants qu'ils soient des « saints » au comportement exemplaire, capables de haïr sans haine. Un certain nombre de ligues militaires ou d'unités combattantes possèdent une véritable identité confessionnelle, comme les *Tercios* espagnols, avec leurs aumôniers catholiques, ou l'armée de Gustave-Adolphe, avec ses aumôniers luthériens. On rapporte que le *Manuel du soldat chrétien* de Possevino fut distribué aux combattants avant Lépante, et Olivier Chaline a insisté sur l'action galvanisante du carme Dominique de Jésus Marie qui brandit une image de la vierge mutilée en menant les troupes à l'assaut de la Montagne Blanche, au cri de « Santa Maria ». La foi va déplacer la montagne, dit Dominique de Jésus Marie. Des scapulaires sont distribués aux soldats catholiques. Lors de la prise de Magdebourg, Tilly lance ses troupes au cri de « Jésus Marie ».

Dans les armées rebelles, la religion est aussi un élément structurant. Lors de la guerre des paysans, les bandes paysannes s'imposent un ordre martial et religieux ; le pillage, le blasphème, le jeu, les beuveries sont interdites. Les soldats écoutent quotidiennement des sermons. Les gueux de mer ont assurément une identité confessionnelle. L'armée de Cromwell, se veut « le peuple de Dieu en Angleterre » (Hill). Dans le « catéchisme » des soldats de l'armée parlementaire composé en 1644, il est explicitement dit ceci : « Nous avons pris les armes contre les ennemis de Jésus-Christ, qui au nom de Sa Majesté, font la guerre contre l'Église et le peuple de Dieu. » La *New Model Army* est une *Praying Army*, avec ses églises de garnison à Hull, Chester, Nottingham. Elle est marquée par l'idée d'élection et d'antipapisme. Les soldats portent souvent des bibles sur eux. Les *Ironsides* (côtes de fer), comme on les surnomme, craignent que le blasphème n'attire les foudres divines.

3) Milices et foules

Enfin, il ne faut pas négliger le rôle essentiel que jouèrent les « civils », dans les affrontements religieux, et notamment à l'occasion des pogroms ou encore des massacres qui émaillèrent les guerres de Religion.

La foule joua un rôle majeur à l'occasion de plusieurs pogroms. L'un des plus sanglants se déroula à Lisbonne en 1506. La population, excitée par des prédicateurs dominicains s'en prit aux nouveaux-chrétiens d'origine juive avec une extrême violence. Il y eut entre 1 200 et 3 000 victimes.

Pendant les guerres de Religion, la mise à mort des hérétiques put être encouragée par les autorités, voire encadrées par celle-ci, mais les acteurs des assassinats étaient bien souvent des bourgeois en armes. Ce fut notamment le cas à l'occasion de la Saint-Barthélemy parisienne. La milice de la capitale, réorganisée en 1562, jouait un rôle essentiel dans la défense de l'identité catholique de la ville. Les miliciens gardaient portes et murailles, mais ils perquisitionnaient également chez les particuliers et appréhendaient les hérétiques. Ils furent les principaux acteurs des massacres de la Saint-Barthélemy. Il s'agissait à leurs yeux de nettoyer leur ville de la peste hérétique. Également, parfois, de profiter de la confusion pour piller ou se livrer à des vengeances personnelles. Ces bourgeois en armes jouèrent certainement un rôle semblable dans les autres

viles où se déroulèrent des massacres de grande ampleur, comme Toulouse et Lyon. Dans la république polono-lituanienne, les meurtres commis par la population orthodoxe contre les uniates, ou par les étudiants catholiques de Cracovie contre les protestants, n'étaient pas rares.

Les victimes des violences religieuses entre 1500 et 1650 furent mises à mort pour des raisons variées, par des acteurs qui dépassaient de loin les seules autorités souveraines. La violence de guerre fut décuplée par l'antagonisme religieux. Mais il ne faudrait pas oublier que toutes les guerres ne furent pas des conflits de religion.

III. DIFFICULTÉS ET PRÉTEXTES

Il serait donc réducteur de réduire toutes les violences aux chocs religieux et il serait même erroné de considérer qu'il est aisé de tuer au nom de Dieu entre 1500 et 1650. Les religions, les Églises, les États encadrent cet acte ou le contrarient. Enfin de nombreux autres prétextes de tuer entrent en considération.

A. LES DISCOURS RELIGIEUX CONTRE LA VIOLENCE RELIGIEUSE

Nous avons commencé par circonscrire le périmètre discursif légitimant qu'on puisse tuer au nom de Dieu. Mais il existe d'autres discours religieux qui contrarient, voire délégitiment cette violence sacrée.

1) L'humanisme chrétien

L'humanisme chrétien, avec Érasme et ses nombreux émules, entend dénoncer la guerre, y compris celle qui est commise au nom de Dieu. Érasme refuse la croisade, considérant que c'est le péché qui est en l'homme que le chrétien doit combattre, non contre le Turc. S'il admet que la chrétienté puisse se défendre, il n'admet pas en revanche qu'une guerre puisse être sainte par elle-même, c'est-à-dire qu'on puisse gagner son salut en versant le sang de l'infidèle.

2) Dissidence et tolérance

La dénonciation de la guerre et de la violence a aussi été le fait de Zwingli qui dénonce le mercenariat et des anabaptistes. Il serait erroné de se représenter ces derniers uniquement sous les traits exaltés et possédés par l'urgence apocalyptique du royaume de Munster. La plupart refusent de porter les armes et de servir aux armées.

Ces dissidents sont enclins à l'irénisme et à la tolérance religieuse. Alors certes, ils sont fort minoritaires, sauf durant la Révolution anglaise où Cromwell, acquis aux dissidents, établit une tolérance sauf pour les papistes.

3) La scolastique contre les guerres de Religion

Mais même au cœur même d'un système de pensée aussi puissant que celui de l'Église catholique, qui ne tolère pas l'hérésie et n'entend pas engager avec elle une démarche de réconciliation et de concorde, la mort est loin d'être la solution aux problèmes que pose l'existence de l'hérétique ou de l'infidèle. Tout l'effort de la Contre-Réforme, par ses collèges, ses missions, ses séminaires, est de convertir l'autre, non de le tuer. Lorsqu'un souverain entend convertir ses sujets à une seule et même religion, la sienne, il accorde le *jus emigrandi*.

Par ailleurs, la guerre de Religion est loin d'être tenue pour une guerre juste dans le cadre de la pensée scolastique. La justification de cette violence ne va pas de soi. Dans ses leçons sur le droit de la guerre, le théologien et juriste Francisco de Vitoria rappelle « que la différence de religion n'est pas une juste cause de guerre ». Pour sa part, Diego de Covarruvias déclare qu'« on ne peut déclarer la guerre aux infidèles pour la seule raison qu'ils sont infidèles ». Le Nouveau Testament

défend en outre l'emploi des armes. Le Christ n'a-t-il pas désarmé Pierre ?

Par ailleurs, les guerres de Religion ont tout pour être des guerres irrecevables, aux yeux de la tradition scolastique, car elles sont souvent déclarées par ceux qui n'ont pas la souveraineté. En effet, si le prince chrétien est invité à combattre le mal, les autorités ecclésiastiques n'admettent pas que chacun s'auto-investisse d'un pouvoir du glaive au nom de Dieu. Les religions prônent l'obéissance à Dieu et aux pouvoirs qu'il a établis sur terre. Le concile de Constance a condamné le tyrannicide. Luther réprovoque la guerre des Paysans et la révolte de Munster. Calvin n'approuve pas la conjuration d'Amboise de 1560. En 1609, des *alfaquies* estiment que la révolte est une injure à Mahomet. Il faut accepter l'exil imposé et la plupart des morisques s'y résignent. Les religions offrent ainsi des antidotes à la guerre de Religion, et pas seulement des discours la justifiant.

B. LA RAISON POLITIQUE

D'autres raisons, non moins impératives entravent la possibilité de tuer au nom de Dieu. Les humanistes qui ont irrigué la pensée de la Renaissance ont réhabilité la vie civile, la cité terrestre, sans toujours se soucier de sa conformité avec la cité de Dieu. Le bien commun c'est la concorde civique. Les conflits religieux relèvent le défi de faire vivre d'autres logiques que celle de la violence d'inspiration divine.

1) L'unité de la communauté

Les hommes de l'âge moderne vivent dans des communautés familiales, villageoises, urbaines, de métiers, dans des fidélités clientélares ou des réseaux d'amitiés, comme la République des Lettres. La fracture religieuse brise parfois ces communautés, mais les a parfois mis au défi de montrer leur vitalité.

La confédération de Varsovie élaborée en 1573 est l'occasion pour la noblesse polonaise de revendiquer la solidarité nobiliaire et de prévenir un roi intolérant, en interdisant que les dissensions religieuses offrent l'occasion d'une guerre civile ou de l'affirmation du pouvoir royal. À l'époque des guerres de Religion, l'apparition et la multiplication des serments d'amitié urbaine témoignent aussi d'un refus collectif, dans certaines régions, de l'idée de violence au nom de Dieu. Ce qui prime, aux yeux des habitants de Caen, de Vitré, de Nyons ou de Saint-Laurent-des-Arbres, c'est de préserver l'unité de la communauté de vie, en dépit des divergences confessionnelles. C'est le cas également dans les quelques villes d'Empire où la mixité religieuse est acceptée et codifiée comme à Augsburg.

Outre la noblesse et les villes, l'appartenance à une structure plus vaste, l'empire et son droit, ou à une nation est une invitation à ne pas s'entretuer. Enfin, le prince cherche à s'imposer comme le garant de l'ordre et de la paix, en dépit des divergences confessionnelles.

2) Le devoir d'obéissance à un prince sacré

Parmi les facteurs qui tendent à empêcher les meurtres au nom de Dieu figure le développement des appels des princes et des monarques à une obéissance absolue à leur autorité. Les princes entendent en effet imposer à l'ensemble des sujets, sans distinction de rang ou de statut, une obéissance inconditionnelle à la loi. Le débat sur la hiérarchie du devoir d'obéissance à Dieu et au roi est l'objet de la querelle dit de l'archiprêtre entre 1598 et 1603 et que réveille le serment d'allégeance exigés après 1605 par Jacques I^{er} et Francis Bacon, qui demande aux catholiques de jurer que le pape ne peut déposer les rois. Désormais, les papistes ne sont plus guère inquiétés s'ils sont de fidèles sujets.

Les rois de France après 1562, et sauf entre 1585 et 1589, n'entendent plus criminaliser les huguenots, sauf s'ils sont rebelles. C'est ainsi que l'on justifie la mise à mort de l'amiral de Coligny et des chefs huguenots ou même des Guise ; ils étaient des désobéissants ; ils ont été

châtiés. La violence légitime entend être monopolisée par le prince. En Angleterre, l'immense majorité des exécutions qui se déroulent au XVI^e siècle ne sont pas légitimées par la répression de l'hérésie, mais par la défense de l'autorité monarchique, à l'exception de ce qui se passe sous Marie Tudor.

En s'imposant comme la seule autorité habilitée à exercer la violence légitime, le prince entend apparaître comme la clé de voûte de l'ordre public, ce qui peut impliquer pour lui de protéger des minorités religieuses. Le roi Manuel du Portugal punit sévèrement les coupables, y compris les prédicateurs qui ont excité le pogrom de Lisbonne. Dans l'Empire, Charles Quint, conformément à la tradition impériale accorde sa protection aux juifs et condamne les accusations de meurtre rituel. Dans les édits de pacification, le prince tient la figure de garant de l'ordre public. Les Politiques des années 1580 et 1590 n'ont cessé d'exalter la figure du prince comme celle du garant de la paix. Tel est son premier devoir. Le domaine des consciences n'appartient qu'à Dieu. La propagande orchestrée autour d'Henri IV vise à faire de ce monarque au parcours confessionnel complexe l'incarnation de la Raison face au déchaînement des passions meurtrières.

Ce faisant, le prince peut néanmoins pratiquer la guerre, et même exercer une répression énergique contre des sujets de la religion minoritaire ou contre un ennemi de confession différente, mais il le fait moins au nom de la défense de l'unité religieuse qu'au nom du maintien de l'ordre et de la défense de l'autorité royale. C'est le cas dans les années 1620, quand Louis XIII mène la guerre contre les huguenots du Midi. Les opérations firent néanmoins plusieurs milliers de victimes. Il ne faut pas cacher cependant qu'un esprit d'exaltation religieuse pouvait animer les acteurs de ces campagnes, comme le prince de Condé ou le père Joseph.

C. SOUS LE MANTEAU DE LA RELIGION

In fine, il est légitime d'achever cette réflexion en se demandant si toutes les violences commises au nom de Dieu n'ont pas d'autres mobiles.

1) Le Corso

Un premier exemple de ce détournement de la rhétorique de la violence sacrée tient dans l'usage qui est fait de la guerre sainte contre l'infidèle. La croisade n'est plus qu'un souvenir mais survit sous forme dégradée dans un corso, barbaresque et chrétien dont les objectifs sont divers, mais fort éloignés du désir de délivrer la terre sainte ou de tuer les infidèles. Ils sont plutôt à capturer, soit pour leur valeur d'usage, ils sont alors esclaves, soit pour leur valeur d'échange, ils restent des captifs.

De même, les projets de croisade permettent à l'ordre de Malte de légitimer ses immenses domaines fonciers, notamment en France, ou offrent aux petits princes la possibilité de se hisser symboliquement dans le jardin où jadis jouaient les grandes monarchies.

2) Les relations internationales

Le discours de la croisade, dont aime se prévaloir le pape, père commun, est un moyen d'essayer de réconcilier les deux puissances catholiques rivales que sont la France et l'Espagne. Cette dernière aime justifier sa politique étrangère par le zèle pour le catholicisme contre l'infidèle et les puissances protestantes, afin d'embarrasser la France, alliée du Turc et des protestants. Mais la France et d'autres accusent l'Espagne d'ambitionner la monarchie universelle, c'est-à-dire l'hégémonie sous prétexte de défense et de propagation du catholicisme. Ainsi, l'Angleterre et les Provinces Unies n'admettent pas le monopole des Ibériques sur les Amériques et mers océanes. L'appel à défendre l'Empire contre le Turc est aussi un moyen d'essayer de réconcilier catholiques et protestants contre un ennemi commun. Les usages politiques de la guerre sainte sont donc divers.

3) Les malaises sociaux

Ceux qui prétendent tuer au nom de Dieu légitiment et assouvissent aussi sous ce nom d'autres besoins, comme la vengeance personnelle ou collective. Les affrontements religieux sont aussi exacerbés par les malheurs et par les problèmes économiques et sociaux. La religion peut offrir à la révolte ou à la subversion une forme de justification au nom de l'Écriture, de l'Esprit ou de la fidélité à la religion « de nos pères ».

Il y a à l'échelon le plus élémentaire, les rapports de voisinages, l'envie, les haines. Les rancunes ne déclenchent pas le massacre mais l'alimentent. Durant les guerres de Religion, la volonté de venger des blessures de l'honneur anime bien des attentats. Plus généralement, l'affrontement religieux peut être mêlé à d'autres conflits, la religion offrant alors une rhétorique de la cohésion à des mécontentements parfois disparates. Lors des *Germanias*, les insurgés crient « À mort les *caballeros* ! À mort les maures ! ». En effet les maures constituent le fondement de la puissance économique et même militaire des seigneurs. Lutter contre les seigneurs suppose de lutter contre les maures.

Dans l'Empire, la guerre des Paysans ou guerre de « l'homme du commun » est aussi une immense protestation contre l'ordre féodal. L'appel à la liberté du chrétien et la remise en cause de la médiation cléricale dans l'économie du salut constituent un appel à la remise en cause de l'ordre hiérarchisé du monde. Au nom de l'Écriture, les insurgés réclament la fin des dîmes, du servage, des corvées, et revendiquent le droit de chasser, de pêcher, de couper du bois...

Le pèlerinage de Grâce (1536-1537), ainsi dénommé par son premier organisateur, Robert Aske, réclame sans doute le rétablissement des monastères et de l'union à Rome, mais il est également porté par des revendications économiques et sociales. On est en période de très forte hausse des prix depuis 1510. Les récoltes ont été mauvaises en 1535 et 1536 et de nouvelles impositions sont apparues en 1534.

Durant la Ligue, l'engagement procède aussi parfois de frustration sociale. A Marseille, Charles Casaulx représente la bourgeoisie contre le patriciat marchand. A Paris, les Seize incarnent la marchandise et le monde de la basoche, une « bourgeoisie seconde » qui nourrit sa rancœur devant l'ascendant pris dans la ville par les grands officiers royaux, et notamment les parlementaires, comme en témoigne l'exécution du président Brisson.

La guerre de Trente Ans n'est pas seulement nourrie par le désir de butin des armées qui sillonnent l'Empire, mais aussi par des frustrations sociales. La dévaluation monétaire, au début des années 1620, entraîne des attaques contre les changeurs, qui sont accusés de fraude. À Magdebourg, en février 1621, une émeute provoque 200 morts.

La Révolution anglaise mêle elle aussi revendications religieuses et aspirations sociales. Les *Diggers* de Winstanley réclament le partage des communaux, tandis que les *Quakers* refusent toute hiérarchie sociale et adopte un égalitarisme vestimentaire. La révolte irlandaise de 1640 n'oppose pas seulement des catholiques et des protestants, pas seulement des Irlandais à des Anglais ou des Écossais, mais aussi des paysans en voie d'expropriation par des colons. C'est sans doute avant tout une révolte anticoloniale.

La violence contre les juifs est souvent inscrite dans ces tensions économiques et sociales. Le pogrom de Lisbonne de 1506 s'inscrit dans une période de sécheresse, et les juifs font figure de bouc émissaire. Les pogroms de Pologne de 1648 résultent de l'engagement des juifs dans la gestion des domaines polonais, dans la vente d'alcool, et on les accuse de manipuler les monnaies qui se dévaluent.

Tuer au nom de Dieu n'est pas sans poser des problèmes religieux. Cela n'est pas non plus sans heurter un devoir de vivre en paix avec son voisin sous l'autorité d'un prince. Et il était donc légitime de se demander si des facteurs économiques et sociaux n'aidaient pas à alimenter une violence commise au nom de Dieu.

CONCLUSION

Défendre la gloire de Dieu et faire son salut, tels étaient sans doute les « fictions maîtresses », pour parler comme l'anthropologue Clifford Geertz, ou les impératifs premiers qui animaient les femmes et les hommes des XVI^e et XVII^e siècles. Dans des sociétés où la violence était très présente et où la vie demeurait fort précaire, il ne faisait aucun doute pour certains que la mise à mort de ceux qui polluaient la communauté de salut était parfaitement légitime. On pouvait ainsi en toute justice égorger le juif ou l'hérétique, partir combattre l'infidèle, qu'il soit chrétien pour les uns, ou musulman pour les autres. Ce faisant, la guerre de conquête, le pillage, la vengeance particulière ou encore la prise d'esclaves pouvaient se combiner aux idéaux de l'honneur nobiliaire, de la mort héroïque pour le roi ou du martyr pour la défense de l'Église. Tuer au nom de Dieu recouvrait ainsi des réalités diverses, et cette diversité même finit par affaiblir le message porté par les appels à la guerre sainte.

Les États européens se construisirent ainsi en reprenant à leur compte les appels à la violence, mais aussi en la jugulant. Dans un contexte de sacralisation croissante de la figure royale et de l'État monarchique, la trahison tend ainsi à remplacer l'hérésie comme le crime le plus grave. Il est ainsi tentant de défendre l'idée d'une autonomisation croissante de la sphère politique. Il y aurait réduction progressive et archaïsation du principe même de la guerre sainte ou de la violence au nom de Dieu. La religion serait désormais dans l'État, ou à côté de l'État, et non plus l'État dans la religion. En France, en Espagne, en Angleterre ou dans l'Empire, les autorités civiles et religieuses cherchèrent à réduire la violence des sujets et des fidèles en la criminalisant et en la canalisant contre des cibles extérieures. Richelieu travailla ainsi avec énergie à faire des gentilshommes les cadres des armées royales combattant l'ennemi espagnol. Cependant, alors que cet adversaire apparaissait comme parfaitement catholique, on pouvait encore le dénoncer comme mi-maure et mi-juif. Chassée par la porte, le religieux revenait par la fenêtre. Le combat pour le Roi Très-Chrétien (ou pour le Roi Catholique, ou pour le Défenseur de la foi, ou pour l'Empereur...) pouvait-il être autre chose qu'un combat voulu par Dieu ? C'est dire si les arguments religieux restaient mobilisateurs.

Le processus de confessionnalisation animant la plupart des États européens était par essence porteur du principe d'intolérance, comme en témoigne la révocation de l'édit de Nantes, à l'issue d'un siècle de tentatives de cohabitation confessionnelles sous l'égide de la monarchie. Par ailleurs, l'autonomisation du politique n'est sans doute pas à considérer comme une donnée universelle dans le fonctionnement des États européens. Le problème religieux est plus aigu dans l'Irlande des années 1650 qu'auparavant. Dans les États polysegmentaires ou peu intégrés, comme l'ensemble polono-lituanien, très tolérant au XVI^e siècle, les mouvements d'émancipation des périphéries utilisaient plus que jamais les ressources mobilisatrices de la défense de l'Église contre l'infidèle ou l'hérétique pour construire leur légitimité. C'est ainsi que plusieurs dizaines de milliers de juifs, d'uniates ou de catholiques romains trouvèrent la mort à l'occasion des soulèvements des cosaques zaporogues orthodoxes, tandis que la couronne polonaise s'affirmait comme un bastion catholique face à la Suède luthérienne (défense de Czeszochowa en 1655), puis comme l'un des remparts de la chrétienté contre les Turcs. Enfin, l'idée de croisade joua de nouveau son rôle mobilisateur à l'occasion de la guerre de Candie, commencée en 1645, la ville de Candie soutenant le siège turc jusqu'en 1669. On le voit, le processus de réduction de la violence religieuse et du principe de guerre sainte est loin d'avoir suivi une voie uniforme l'Europe des XVI^e et XVII^e siècles.

Explication de document (Histoire médiévale)

Durée : 7 heures

Sujet : Extraits de la Chronique de l'abbaye de Saint-Hubert-en-Ardenne (rédigée avant 1106)

Par Patrick CORBET et Michèle GAILLARD³

[C. 41] À Chauvency, un avoué du nom d'Albéric exigeait de la familia du monastère des corvées indues. Il poussa un jour la cruauté jusqu'au point de forcer un pauvre à porter le joug à côté de sa vache, pendant toute une journée, à la place d'une autre vache qui avait avorté en labourant. L'abbé Thierry⁴ eut connaissance de cette injuste exaction et fut révolté de l'inhumanité de cet Albéric. Il se rendit à Dun(-sur-Meuse) et se plaignit amèrement à (l'avoué) Adelon de la manière dont son sous-avoué maltraitait la familia de l'église, offrant de prouver qu'ils n'étaient tenus à de semblables corvées ni envers lui, ni envers d'autres. Adelon rougit de l'abominable conduite d'Albéric et fixa un jour pour recevoir la preuve offerte par l'abbé. L'intendant de Chauvency était alors un certain Héribert, homme fidèle et probe. Au jour fixé, après avoir prêté le serment légal et confirmé ce serment par l'épreuve de l'eau, il déclara formellement que les exactions violemment imposées par les avoués, et en particulier ces corvées étaient indues. Lors de cette séance publique étaient présents Adelon de Dun, Rainbald, comte de Mussy, Pierre de Mirwart et beaucoup d'autres nobles. Ce fut fait l'an du Verbe incarné 1081.

[c. 42] (...) Ce fut aussi cette année-là (1082) que l'évêque Henri⁵ reconstruisit le château (castrum) de Mirwart⁶. [C. 43] L'animosité entre Albert de Namur et Godefroid de Bouillon⁷ allait toujours croissant. Le premier avait résolu de rebâtir clandestinement le château de Mirwart afin qu'il pût lui servir dans la guerre qu'il méditait contre Godefroid. Mais l'évêque Henri, informé du projet d'Albert, se hâta de mettre obstacle à son exécution, non seulement parce qu'il avait pris chaudement le parti de Godefroid, mais encore afin d'éloigner de son évêché une cause d'exaction. En conséquence il acheta de Richilde, comtesse de Mons, ce lieu en hauteur avec le comté, le ban et ses autres dépendances et en même temps les deux alleux de Bras et Grupont avec la familia et tous les revenus. Il rétablit à grands frais le château et y plaça des chevaliers (milites) chargés de veiller à la sécurité du pays. Mais ceux-

³ Professeurs respectivement aux universités de Nancy II et de Metz

⁴ Thierry Ier, abbé de Saint-Hubert (1055-1086)

⁵ Henri Ier, dit de Verdun, évêque de Liège (1076-1091)

⁶ Château de Mirwart, sur la rivière Lomme (Belgique, province de Luxembourg), à 9 km à l'ouest de Saint-Hubert. Il apparaît dans la Chronique comme construit illégalement au milieu du X^e siècle sur les terres d'église (c. 5).

⁷ Alors duc de Basse-Lotharingie. Il a succédé à Godefroid le Bossu, mort en 1076.

ci manquant de tout devinrent de véritables brigands publics et dans leurs fréquentes incursions, ils opprimaient les pauvres habitants des campagnes et l'abbaye elle-même. Cette situation affligeait l'abbé Thierry jusqu'au fond de l'âme et lui causait de vives inquiétudes pour le présent et pour l'avenir. Aussi ne cessait-il de demander, par lui-même et par des médiateurs influents auprès de l'évêque, la démolition de cette forteresse, reconstruite pour le malheur de toute la contrée. Il le priait d'apaiser ses appréhensions et disait que cette cause de ruine imminente rendrait inutile tout ce qu'il avait fait en faveur de l'église de Saint-Hubert. L'évêque ne voulait pas, en résistant à ses instances, blesser un homme aussi considérable et aussi avancé dans son amitié. Il cherchait au contraire à calmer ses craintes et son mécontentement. Aussi fit-il donation légale du château de Mirwart et de ses dépendances à l'abbaye. Il plaça des religieux du monastère dans l'église qu'il y avait construite et dédiée à saint Michel, et confia la garde de la forteresse à l'abbé. Celui-ci se défendit d'abord d'accepter cette charge, prétendant qu'il était propre à garder un cloître, mais non un château-fort. Il céda néanmoins aux représentations de ses amis, et notamment de Lambert l'ancien, qui lui fit remarquer le danger de mécontenter un personnage aussi puissant. Il finit donc par admettre une garnison dans le château et en même temps il y établit quelques hommes sûrs tirés de son monastère.

[C. 45] À cette époque, l'évêque, faisant peu de cas des résidences dépendant de son évêché, venait à l'église de saint Hubert, y tenait solennellement sa cour lors des célébrations de Noël et de Pâques et y faisait les ordinations ecclésiastiques en leur temps. Il se plaisait à vivre familièrement au milieu des religieux, dans un calme parfait. L'abbé cherchait par ses prévenances à capter ses faveurs et en même temps à sonder ses intentions touchant la démolition de Mirwart. Mais tantôt l'évêque feignait de ne pas comprendre ce qu'on lui demandait, tantôt répondait que cette affaire devait être déferée à son conseil. Enfin, l'abbé fatigué de l'inutilité de ses sollicitations, s'en plaignit en chapitre. La maison toute entière se souleva d'indignation à l'idée de voir cette église, jusque-là si libre, accablée sous un joug insupportable. Cet état de siège semblait aux religieux une embûche diabolique dressée contre le lieu saint. Les plaintes n'étaient pas adressées à l'évêque lui-même, mais bien aux personnes vivant dans son intimité, afin qu'elles lui fussent rapportées et que l'on sut enfin s'il prendrait en pitié les craintes des religieux et changerait de résolution ou s'il n'y avait plus rien à espérer. Les amis de l'évêque objectaient qu'il ne fallait pas ainsi décrier et mécontenter un prélat si puissant et qui jusque-là s'était montré le protecteur bienveillant du monastère. Lambert le jeune⁸, emporté par le zèle pour l'église sa mère, s'écria : « une telle bienveillance tend à notre perte et se méprise aussi facilement qu'elle se prouve ». Ce propos fut remarqué et l'évêque, à raison de la qualité de son auteur, le considéra comme une véritable injure. Il saisit la première occasion pour manifester le mécontentement qu'il en ressentait, se répandit en plaintes contre l'abbé et les frères, disant qu'il n'avait pas mérité d'être traité avec cette injustice et qu'ils ne pourraient s'en prendre qu'à eux-mêmes si, après avoir méconnu son amitié, ils éprouvaient les effets de son ressentiment. L'abbé comprit que l'évêque allait exagérer les motifs de son mécontentement et qu'il se croirait en droit de rejeter toute demande relative à la démolition du château, et n'osant plus rien espérer pour le moment, il se retira en France, accompagné des deux Lambert (...).

[C. 48] L'évêque Henri se rendit à Saint-Hubert pour célébrer les fêtes de Noël, puis retourna à Liège au commencement du Carême, après avoir fait l'ordination de cette époque. Depuis longtemps l'abbé attendait vainement les effets de la promesse de l'évêque,

⁸ Lambert le jeune, moine, chantre et écolâtre à saint-Hubert, probablement auteur entre 1096 et 1106, de la Chronique.

relativement à la démolition du château de Mirwart⁹. Il résolut de le suivre à Liège et de tenter un dernier effort. Le mercredi de la semaine de Pâques, il arriva vers l'heure de tierce à Tilleur, où il apprit que l'évêque était à Seraing. Il monta sur une barque et se fit conduire près de lui. L'évêque, debout à son balcon, le reconnut de loin et il avait à peine touché à la rive qu'il le salua en ces termes : « Le Seigneur est vraiment ressuscité », à quoi l'abbé répondit « et qu'il apparaisse aujourd'hui à Henri ». L'évêque lui fit un accueil plein de bienveillance et l'introduisit dans une chapelle assez élégante qu'il avait fait bâtir, n'admettant à leur entretien que le prieur Thierry¹⁰. L'évêque s'assit en silence la tête baissée, puis, se tournant vers l'abbé, les yeux levés vers le ciel et pleins de larmes, lui dit en proie à la plus vive émotion : « Je sais, mon cher père, ce que vous demandez, ce que vous désirez. Je sais ce que les dangers actuels vous font craindre pour l'avenir. Or, je ne veux pas être accusé devant Dieu, comme vous en avez souvent menacé, du mal qui peut vous arriver. Je vous abandonne donc aujourd'hui ce château que vous voulez démolir. Je cède également à votre église le mont lui-même sur lequel il est bâti, avec le comté et tout ce qui lui est soumis, à condition que vous et vos fils priiez Dieu pour moi ». L'abbé se jeta à ses pieds et en pleurant de joie, mais l'évêque le releva aussitôt et le réprimanda humblement de cette respectueuse marque de gratitude.

L'abbé s'empressa de mander par écrit tout ce qui venait de se passer à Lambert l'aîné qu'il avait laissé à la garde du château et lui enjoignit de réunir toutes les forces disponibles pour détruire cette forteresse, vraie hauteur de Satan. La lettre de l'abbé parvint à Lambert le lendemain de très bonne heure. Aussitôt, Lambert monte à cheval, parcourt rapidement les environs, donne publiquement l'ordre à tous les habitants des campagnes de se rendre au plus tôt à Mirwart. Afin que personne n'ait de prétexte de retard ou de refus, il leur fait entendre qu'ils sont menacés par ban de l'évêque d'un péril imminent et même de confiscation de leurs biens s'ils n'aident promptement aux réparations et à la défense du château. Il réunit ainsi un grand nombre de paysans et surtout de charpentiers. De retour à l'heure de nones, il monta le premier à la tour et jura de ne pas s'alimenter jusqu'à ce qu'il eût vu démolir le sommet. Excités par son exemple et poussés par le désir de se venger de l'ennemi public de toute la province, les paysans rejoignent rapidement le haut de la tour. Ils enlèvent le toit avec sa charpente, brisent l'assemblage des parois, arrachent de fond en comble l'enceinte et ses flanquements. Ainsi sont perdus en peu d'instant et au milieu du fracas tant de travaux, tant de dépenses. Le vendredi, l'abbé quitta l'évêque et reprit le chemin de son monastère. Arrivé au lieu où naguère l'on découvrait la tour de Mirwart, et ne l'apercevant plus, il leva les yeux au ciel, sauta de cheval, baisa la terre et entonna dévotement le *Te Deum*. Parvenu auprès du château et à la vue de l'amas de terre débarrassé de la tour, il leva la main en s'écriant : « Que la vertu du Tout-Puissant t'abatte, ainsi qu'elle a fait crouler les murailles de Jéricho ! ». Outre les ouvriers appelés par Lambert pour démolir le château, l'abbé en réunit un grand nombre d'autres qu'il chargea d'aplanir le tertre et il leur alloua une somme de douze livres de deniers pour salaire.

(...)

[C. 88] La même année (1097), le premier juin, Otbert¹¹ commença, pour la désolation de toute la contrée, la reconstruction du château de Mirwart, voisin du monastère. Les habitants du pays, redoutant des malheurs pour eux et leur postérité, vinrent tout en larmes demander que le corps de saint Hubert fût présenté à Otbert, afin de l'engager à venir à résipiscence et à renoncer à l'exécution de son projet. (...). Otbert, informé que l'on invoque contre lui

⁹ L'abbé Thierry est rapidement revenu de France (région de Laon), après réconciliation avec l'évêque.

¹⁰ Thierry II, futur abbé de Saint-Hubert (1086-1109), alors prieur du monastère.

¹¹ Evêque de Liège (1091-1119), successeur d'Henri Ier.

l'autorité d'un si grand évêque, dissimule son dépit. Il monte à cheval, vient à la rencontre de la procession et feint de se recueillir un instant pour prier. Aux aspersion de l'eau bénite avaient succédé les encensements, lorsqu'il saisit un bâton préparé pour cela et frappe autour de lui à coups redoublés. Bientôt le sang coule abondamment de la tête meurtrie des frères, qui prennent la fuite et se dispersent épouvantés dans la forêt. Cette audace téméraire jeta tout le monde dans la stupeur et l'on ne douta pas qu'elle n'attira la vengeance du Très Haut, qui pour être lente n'en est pas moins certaine. (...) À quelque temps de là, précisément au jour anniversaire de l'outrage fait aux reliques de saint Hubert, Otbert fut fait prisonnier par le comte Henri¹² et, pour le conduire à Durbuy, il fut placé sur un cheval fougueux dont les rudes allures qui causèrent des meurtrissures si graves qu'il faillit en mourir. A dater de cette époque, sa vie ne fut plus qu'une suite de malheurs et d'opprobres.

La Chronique de Saint-Hubert dite Cantatorium, éd. Karl Hanquet, Bruxelles, 1906, p. 103-120 (extraits) et 217. Traduction Robault de Soumoy, revue et modernisée.

Réflexions générales

L'épreuve de commentaire de texte désignée en 2009 par le tirage au sort en histoire du Moyen Âge a donné lieu à des résultats jugés mitigés par les correcteurs. La moyenne des notes, qui s'élève à 4,56, est inférieure à l'épreuve d'histoire médiévale (histoire byzantine) de 2008 (4,71) et surtout à celle d'explication de texte (histoire contemporaine) de cette même année dernière (5,84). Les correcteurs ont souligné l'affaiblissement de la prise en compte, par les candidats, des règles traditionnelles du commentaire de document. Ont été spécialement remarqués :

– dans l'introduction, le manque de présentation de la catégorie documentaire, en l'occurrence la chronique monastique, pourtant typique des X^e-XI^e siècles et illustrée par de nombreux exemples. Cette identification permettait d'emblée de situer les partis pris connus de ce type de texte (surestimation des droits des établissements, diabolisation des adversaires...). Elle constituait un point de départ commode et permettant d'échapper aux simplismes sur la parole monastique.

– les hésitations portant sur la présence et l'ampleur de l'analyse achevant l'introduction. Si celle-ci n'est pas obligatoire (son absence n'a pas été en tant que telle sanctionnée), il demeure que cet exercice constitue un préalable indispensable à la juste mesure du document. Les meilleures copies se caractérisent par des résumés attentifs et le jury en préconise le maintien.

– l'absence de définitions des termes institutionnels et techniques présents dans le texte. Celui-ci commençait par un chapitre dense à cet égard. Des mots comme « avoués », « sous-avoués », « intendant », « corvées » ... avaient à être précisément expliqués, avec les développements nécessaires (en particulier, pour les premiers termes cités, sur l'immunité et son évolution, qui devaient faire l'objet d'un passage circonstancié). La même remarque vaut pour les institutions ecclésiastiques, pas toujours bien maîtrisées¹³.

¹² Henri Ier, comte de Durbuy (Belgique, province de Luxembourg, arr. Marche-en-Famenne).

¹³ Les correcteurs ont été surpris du fréquent contresens sur la notion de chapitre (l. 49), expliqué comme chapitre cathédral, alors qu'il s'agit, à l'évidence, de la réunion des moines

– l’insuffisante attention donnée aux lieux cités. Il va de soi que la localisation des faits évoqués, essentiellement dans le diocèse de Liège, en Lotharingie et donc dans l’Empire, conditionnait la grille d’interprétation. Il fallait donc s’y arrêter. Les candidats qui ont cité l’évêque Notger et le diplôme de 985 lui accordant des prérogatives comtales ne s’y sont pas trompés.

– les règles du commentaire intègrent aussi l’identification des personnages rencontrés. Le problème était ici mineur car les héros des situations décrites n’étaient pas des acteurs de premier plan et on ne pouvait attendre leur reconnaissance. Sauf l’un d’entre eux : Godefroid de Bouillon. L’on s’étonne que la majorité des copies ait négligé de présenter sa silhouette historique de futur chef de la première croisade.

Ces lacunes sont à l’origine des imprécisions de l’analyse, ou encore du placage de notions générales peu opérationnelles sur les données textuelles. Trop de copies ont versé dans la paraphrase ou, à l’inverse, dans la dissertation illustrée de quelques citations. Les correcteurs se permettent de rappeler que le commentaire de document demeure une pierre de touche des études historiques. Le raccourcissement des durées d’examen, la parcellisation des épreuves, la primauté de la dissertation dans les années de licence conduisent trop de candidats en situation d’impréparation de l’exercice d’analyse des textes anciens. Nos collègues préparateurs doivent les avertir et si possible corriger la situation.

Le document

Le document portait sur des thèmes classiques : la pression pesant sur les biens et les revenus d’Eglise ; le rôle (et les caractères) des châteaux, facteurs de remembrement politique et spatial ; les pouvoirs ecclésiastiques dans le royaume de l’Est, et notamment la situation des évêques d’Empire, à la fois chefs territoriaux et plus ou moins maîtres des établissements diocésains. Son traitement impliquait d’une manière générale la connaissance des institutions ecclésiastiques et des échelons de la hiérarchie aristocratique, sans oublier l’appréciation de la situation de la masse paysanne, visible à l’arrière-plan. Il exigeait aussi la maîtrise des spécificités politiques d’Empire et en particulier du rapport entre l’évêque et les monastères. Une abondante bibliographie fournissait les éléments d’analyse.

Le texte proposé présentait certaines difficultés : densité des informations, différence d’échelle de certaines situations, épisode final, tardif, à décrypter soigneusement. Il offrait cependant quantité d’aspects concrets et d’éclairages qui permettaient à des candidats bien préparés de mettre en valeur leur travail. Les correcteurs ont admis que la rapidité ou la moindre pertinence d’un paragraphe ponctuel à l’intérieur d’une bonne copie ne devait pas conduire à une surenchère de sévérité. De même, la grille de notation n’a-t-elle pas été étroitement fondée sur le plan choisi par les candidats. Toute tentative de classement ne négligeant aucun aspect majeur pouvait être admise.

INTRODUCTION

Le texte est extrait du *Chronicon Sancti Huberti* dit *Cantatorium*, écrit par un moine de

dans la salle capitulaire du monastère. Les candidats n’ont-ils pas visité au cours de leurs études une abbaye médiévale ?

l'abbaye de Saint-Hubert-en-Ardenne, au diocèse de Liège, entre 1098 et 1106. De peu postérieur aux événements rapportés, il relève du genre de la chronique monastique, typique du temps. De nombreux exemples en existent depuis la fin du X^e siècle (sinon avant) avec des formules proches (cartulaires-chroniques, *gesta* des abbés, mélanges hagiographie-histoire...). Viennent à l'esprit les textes rédigés à Saint-Benoît-sur-Loire, Fécamp, Saumur, Maillezais, Saint-Maixent, Bèze, Saint-Bénigne de Dijon, Montier-en-Der ou encore Mouzon et Saint-Mihiel (vers 1040). Ces textes posent des problèmes propres d'interprétation en raison de la constance des plaidoyers *pro domo*, de la survalorisation des prétentions monastiques. Une attitude de réserve critique était nécessaire devant les affirmations (mais en se gardant de verser dans le manichéisme moralisateur du bon abbé opposé au méchant évêque, comme on a pu le lire). On notera en outre que le *Cantatorium* est de tendance grégorienne.

En effet, cette abbaye bénédictine, qui a pris le nom de son saint patron, un évêque de Maastricht († vers 720), à la suite de l'installation des reliques de celui-ci au IX^e siècle, se range fin XI^e aux côtés des réformateurs. D'abord relais de l'influence épiscopale aux limites sud du diocèse, dynamique après 1050 (multiplication des prieurés, production littéraire abondante, pèlerinage en cours de spécialisation contre la rage), elle entre à partir de 1070 environ dans le parti grégorien, ce qui explique l'appréciation peu amène de la chronique envers les prélats liégeois, généralement fidèles à l'empereur Henri IV. Mais les extraits du texte font peu apparaître ce contexte politique, qui se caractérise aussi par le fractionnement du pouvoir. L'autorité ducale (représentée par Godefroid de Bouillon) est aux prises avec des rivaux, tandis que l'évêque de Liège dispose de fortes positions et même de prérogatives comtales. Dans ce dispositif instable, quelle est la situation de l'abbaye de Saint-Hubert ?

Le texte se présente en cinq paragraphes. Les quatre premiers (du c. 41 au c. 48) rapportent des événements chronologiquement proches, datant de vers 1081-1082. Le dernier chapitre se déroule plus tardivement (1097). Le c. 41 est centré sur la mise au pas d'un sous-avoué abusant de ses droits dans le domaine de Chauvency. L'abbé de Saint-Hubert y met bon ordre en suscitant un plaid public qui tranche au moyen d'une ordalie. Le reste du texte est centré sur l'existence d'un château, Mirwart, très proche du monastère. Reconstitué par l'évêque Henri de Liège dans le cadre des rivalités entre les princes lotharingiens, il perturbe la vie locale. L'abbé réclamant sa destruction, l'évêque choisit de donner le château et ses dépendances au monastère qui y installe des moines et y maintient une garnison (c. 43). La mesure n'apaise en rien les problèmes : l'abbé persistant à demander la démolition de la forteresse, les rapports se tendent entre le prélat et l'abbé qui se réfugie dans le royaume de France (c. 45). Finalement, à l'occasion d'une entrevue à Liège, l'évêque cède et les autorités du monastère font immédiatement démanteler le château (c. 48). Mais, quinze ans plus tard, le nouvel évêque Otbert fait reconstruire celui-ci. Les moines protestent en brandissant les reliques de leur saint patron. L'évêque, qui n'hésite pas à en venir aux mains avec eux, est soi-disant puni de son attitude hostile (c. 88).

Quel plan retenir ? Le chapitre initial, relatif à un domaine monastique particulier, suscitait un commentaire propre, qu'il était conseillé de placer en tête. Toutefois, il pouvait être précédé d'un tableau d'ensemble des instances et des pouvoirs, ceux-ci pouvant être aussi explicités au fil du développement. Par la suite, il était surtout nécessaire 1 – de s'arrêter sur la situation de l'évêque en terre lotharingienne et celle des monastères épiscopaux, 2 – de scruter l'allure et le rôle fondamental des sites castraux dans le jeu des pouvoirs.

I. L'ABBAYE, SES HOMMES ET LES DANGERS PESANT SUR LE TEMPOREL

Le c. 41 présente la situation d'un domaine de l'abbaye, Chauvency. Peuplé par des dépendants de l'abbaye – la *familia*, dans laquelle il ne fallait pas comprendre des moines –, il s'agit vraisemblablement d'un domaine bipartite, dirigé au quotidien par un intendant, Héribert, dit fiable et fidèle. Des exigences en travail pèsent sur les paysans (qui ont du bétail), en particulier des tâches agricoles de labourage. Mais le domaine est aussi soumis aux exigences d'un avoué, Albéric, que le texte permet d'identifier en réalité comme un sous-avoué. L'avouerie de Chauvency, dont le titulaire est Adelon de Dun, a été inféodée.

La situation est classique. A l'époque carolingienne, l'avoué est le laïc représentant le bénéficiaire de l'immunité (évêque, abbé), essentiellement dans les affaires judiciaires. C'est un personnage de rang modeste, car le roi demeure le vrai protecteur de l'établissement. Mais fin IX^e-début X^e, nombre de maisons ont été données en bénéfice à des puissants, souvent au titre de l'abbatiate laïque. La réforme monastique du X^e siècle contesta cette pratique, ce qui conduisit souvent au retrait des abbés laïques et à l'installation d'abbés réguliers, conformément à la règle de saint Benoît. Mais l'aristocratie ne pouvait renoncer à cette source de richesse. L'avouerie féodale, synthèse de la protection royale et de l'avouerie traditionnelle, lui permit de garder des revenus tirés des biens d'Église. Naturellement, ces droits d'avouerie ont pu être divisés et concédés à leur tour en fief. Le domaine de Chauvency est passé sous l'autorité partielle d'Adelon de Dun, que son nom identifie comme un seigneur-châtelain, sans doute avoué d'autres domaines saint-hubertiens autour de son château. Et celui-ci l'a à son tour donné en fief à Albéric, qui, non content d'imposer les exigences coutumières, abuse de son autorité et brime les paysans par des exactions illégales et présentées comme cruelles.

Le monastère (défenseur des paysans, selon l'auteur) réagit au nom du droit, alerte l'avoué (son vrai interlocuteur) qui convoque une assemblée judiciaire (présidée par lui en tant que seigneur), à laquelle assistent de nombreux nobles. Chacun a dû venir avec ses arguments. Ceux de l'abbaye sont défendus par l'intendant, homme de la *familia*, connaisseur des coutumes. N'étant pas noble, il ne peut se contenter de prouver par serment la justesse de sa cause et doit donc faire admettre ses affirmations par une ordalie, la « preuve de l'eau » (l'individu est plongé dans l'eau : s'il coule, il est innocent ; s'il surnage, il est coupable). Il sort vainqueur de l'épreuve et les droits du monastère sont rétablis. Les moines n'auront plus à supporter des empiétements sur les charges payées ou exercées par les villageois. Quant au sous-avoué, sans doute a-t-il été « lâché » par son seigneur. Mais le soin avec lequel l'auteur du *Cantatorium* a narré l'épisode prouve que le danger avait été réel pour l'assise foncière et les revenus de l'abbaye.

II. L'ABBAYE DANS LA HIÉRARCHIE DES POUVOIRS

La question du château de Mirwart place à un niveau plus élevé de la géopolitique. Pour la commodité de l'exposé, pouvoirs laïcs et pouvoirs ecclésiastiques peuvent être envisagés tour à tour.

A. – Du côté des laïcs : Mirwart est en cause dans l'affrontement de deux personnages de premier plan, le duc de Basse-Lotharingie et le comte de Namur, en lutte pour le contrôle du *regnum*. Autour d'eux, des alliances se forment. L'évêque de Liège soutient Godefroid et pour cela acquiert un site stratégique, Mirwart, convoité aussi par le comte. Le lieu étant propriété de la comtesse de Hainaut, le prélat prend soin d'acheter l'endroit¹⁴. Le contexte est

¹⁴ L'évêque est à cette date en voie de reprendre en fief le comté de Hainaut. Il est en position

celui d'un conflit typique entre membres de la très haute aristocratie (niveau ducal et comtal) et aussi prélats d'Empire. Le texte fait malgré tout entrevoir la puissance nouvelle des châtelains, présentés comme nobles, identifiés d'après le nom de leur château et pourvus de vassaux (l. 13).

Une absence plane toutefois sur le récit : celle du roi, qui n'intervient pas dans l'ensemble de l'affaire. Son affaiblissement en Lotharingie est patent et, d'autre part, proche des évêques de Liège, il était peu susceptible d'intervenir en faveur d'une abbaye glissant du côté grégorien.

B. – L'évêque impérial est au centre du texte. Lui aussi représente un pouvoir de premier plan : « puissant » (l. 39, 56), riche (l. 23, 100), bâtisseur (l. 35, 76), doté de vassaux et de forteresses (Mirwart, *passim*), il n'hésite pas à manier le rapport de force, voire, comme Otbert, la violence directe, conformément aux pratiques ottoniennes qui lui imposent des activités militaires. Lui aussi est un prince.

Mais le texte souligne avant tout, de sa part, le contrôle sur l'abbaye de Saint-Hubert. Il y exerce le versant spirituel de ses pouvoirs épiscopaux : ainsi procède-t-il là à l'ordination (l. 44, 68) des prêtres (sans nul doute des moines de l'abbaye). Saint-Hubert n'est pas une abbaye exempte, habilitée à faire appel à un évêque extérieur : le modèle clunisien ne s'applique pas à la Lotharingie. Au temporel aussi, les droits de l'évêque sont impressionnants : il vient résider à l'abbaye (l. 42 sq, 67 sq), aussi bien par agrément (se sent-il menacé à Liège ?) qu'en vertu d'un probable droit de gîte. Il y tient sa cour (l. 43), a un regard sur les domaines monastiques et entretient au sein de l'assemblée des moines un utile groupe d'« amis » (l. 55). La situation institutionnelle est aisée à caractériser : Saint-Hubert relève de l'*episcopatus* liégeois. Ce n'est ni une abbaye royale, ni un établissement familial nobiliaire, mais une abbaye épiscopale, selon une formule de tradition carolingienne, particulièrement fréquente en Germanie et en Lotharingie.

C. – Dans ce contexte, quelle est la marge de manœuvre, la capacité de résistance des moines ? Même unis, ceux-ci sont contraints à la prudence vis-à-vis de l'évêque (l. 57 sq). Ils doivent utiliser des médiateurs (l. 29, l. 52), invoquer les exigences du propos monastique (l'abbé rappelle qu'il n'a pas vocation à être en charge d'un château – l. 37). Leurs chefs peuvent se replier dans le royaume de France (où la maison a des prieurés – l. 66). En dernier ressort, ils peuvent surtout brandir les reliques. Mais le texte souligne les limites du pouvoir de celles-ci : l'ostension des restes de saint Hubert n'a rien donné face à un évêque disposant de ses propres protecteurs célestes et résolu à briser les résistances. Le prélat que l'auteur présente comme frappé par la vengeance divine est en réalité demeuré à la tête de son diocèse jusqu'en 1119. On pouvait donc nuancer l'idée de l'efficacité du maniement des forces spirituelles par les monastères. Au total, aussi bien la longueur du processus menant au démantèlement du château que l'échec final face à Otbert (c. 88) montrent la faiblesse des prétentions à une réelle indépendance. L'évêque demeure maître du jeu.

III. LE CHÂTEAU, RÉVÉLATEUR DES ENJEUX SOCIAUX

Le château de Mirwart intervient comme le révélateur des équilibres politiques régionaux. Il convient donc de lui accorder la plus vive attention.

A. – De quel type relève-t-il ? De nombreuses indications convergentes permettent de le préciser : il est en hauteur (l. 22, 82, 88 – cf. la dédicace à saint Michel de sa chapelle, l. 36),

de force pour traiter avec la comtesse Richilde.

de terre et de bois (l. 103). Son point-fort est une haute tour, sise sur un tertre (l. 103, 106), avec une enceinte et des flanquements (l. 98-99). Il n'est nulle part question de pierre et ce sont des charpentiers (l. 94) qui sont appelés pour sa destruction. Le démantèlement, rapide (une journée ?) consiste en la mise à bas des murs et un aplanissement (l. 106). Il convient donc de l'identifier comme un château à motte, catégorie classique du temps¹⁵. Sur cette base, une plus large topographie pouvait être envisagée : un site de hauteur dominant une vallée, du type éperon barré, avec des fossés secs, une motte en barrage portant sur sa plate-forme sommitale la tour et la palissade extérieure, enfin une basse-cour avec l'église vouée à devenir priorale (l. 40) et des bâtiments de logement et d'équipement pour la garnison.

B. – Ce château n'est pas isolé. Il devient le centre d'une seigneurie. Occupé par des *milites*, il se voit rattacher des droits et des domaines ruraux avec leurs habitants (deux sous le régime de l'alleu – l. 22-23). Les droits sont précisés : le comté (l. 22, 83) et le ban (l. 22), soit les droits de justice et de commandement. C'est ce dernier qui permet à l'abbé de donner l'ordre aux paysans de se rendre à Mirwart pour aider aux réparations du château (l. 92). Le service militaire carolingien des hommes libres est devenu, deux siècles plus tard, pour la paysannerie, une obligation d'entretien des forteresses et de garde. On notera que le texte envisage la mauvaise volonté des dépendants (l. 91). Mais, sur le fond, moines (l. 51-52) et paysans (l. 96, 110) sont en accord : un château est une menace pour les habitants des environs.

C. – La troupe des *milites castri* est en effet une préoccupation pour la contrée. Certes, leur action est légitime (l. 24, 25), mais ils outrepassent leur rôle et deviennent des brigands (l. 25) et sans nul doute imposent des corvées illégitimes et des prélèvements. Leurs victimes : les paysans, mais aussi l'abbaye qui subit des pertes (l. 26) et réagit en demandant la destruction du site (*passim*). Une seule excuse est donnée à cette mesnie castrale : ils sont « manquant de tout » (l. 25). Le district de cette seigneurie châtelaine était probablement insuffisant.

En conclusion, l'accent pouvait être mis sur différents points : les menaces pesant sur les domaines ecclésiastiques et leur personnel ; la situation considérable de l'évêque d'Empire, prince territorial puissant, que même l'éclipse du pouvoir royal n'affaiblit pas ; la position ambiguë des abbayes épiscopales, mal dégagées de la tutelle de l'ordinaire (à noter le point de vue de l'auteur du *Cantatorium* : faute de contester l'autorité légitime de l'évêque, il transporte l'analyse sur le terrain moral) ; le rôle stratégique du château comme point d'ancrage du pouvoir et, paradoxalement, la fragilité des sites castraux, pris, rendus, détruits, reconstruits.

Pour terminer, quelques préconisations :

– Sur la méthode du commentaire de texte, on rappellera que rien ne remplace la lecture attentive et répétée du document. Elle seule permet d'éviter les contresens et surtout le recours à des notions inadéquates.

– Sur les connaissances à acquérir par les candidats, on soulignera la nécessité d'une vision globale et articulée de la question au programme et notamment de la maîtrise des réalités structurantes de la société. Le premier chapitre a été souvent mal commenté faute de saisir ce qu'était une seigneurie foncière, de percevoir les différents niveaux de la société

¹⁵ On évitera la formule « une motte de terre », peu heureuse.

chevaleresque ou encore (pour les chapitres suivants) de ne pas reconnaître le caractère autonome et hiérarchisé des institutions ecclésiastiques. Un évêque a toujours une primauté théorique sur un abbé !

– Enfin, il convient d'être attentif aux spécificités des espaces politiques mis au programme. Selon le royaume considéré, les cadres politico-institutionnels et les rythmes d'évolution divergent profondément. On aura donc intérêt à ne pas abusivement privilégier les zones de la féodalité classique, comme il était dit autrefois.

Dissertation de Géographie

Durée : 7 heures

Sujet : *Nourrir les riches, nourrir les pauvres*

Par Alice ROUYER, Florence SMITS et Cécile GINTRAC¹⁶ pour le jury de géographie

Une problématisation insuffisante du sujet

Le sujet présentait l'avantage de faire écho à de nombreux enjeux soulevés par le thème au programme « Nourrir les hommes ». Cette année encore, le jury a pu lire d'excellentes copies. Il semble, de plus, que le nombre de copies indigentes soit moins important que l'année précédente.

Néanmoins, le jury a déploré des problématiques trop faibles, liées à une absence de définition des termes du sujet et d'interrogation quant aux liens qui les unissent. L'intitulé du sujet reposait sur une opposition à mettre en débat, qui présupposait que la configuration du système alimentaire et agro-alimentaire mondial séparait destinataires « pauvres » et destinataires « riches ». Or, les définitions de la « pauvreté » et de la « richesse » sont relatives et la dichotomie suggérée devait être discutée. Si, selon la définition de la Banque mondiale, le seuil de pauvreté est fixé à 1,08 dollar par jour et par personne, ses modalités de calcul sont contestées et la relativité de la pauvreté fait l'objet de débats théoriques qui ont accompagné, notamment, la mise en œuvre de l'Indicateur de Développement Humain (IDH). En France, la « pauvreté » est fixée selon les sources à un seuil à 50% ou à 60% du niveau de vie médian. Aussi cette opposition de termes devait-elle être déclinée différemment en fonction des échelles et des contextes régionaux. De trop nombreuses copies ont limité arbitrairement leur approche aux pays « pauvres » et pays « riches », voire aux pays « du Nord » et « du Sud », sans même définir ces catégories. Cette démarche conduisait évidemment à simplifier, voire caricaturer la situation mondiale alors que l'objet de la géographie est de mettre en évidence les nuances aux différentes échelles.

Les formules verbales « nourrir » définissaient à la fois un processus économique (de la production à la distribution) supposé dual et un objectif politique à géométrie variable. « Nourrir » les pauvres et/ou les riches engage cependant d'autres dimensions, culturelles ou géopolitiques, dont le jury a apprécié la mise en valeur.

Le sujet invitait à se demander en quoi l'alimentation, les modalités d'organisation de la production et de la distribution de nourriture, traduisent les écarts de richesses, mais aussi soulignent l'éventualité d'une dissociation des priorités politiques en fonction des destinataires considérés (des pauvres /des riches). L'identification d'enjeux distincts ne devait

¹⁶ Respectivement maître de conférences à l'université de Toulouse-Le Mirail et professeurs agrégées aux lycées Marcelin-Berthelot de Saint-Maur et Joliot-Curie de Nanterre (CPGE)

pas empêcher de penser leur articulation : nourrir les riches se fait-il au détriment des pauvres ? Dans l'hypothèse d'une crise alimentaire, le fait de nourrir les pauvres est-il incompatible avec le fait de nourrir les riches ? Existe-t-il des cultures ou systèmes alimentaires de « pauvres » et de « riches » ? Ces questions devaient être envisagées à plusieurs échelles sans pour autant perdre de vue que les différents niveaux scalaires sont liés.

Des logiques argumentatives trop limitées

Face à ce sujet large, le principal défaut constaté par le jury est la faiblesse de logique argumentative. La plupart des développements restent très descriptifs et ne parviennent pas à construire un véritable raisonnement géographique tenant compte des spécificités des territoires, ce que traduisent notamment la faible élaboration des transitions entre parties et sous-parties et des exemples souvent très généraux, pour ne pas dire généralistes.

Trop de copies tendent à vouloir tout dire du programme plutôt qu'à mobiliser les connaissances pertinentes en vue d'une démonstration. Par ailleurs, les logiques proprement spatiales ne sont pas assez mises en valeur, que ce soit par des études infra-nationales ou par des typologies d'espaces, le plus souvent remplacées par des catalogues d'États ou des listes d'acteurs ou de « solutions » sans que des critères en aient été énoncés et que des analyses spatiales soient associées.

Quels enjeux souligner ?

Six enjeux principaux, liés les uns aux autres étaient à souligner et à hiérarchiser

1. Les récentes émeutes de la faim ont rappelé au monde que le système agro-alimentaire mondial peine à résoudre la question de la « sécurité alimentaire » (voir rapport FAO 2008), mettant en cause l'organisation des marchés alimentaires et la dépendance alimentaire des pays les plus pauvres de la planète et questionnant également les modalités de « l'aide alimentaire » mondiale. Le premier des Objectifs du Millénaire définis par l'ONU fait l'articulation entre résorption de l'extrême pauvreté et lutte contre la sous-nutrition et la malnutrition. Il met en exergue le poids considérable du budget alimentaire dans les dépenses des plus pauvres. Les différenciations de régimes alimentaires ont certes une dimension culturelle, mais elles sont aussi en corrélation avec les conditions d'accès à la nourriture, dont la privation participe légitimement à la définition de la pauvreté, notamment celle du PNUD dans le cadre de ses indicateurs synthétiques (Indice de Pauvreté Humaine 1 et IPH2).

2. Il convient alors de prendre en compte la dichotomie pauvre/riche à partir de plusieurs registres. Tout d'abord, c'est par l'observation des consommations alimentaires qu'apparaît le plus clairement la pertinence des oppositions : l'alimentation est bien un révélateur des gradients d'accès à des ressources vitales. Les apports caloriques journaliers, l'alimentation carnée, sont les expressions d'indéniables inégalités, même si la dimension culturelle est à prendre en compte et nuance le tableau. Cette observation de l'alimentation peut être menée à plusieurs échelles et associées à celle de l'état sanitaire des populations (sous- et surnutrition, prévalence de l'obésité...) et des lieux de vie (ville-campagne).

3. Ces constats doivent être mis en balance avec des facteurs explicatifs conventionnels. Peut-on affirmer que certaines régions et États sont plus « nourricier(e)s » que d'autres ? A-t-on, par exemple, un « potentiel » agricole inégalitaire des pays du monde, une production et productivité marquant des écarts importants ? Que reflète la configuration des échanges

agricoles ? S'il est évident qu'il faut rappeler que tous les pays n'ont pas la même dotation en terres arables ou en eau, il est sans doute tout aussi majeur d'insister sur les effets relatifs au contexte sociétal : les structures agraires (exemples : structures foncières, poids du minifundisme, etc), les écarts technologiques (domination de l'agriculture manuelle, mécanisation, usage d'intrants, etc) influent considérablement sur les différences de productivité et de coûts de revient des produits agricoles. En outre, les paysanneries pauvres sont aussi tributaires de leur possibilité matérielle et financière d'accès aux marchés. Les défauts d'infrastructures, la dépendance à l'égard d'intermédiaires, la vulnérabilité des agriculteurs face aux aléas, faute de mécanismes assurantiels sont aussi à prendre en considération. L'ensemble de ces facteurs contribuent à esquisser un système agro-alimentaire inégal dans son développement et son intégration aux marchés mondiaux. La réalité des échanges agricoles internationaux oppose, par exemple, des pays fortement exportateurs et importateurs biens nourris, à des pays importateurs vulnérables et mal nourris (déficit vivrier) qui peuvent accorder néanmoins une place importante aux exportations.

4. La question cruciale qui apparaît, à la suite de ce premier tableau général de l'alimentation et des potentialités « nourricières » mondiales inégales, est celle de la construction politique de la question alimentaire. La dualité des termes du sujet fait-elle sens dès lors qu'elle se décline en objectifs politiques ? Il convient d'envisager quels sont les « problèmes publics » à prendre en compte dans le cadre des politiques qui prétendent « bien nourrir » les populations, qu'elles soient riches ou pauvres.

5. Cela conduit à mettre en évidence, ce qui a souvent été abordé dans les copies, que nourrir la population s'articule autour des enjeux de qualité et de sécurité dans les « pays riches » alors que dans les « pays pauvres », il faut plutôt envisager cette action sous l'angle de la couverture des besoins alimentaires. Ce point est à l'origine de la mise en œuvre des grandes politiques agricoles, y compris dans les pays riches ou « développés ». Dès lors, il était possible de rappeler que le traité de Rome avait aussi pour vocation d'accroître la productivité et l'efficacité des structures agricoles afin de parvenir à l'auto-suffisance. L'enjeu de la couverture des besoins alimentaires a induit également une mutation considérable des systèmes agro-alimentaires et des modes de régulation publique associées (révolutions agricoles, réformes agraires, révolutions vertes). De ce fait, la question de la sécurité alimentaire reste au cœur des négociations internationales sur le commerce et fait l'objet de virulents débats opposant les pays « pauvres » exportateurs et les pays « riches » protectionnistes.

6. Cette mise à plat des cadres des politiques et négociations agricoles actuelles permet d'aborder une dimension d'un système agro-alimentaire dual : celle de la segmentation des marchés de consommation. La distribution alimentaire et ses modalités d'organisation ne favorisent-elles pas la définition de cibles de marché plus « riches » ou « pauvres » parmi les populations ? Cette éventuelle segmentation a des incidences à l'amont sur les filières de production. C'est en effet au consommateur riche que s'adresse une part des exportations des pays pauvres et aux pays pauvres que sont expédiés, quand il y a lieu, les surplus subventionnés des pays riches, ruinant parfois les agricultures vivrières locales. On peut, dès lors, identifier des caractéristiques des filières de production spécialisées. Des filières commerciales exportatrices, où s'affirment de plus en plus des exigences de qualité sous la pression aval des grands groupes de distribution et de leurs centrales d'achat, coexistent avec des « filières de qualité » ou « authentiques », valorisant circuits courts ou rapport patrimonial à l'alimentation, ou encore, se soumettent, non sans quelques paradoxes, à des normes sanitaires drastiques. Ces normes, labels de qualité et labels éthiques s'adressent, en premier

lieu, à un public mondial à haut revenu. Ils participent aussi à des stratégies de distinctions sociales, qui varient en fonction des contextes culturels. Dans le même temps, les populations les plus déshéritées de la planète voient leur accès à la nourriture dominé par l'auto-consommation, les circuits courts, des normes sanitaires moins exigeantes ou incontrôlables. Elles bénéficient également de productions mondiales adaptées à leur solvabilité (exemple : les brisures de riz).

Plusieurs plans possibles

Le traitement du sujet n'appelait pas un plan-type spécifique. Les plans de qualité se sont révélés très variés. Rappelons cependant qu'il est nécessaire que les plans proposés conduisent une véritable démonstration géographique. Le jury attend du candidat qu'il accompagne le lecteur dans sa réflexion et non qu'il se plie à une convention formelle.

Il était ainsi possible de partir de l'analyse de l'articulation entre écarts de richesses et déséquilibres alimentaires mondiaux. Cela amenait à aborder les questions politiques et de négociations commerciales dans une deuxième partie, ce qui supposait de clarifier et de différencier les catégories d'objectifs publics en matière d'alimentation, de la « sécurité alimentaire » à la « sécurité des aliments », en variant les échelles d'approches, les temporalités prises en compte et les réalités régionales, en précisant le rôle de certains instruments (politique agricole commune, réformes agraires, révolutions vertes), les enjeux de l'aide alimentaire ou de la régulation des marchés mondiaux. Cela rendait possible, dans un troisième temps, une typologie identifiant les différents systèmes alimentaires en prenant en compte leur nature, leur échelle ainsi que la sophistication des circuits de production, de transformation et de distribution en lien avec les segments de consommateurs visés.

Il était également envisageable de partir de l'analyse du fossé alimentaire qui se creuse à toutes les échelles et qui prend ses racines dans l'inégalité structurelle des systèmes agricoles et des politiques alimentaires. Cette approche conduisait à se demander si nourrir les riches ne se fait pas détrimement des pauvres. Il était ensuite possible de pointer la multiplication des interdépendances et réseaux alimentaires : nourrir les riches est de plus en plus lié au fait de nourrir les pauvres en raison de l'uniformisation des pratiques alimentaires et agricoles, conséquences partagées des mouvements de population (exode rural, migrations internationales, conséquences environnementales), des nouveaux réseaux « solidaires » (commerce équitable, aides alimentaires, glanage...). Enfin, la diversité des cas devait être soulignée en étudiant les priorités de la politique alimentaire qui sont très différentes selon le nombre (valeur absolue) et la proportion (valeur relative) des riches et des pauvres au sein des espaces considérés.

Rappelons encore une fois qu'un bon devoir ne peut se concevoir sans une orthographe et une syntaxe correctes. Si le jury constate un effort global, il reste encore en-deçà des attentes. Il suffirait parfois aux candidats distraits de prévoir un temps suffisant de relecture pour améliorer considérablement leur prestation écrite.

Illustrations

L'illustration graphique doit pleinement s'intégrer au raisonnement. Lorsqu'un fond de carte est fourni, le jury attend au minimum que celui-ci soit complété : les copies sans carte et/ou sans croquis ont été sanctionnées. Le jury a constaté que le nombre de copies présentant des croquis de synthèse soignés et aux légendes élaborées avait augmenté, ce qui est positif.

Pourtant, force est de constater que la maîtrise de l'exercice demeure très imparfaite : la sémiologie graphique laisse à désirer, la lisibilité des cartes de synthèse est trop souvent grevée par un nombre trop important de figurés, peu hiérarchisés et mal sélectionnés. Beaucoup de cartes étaient, de surcroît, muettes.

Par ailleurs, en ce qui concerne les croquis à grande échelle, le jury déplore qu'il s'agisse souvent d'illustrations plaquées, à partir d'une liste prête à l'emploi (la révolution verte en Inde, l'agriculture aux Etats-Unis, le marché de Rungis), et dont la pertinence n'est pas toujours attestée. Les croquis infra-texte ne sont utiles que s'ils étayent la démonstration et si la légende est travaillée. La réalisation de ces croquis répond aux mêmes exigences que celles du croquis de synthèse.

Épreuves orales

Leçons d'histoire générale

Par Alain BERGOUNIOUX et Jacques VERGER¹⁷

(Rappel des conditions de l'épreuve : 6 h. de préparation, 35 mn. d'exposé, 15 mn. d'interrogation)

Nous mettrons l'accent dans ce texte sur les points qui ont posé problème aux candidats et ont retenu l'attention du jury, sans vouloir reprendre tous les conseils largement développés dans les rapports précédents qui sont toujours consultables.

Comme chaque année, l'épreuve d'histoire générale a connu des réussites notables, avec des prestations remarquables, parfois sur des sujets classiques (« Jaurès »), parfois sur des thèmes qui paraissent difficiles (et que les candidats ont des chances de découvrir le matin même...), comme « Mycènes et les Mycéniens (1650 – 1200 av. notre ère) », « La paroisse en Gaule des origines à la fin du IX^e siècle », « La France et le Levant (1780 – 1802) » ou « La Turquie de Mustapha Kemal (1923 – 1958) ». Elle mesure aussi, de manière parfois dure, les faiblesses dans l'acquisition des connaissances et des méthodes. Le jury est attentif aux efforts des candidats, même quand ceux-ci ne sont pas totalement convaincants. En revanche, il sanctionne nettement les candidats (rares heureusement) qui pratiquent le « copier-coller », se bornant à lire des passages recopiés dans différents ouvrages (parfois même simplement photocopiés, de manière visible...). Il faut toujours privilégier dans le travail de préparation l'effort de synthèse personnelle.

Des satisfactions (avec quelques bémols)

Nous voulons souligner ce qui, cette année, est apparu maîtrisé par les candidats, même si quelques bémols peuvent être apportés. Le temps de la leçon d'abord : rares sont les candidats à ne pas tenir leur exposé en 35 minutes. La rançon en est parfois la difficulté à donner toute sa place à la troisième partie, ce qui amène des contractions dommageables, surtout quand elles sont importantes pour l'équilibre général du propos. Ainsi, une leçon sur « La question scolaire en France des années 1830 aux années 1930 », qui avait déjà prévu, première erreur, de traiter dans la troisième partie de toute la période allant de 1870 aux années 30, a dû expédier celle-ci en 5 minutes !

Nous avons également noté la capacité des candidats – malgré l'émotion compréhensible – à occuper l'espace de cette « classe » fictive qu'est la leçon, en se rapportant au plan présenté sur paperboard, en écrivant des noms et des notions au tableau, en présentant des documents au jury avec l'aide du vidéo- ou du rétroprojecteur. La majorité des candidats utilisent la gamme des documents proposés – même si le jury a noté et regretté que, par rapport à l'an dernier, les documents numérisés dans la banque de données, ont été moins utilisés en moyenne, minorant ainsi une ressource précieuse. La plupart des candidats savent également présenter correctement leur bibliographie en distinguant les ouvrages généraux sur la période, les grands dictionnaires (en citant souvent les articles consultés), les ouvrages sur le sujet

¹⁷ Vice-président et président du jury, respectivement inspecteur général de l'Éducation nationale et professeur à l'université de Paris IV-Sorbonne

proposé, les divers articles spécialisés, ceci ne préjugent évidemment pas de la pertinence des titres choisis – plusieurs bibliographies ont paru au jury datées ou lacunaires, négligeant les travaux récents et faisant ainsi courir aux candidats le risque de construire leurs leçons sur des connaissances dépassées. On ne saurait par exemple se passer des volumes récents de *l'Histoire du christianisme* publiée chez Desclée pour la plupart des questions d'histoire religieuse.

Enfin, il est notable que l'entrée dans la leçon, avec l'introduction, est bien assimilée, au point de présenter un modèle parfois un peu mécanique : avec une accroche, le plus souvent une citation d'acteurs contemporains du thème ou d'historiens, une définition du sujet, avec une amorce de contextualisation, une problématique, la mention des sources et éventuellement des débats historiographiques, la présentation du plan. Le risque est parfois de vouloir trop en dire dès cette introduction, qui devient alors trop longue, et de ne pouvoir en tenir ensuite les promesses.

Les problèmes

Ils sont de nature variée. Les plus importants tiennent à une maîtrise souvent trop faible des notions de base dans les différentes périodes historiques. Il est ainsi difficile de parler du « Mouvement communal en Italie aux XII^e et XIII^e siècles » sans pouvoir expliquer la nature et le rôle des métiers, et expliquer les variations du chômage en France de 1945 à 1990 suppose de connaître les principales définitions économiques du chômage. Il n'est pas possible de traiter de « Port Royal dans la France des XVII^e et XVIII^e siècles » sans connaître les positions de ses adversaires, tout particulièrement des Jésuites. Évidemment, cela relève d'un travail préalable au cours de l'année (voire tout au long des études supérieures) pour acquérir les connaissances et les notions de base dans notre discipline.

De toute façon, dans les six heures de préparation, il faut toujours commencer par consulter les dictionnaires et ouvrages généraux avant de recourir aux ouvrages spécialisés. Il faut être attentif aux livres mis sur la table par le jury qui ont évidemment une utilité. Rappelons que se familiariser avec la bibliothèque de l'agrégation (cette année encore, pour la dernière fois sans doute, celle de la Sorbonne), en la visitant la veille de l'épreuve, permet d'être prêt le jour de la leçon.

Des difficultés (habituelles) tiennent à une compréhension du sujet insuffisante ou incomplète. C'est que les termes n'en ont pas été suffisamment analysés – et parfois les candidats tirent le sujet dans un sens qui paraît les arranger ou qui correspond à leurs lectures principales. Ainsi, traiter de « La Perse achéménide » ne peut se ramener à l'histoire de la dynastie du même nom, ni des « Lutttes politiques en Chine du 1^{er} octobre 1949 au 4 juin 1989 » à faire une histoire événementielle de la Chine ; elle demande de s'interroger sur la nature et le rôle du Parti Communiste chinois. « Le mouvement des idées au XVIII^e siècle » amène nécessairement à expliquer ce que sont ces idées, elles ne sont pas seulement celles des « philosophes des Lumières », mais aussi celles de leurs adversaires. « Être sénateur pendant le Haut Empire romain » n'est pas une leçon sur « Le Sénat » ; « La papauté d'Avignon » ne peut être convenablement traité sans tenir compte des grands mouvements religieux du XIV^e siècle et un autre sujet tout aussi classique comme « Louis XIV », doit envisager toutes les dimensions du roi qui ne se résume pas au « roi de guerre ».

À ce propos, deux remarques particulières doivent être faites. Dans le libellé d'un sujet, les bornes chronologiques proposées ont du sens. Ainsi, le candidat qui devait traiter « L'Égypte romaine de 30 avant J.-C. à 235 après J.-C. » n'a pas vu le sens de la date de 235 et son importance. Toute question sur la France au XVIII^e siècle implique normalement que soit prise en compte la période révolutionnaire (ou à tout le moins que, si on décide de s'arrêter en 1789, on s'en explique clairement) ; une question qui va « jusqu'au milieu du XX^e siècle » ou

« aux années 1940 », ne doit évidemment pas s'arrêter en 1939, mais couvrir aussi l'immédiat après-guerre, etc.

Plus important encore est de faire sa place dans le plan de la leçon aux évolutions, lorsqu'une question porte sur un large arc temporel de plusieurs siècles. À écouter les candidats sur des sujets comme « Se nourrir » ou « S'habiller en France du XVI^e au XVIII^e siècles », peu de changements semblent se produire en trois siècles. Cette interrogation fait pourtant partie de tous les sujets de ce genre. Deux remarques complémentaires relèvent de cette réflexion générale sur la compréhension des sujets. Une question tableau, comme « la France en 1715 », ne peut pas devenir une histoire de la France des années 1700 aux années 1740 ; les événements ultérieurs peuvent être évoqués dans une conclusion, mais ne doivent pas faire une partie de l'exposé. Les tableaux comme les autres questions, relèvent également d'une interrogation problématique. Dans le genre biographique, dont plusieurs sont proposés chaque année dans toutes les périodes, lorsque les sources le permettent évidemment, il ne faut pas oublier de présenter les personnages, avec leurs portraits, leurs caractères, leurs entourages, les influences qui se sont exercées sur eux. On ne saurait parler d'« Augustin d'Hippone » sans évoquer sa jeunesse et sa conversion et c'est l'insuffisance de contextualisation historique qui a condamné des exposés sur « Jugurtha » ou « Frédéric II de Hohenstaufen » à des notes médiocres.

L'utilisation des documents iconographiques ou littéraires pose ensuite toute une série de problèmes. Les sujets « artistiques » d'abord suscitent l'appréhension de nombre de candidats. Ils ne présentent pourtant pas des difficultés plus grandes que les autres et certains ont même donné matière à de brillants exposés (« Jean-Honoré Fragonard (1732-1806) et les grands courants de la peinture en France au XVIII^e siècle », « Picasso, peintre engagé ? »), mais d'autres, il est vrai, ont abouti à de bien médiocres prestations (« Le décor sculpté roman dans le royaume de France au XII^e siècle », « Thomas Gainsborough (1727-1788) et la société anglaise de son temps »), pourtant aisément évitables. Mais il faut pour cela, pendant l'année, parcourir quelques études générales sur l'histoire des arts pour se familiariser avec les données fondamentales et, pendant les heures de préparation, utiliser davantage et méthodiquement les images numérisées disponibles en très grand nombre et qui sont d'une grande richesse. Des leçons sur « Religion et art en Égypte (1580-1080 av. notre ère) » ou « L'âge du fer en France » auraient gagné à être plus richement illustrées. Le commentaire des tableaux et des sculptures doit être circonstancié. Une leçon sur « L'art nouveau » est ainsi restée très abstraite, faute d'illustrations qui existaient pourtant en abondance. Mais il faut aussi penser à rapporter les œuvres à leur inscription dans leur contexte historique. Ainsi, un commentaire compétent sur quelques œuvres de Jean Fouquet n'a pu obtenir une meilleure note faute de pouvoir situer l'artiste dans les courants de la peinture française contemporaine. Le jury remarque que, si l'usage des cartes constitue une démarche courante, il n'en va pas de même pour les plans de villes alors même que des sujets les appellent, comme « Paris au XIII^e siècle » ou « Vivre à Paris à la fin de l'Ancien Régime ». Les sujets portant sur les écrivains et les intellectuels supposent le choix d'extraits de leurs œuvres. Il est ainsi difficile de parler de « Zola, écrivain engagé » sans avoir le moindre texte – même court. Enfin, il faut veiller à ce que les documents iconographiques utilisés soient évidemment bien de la période à traiter et correspondent au développement en cours ; ainsi, il est maladroit de présenter un document du XVIII^e siècle pour commenter l'habillement au XVII^e siècle. Ce sont là des défauts qu'un peu d'attention doit permettre d'éviter.

Un constat peut être fait pour terminer cette revue des problèmes sur les points de force et de faiblesse des candidats dans la maîtrise de nos disciplines. Les débats historiographiques sont connus par une proportion notable d'étudiants. Les apports de l'histoire culturelle sont visibles dans les leçons. En revanche, les notions d'histoire économique apparaissent mal maîtrisées, quelle que soit la période considérée. Le jury déplore la faiblesse fréquente des

connaissances de base dans certains domaines, tels que celui des institutions et magistratures romaines ou de la France non seulement du XIX^e siècle (comme cela avait déjà été noté les années précédentes), mais également du XX^e. Il est par exemple difficile d'admettre que des candidats puissent affirmer que le suffrage universel est supprimé sous le Second Empire, que les lois de Jules Ferry, en 1881-1882, ouvrent pour la première fois l'école aux classes populaires, qu'Émile Zola récuse l'idéal moral de la République ou que les tracteurs américains sont la cause principale de la révolution agricole après 1945. La vie politique française n'est connue qu'assez superficiellement. Le monde britannique, qui sera au programme l'an prochain, n'est guère mieux loti, à en juger par des exposés très insuffisants sur « Les Britanniques du Cap au Caire (1815 – 1914) » ou « La France et la Grande-Bretagne, 1840 – 1940 ». Cet état de fait n'est pas aisément explicable, et difficilement acceptable, étant donné la place que l'histoire contemporaine occupe dans l'enseignement secondaire.

L'interrogation

Quelques mots pour terminer ce rapport sur les interrogations qui suivent la leçon. Il n'y a rien de nouveau à dire par rapport aux années précédentes. Mais, connaissant les inquiétudes des candidats, le jury tient à rappeler que les dix minutes d'interrogation par le spécialiste de la période ont pour but de faire préciser des points ambigus ou absents dans l'exposé. Les questions partent de ce qui a été entendu et ne comportent pas de pièges. Les dernières questions, posés par les autres membres du jury, toujours en rapport avec le thème de la leçon, testent une culture générale. Mais dans la note, attribuée après une délibération collective, la part essentielle dépend malgré tout de la leçon entendue.

Liste des sujets par période

Histoire Ancienne

L'espace méditerranéen à la fin du Néolithique

Les Indo-Européens : mythes et réalités

Pouvoir et religion en Égypte au temps des pharaons (3000 – 1850 av. notre ère)

Religion et art en Égypte (1580-1080 av. notre ère)

Les Hittites (1650 – 1190 av. notre ère)

Babylone (1750 – 323 av. notre ère)

Moïse

La Perse achéménide

Mycènes et les Mycéniens (1650 – 1200 av. notre ère)

La loi et le droit dans le monde grec (VII^e – VI^e s. av. notre ère)

Manger et boire ensemble dans le monde grec (de l'époque archaïque au monde hellénistique)

Lire, écrire, parler le grec, de l'époque archaïque au monde hellénistique

L'éducation en Grèce ancienne aux époques classique et hellénistique

La Sicile antique (VII^e – II^e s. av. notre ère)

Alexandrie (331 av. J.C. – 200 ap. J.C.)

L'âge du fer en France

Les Grecs en Gaule (à partir du VII^e s. av. notre ère)

La religion des Gaulois (V^e – I^{er} s. av. J.C.)
 L'archéologie funéraire : son apport à l'histoire des sociétés antiques (V^e s. av. notre ère – V^e s. de notre ère)
 La conquête de l'Italie par Rome (IV^e – III^e s. av. notre ère)
 Jugurtha
 Vercingétorix
 Jules César
 La loi à Rome, des origines à Dioclétien
 Patriciens et plébéiens dans la Rome républicaine (fin VI^e – fin IV^e s. av. J.C.)
 La bataille d'Actium (2 septembre 31 av. J.C.)
 Art et idéologie impériale sous le règne d'Auguste
 Être sénateur pendant le Haut Empire romain
 Préfets et préfetures pendant le Haut Empire romain
 Des ennemis de Rome : Vercingétorix, Arminius, Boudicca
 L'Égypte romaine (30 av. J.C. – 235 ap. J.C.)
 La succession impériale d'Auguste à Constantin
 La terre dans l'Occident romain (Italie et Afrique incluses - I^{er} – III^e s. ap. J.C.)
 Rome et la Germanie (I^{er} siècle av. J.C. – III^e s. ap. J.C.)
 Jeux et spectacles dans l'empire romain
 La famille dans l'Antiquité tardive (III^e – V^e s.)
 L'apôtre Paul
 La Bible dans l'Antiquité chrétienne
 Rome et les Chrétiens (des origines à 312)
 Dioclétien
 Constantin le Grand
 L'arianisme au IV^e s. de notre ère
 Augustin d'Hippone (354-430)
 L'empire romain et les Huns (IV^e – V^e s. de notre ère)

Histoire médiévale

La Méditerranée au VI^e s. de notre ère
 Clovis
 Isidore de Séville
 La paroisse en Gaule des origines à la fin du IX^e s.
 Famille et parenté en Occident du VI^e siècle à la fin du IX^e s.
 Les évêques mérovingiens et carolingiens jusqu'à la mort de Charles le Chauve
 Les Pippinides de Pépin I^{er} à Pépin III le Bref
 La renaissance carolingienne (VIII^e – IX^e s.)
 L'empire omayyade (660 – 750)
 Al-Andâlus sous la dynastie omayyade (711 – 1031)
 Le décor sculpté roman dans le royaume de France au XII^e s.
 Une cathédrale dans sa cité : Laon
 Être marchand en Occident (XII^e et XIII^e s.)
 Le mouvement communal en Italie aux XII^e et XIII^e s.
 La papauté sous Innocent III (1198 – 1216)
 Frédéric I de Hohenstaufen (1194 – 1250)
 Les campagnes du royaume de France au XIII^e s.
 La Hanse (XII^e – XV^e s.)
 Philippe Auguste, roi de France (1180 – 1223)

Paris au XIII^e s.
 La monarchie anglaise au XIII^e s.
 Les universités au XIII^e s.
 Maîtres et étudiants dans les universités européennes au Moyen Âge
 La cathédrale dans la ville médiévale (XII^e – XV^e s.)
 Les Juifs en Occident (du concile de Latran IV à la fin du XV^e s.)
 Boniface VIII
 La peste de 1348
 Le paysan et les malheurs des temps (XIV^e – XV^e s.)
 Les ordres mendiants dans l'Église d'Occident (de 1274 à la fin du XV^e s.)
 La prédication dans les villes médiévales (XIII^e–XV^e s.)
 La papauté d'Avignon
 Pauvres et pauvreté en Occident du XII^e au XV^e s.
 Le règne de Charles VI, roi de France
 Jeanne d'Arc
 L'État bourguignon de Philippe le Hardi à Philippe le Bon (1363 – 1467)
 Les révoltes urbaines en Occident aux XIV^e et XV^e s.
 L'hérésie dans l'Église d'Occident aux XIV^e et XV^e s.
 Jean Hus et les Hussites
 Jan Van Eyck, témoin de son temps (Vers 1385/90 – 1441)
 Livres et bibliothèque en Occident (XII^e – XV^e s.)
 Jean Fouquet
 Le royaume de France à l'avènement de Louis XI

Histoire moderne

Les Médicis dans la Péninsule italienne au XVI^e s.
 Les Portugais dans le monde au XVI^e s.
 L'Amérique espagnole au XVI^e s.
 Les femmes et le pouvoir politique en France (XVI^e – XVIII^e s.)
 Le travail des femmes dans la France de l'Ancien Régime
 Se nourrir en France du XVI^e au XVIII^e s.
 S'habiller en France du XVI^e au XVIII^e s.
 Y a-t-il une démographie d'Ancien Régime en France ?
 Amsterdam au XVII^e s.
 Pionniers et amérindiens en Amérique du Nord aux XVII^e et XVIII^e s.
 Paris et les rois de France (1600-1789)
 Les Jésuites dans le monde, du milieu du XVII^e s. aux années 1760
 Louis XIV
 Être à Versailles au XVII^e s.
 Colbert
 Vauban
 1709
 La France en 1715
 Maurice de Saxe et l'art de la guerre au début du XVIII^e s.
 Londres (1660-1800)
 Être protestant en France (1685 – 1789)
 Turgot
 Port Royal dans la France des XVII^e et XVIII^e s.
 Être au village en France au XVIII^e s.

Se loger en France au XVIII^e s.
 Les lieux de sociabilité dans la France du XVIII^e s.
 L'agriculture en France au XVIII^e s.
 Le mouvement des idées au XVIII^e s. en Europe
 Les privilégiés en France aux XVII^e et XVIII^e s.
 Vivre à Paris à la fin de l'Ancien Régime
 Être enfant à la fin de l'Ancien Régime
 La péninsule indienne au XVIII^e s.
 Thomas Jefferson
 Thomas Gainsborough (1727- – 788) et la société anglaise de son temps
 Économie et société des Antilles françaises (1713 – 1791)
 L'Espagne, entre réforme et révolution (1759 – 1808)
 Voyager en Europe au XVIII^e s.
 Jean-Honoré Fragonard (1732 – 1806) et les grands courants de la peinture en France au XVIII^e s.
 Les liens familiaux dans la France du XVIII^e s.
 Les manufactures et le monde du travail en France au XVIII^e s.
 L'abbé Henri Grégoire (1750 – 1837)
 La France et le Levant (1780 – 1802)

Histoire contemporaine

L'Église catholique en France du Concordat à la fin de la Séparation
 Les premiers socialistes en Europe (première moitié du XIX^e s.)
 L'industrie textile en France au XIX^e s.
 Le commerce extérieur de la France au XIX^e s. (vers 1815 – vers 1895)
 La politisation des campagnes en France (1830 – 1914)
 Religion et instruction, en France et en Angleterre (1800 – 1914)
 Le duc de Morny
 Alexandre II de Russie
 Émile Zola, écrivain engagé
 Pierre Larousse
 Offenbach
 Faire l'Italie, du Risorgimento à 1871
 La question irlandaise (1800 – 1965)
 Les Britanniques du Cap au Caire (1815 – 1914)
 La mafia sicilienne de l'unité italienne à l'avènement du fascisme
 Les origines de la Première guerre mondiale
 L'Autriche-Hongrie dans la première guerre mondiale
 L'art nouveau en Europe
 La Turquie de Mustapha Kemal (1923 – 1938)
 La social-démocratie en Suède des années 1930 aux années 1980
 Jean Jaurès
 Léon Blum
 Picasso, peintre engagé ?
 La question scolaire en France des années 1830 aux années 1930
 La question coloniale en France (1830 – 1931)
 Les combats féministes en France, des années 1840 aux années 1940
 La gauche en France et l'idée de la guerre, 1848-1958
 L'installation du modèle républicain en France, 1879-1914

Les paysans et la République (1848 – 1939)
Le chômage en France de 1945 à 1990
Pierre Mendès-France
Les réformes de l'Instruction publique en France de 1945 à la fin des années 1980
La révolution rurale en France de 1945 aux années 1980
La France et la Grande-Bretagne, 1840 – 1940
La Méditerranée dans les relations internationales (1869 – 1956)
Les luttes politiques en Chine (1^{er} octobre 1949 – 4 juin 1989)
La France qui vote (1848-1958)
Révoltes et contestations en France des débuts de la Seconde République à la fin de la Quatrième
La presse écrite en France des années 1880 aux années 1950
L'État en France et le progrès social (milieu XIX^e – milieu XX^e s.)
Le Président de la République en France au XX^e s. (III^e, IV^e, V^e Républiques)
La Palestine entre Juifs et Arabes (1897 – 1967)
La question paysanne en Russie/URSS d'Alexandre II à Staline
Immigrations et immigrants aux États-Unis des années 1820 aux années 1920
Martin Luther King et la question noire

Explication de documents historiques

Par Michel CASSAN et Yves MODÉLAN¹⁸

(Rappel des conditions de l'épreuve : 6h. de préparation, 25 mn. d'exposé, 20 mn. d'interrogation)

Le concours 2009 n'a pas fait apparaître de phénomènes réellement nouveaux pour cette épreuve, et beaucoup des remarques et des conseils qui vont suivre feront écho aux rapports publiés au cours des cinq dernières années, dont la lecture reste indispensable. La moyenne des notes s'avère assez nettement supérieure à celle des autres exercices oraux, avec un ensemble conséquent d'explications remarquables ou excellentes. Mais si les cas d'effondrement complet ont été rares, les carences habituelles demeurent, et sont à l'origine de la plupart des mauvaises notes.

Problèmes formels

Si les 25 minutes d'exposé ont été presque toujours respectées, certains candidats ont présenté parfois des plans totalement déséquilibrés, en résumant en deux ou trois minutes leur dernière partie, ou en bâclant, ce qui est arrivé trop souvent, une conclusion en une trentaine de secondes. D'autres ont laissé leur introduction s'allonger démesurément, en y incluant des éléments qui auraient trouvé aisément leur place dans le cours de l'explication. Aucune règle de répartition du temps entre chaque partie ne peut évidemment être proposée, tant est grande la diversité des sujets. Néanmoins l'expérience montre qu'au-delà d'un maximum de cinq à six minutes d'introduction, l'exposé est presque toujours déséquilibré. En accordant plus de sept minutes à son introduction et plus de neuf minutes à sa première partie, une candidate ayant à commenter un document d'histoire ancienne sur une affaire de tutelle à Athènes a ainsi été contrainte ensuite à survoler l'explication de passages essentiels du texte, avec une diction accélérée dont l'effet pédagogique était désastreux. Les conséquences de telles maladresses sont souvent graves, et ne peuvent être entièrement compensées par les réponses aux questions. On rappellera donc la nécessité durant les six heures de préparation de bien veiller à établir un plan équilibré, avec une introduction raisonnable, un ensemble de pages de notes à peu près égal pour chaque partie, et un total qui laisse la place à une véritable conclusion, qui ne doit pas être un simple résumé des conclusions partielles. La préparation de l'affichage du plan sur les grandes feuilles blanches fournies requiert aussi un temps, qui doit être prévu : il faut choisir des titres bien lisibles et simples, sans formules inutilement compliquées, et en évitant les titres emboîtés présentés avec points de suspension, qui souvent trahissent le propos. L'orthographe de ce plan affiché doit être contrôlée, et les usages anglo-saxons mal venus, comme *vs* (*versus*), évités. La même remarque s'applique d'ailleurs au vocabulaire employé pendant l'exposé : parler comme le fit un candidat confronté à un document d'histoire contemporaine d'un « euroscepticisme hard » opposé à un « euroscepticisme soft » a semblé traduire une pauvreté du vocabulaire historique.

Beaucoup d'explications de documents nécessitent de recourir à des cartes, croquis, généalogies sans que cela soit une règle. Les candidats doivent réfléchir au gain apporté par un tel document avant de le réaliser. Si l'intérêt d'une carte paraît assuré, les candidats peuvent recourir aux cartes murales anciennes mises à leur disposition dans la salle de préparation ou bien construire une carte. Celle-ci doit présenter un titre, être orientée,

¹⁸ Vice-présidents du jury, professeurs respectivement aux universités de Limoges et Caen

accompagnée d'une légende et être exacte (ne pas oublier les fluctuations du tracé des frontières). De même, un portrait de l'auteur d'un texte, notamment en histoire contemporaine, peut faire l'objet d'un commentaire bref et placé à bon escient dans le cours de l'explication. A ce propos, il faut rappeler que mobiliser un document iconographique sans l'enrichir d'une courte explication est d'un intérêt bien limité. Le jury invite donc les candidats à songer à ces illustrations durant la préparation, en repérant les documents qui pourraient être utiles, et à réserver un temps pour leur élaboration graphique. Un excellent commentaire d'histoire ancienne sur les actes des amphictions à Délos a ainsi été accompagné de quatre transparents construits par la candidate, proposant une carte, deux schémas et un tableau, qui démontraient à la fois une très bonne capacité d'analyse et une véritable réflexion pédagogique. A l'inverse, le commentaire d'un texte d'histoire moderne sur la situation des Pays-Bas dans les années 1570 a perdu beaucoup à ne pas être illustré d'une carte et d'une généalogie sur transparents, tout comme celui d'un autre document sur le sac de Magdebourg, pour lequel une carte était absolument nécessaire. L'explication d'un texte d'histoire médiévale relatif à la fondation de l'abbaye de la Trinité de Caen a pareillement beaucoup souffert de l'absence d'une carte localisant les lieux et les personnages, et d'un plan ou d'une photo illustrant l'édifice. Enfin, lorsqu'une carte ou un croquis ont été réalisés, le candidat doit les utiliser au cours de l'exposé et ne pas se contenter de les projeter.

Problèmes de méthode

L'obligation pour les candidats, au moins dans les trente premières minutes qui suivent le tirage du sujet, de lectures répétées et très attentives des documents, ne peut d'abord qu'être rappelée : ils ne doivent ni se précipiter aussitôt vers les bornes informatiques d'accès aux bases de données bibliographiques ni se lancer à la recherche d'ouvrages spécialisés. Les textes, plans ou images proposés doivent être d'abord méthodiquement analysés, en essayant de comprendre les raisons de leur choix et de leur éventuelle association. Il faut à cet égard insister sur l'importance du titre donné au document ou au dossier par le membre du jury qui l'a préparé : il révèle souvent la problématique attendue, ou l'orientation souhaitée pour l'explication. Trop d'exposés sont manqués par un oubli de cette règle de méthode élémentaire. En histoire ancienne, un document intitulé « Les Spartiates vus par les Athéniens du IV^e siècle » a ainsi donné lieu à une étude presque exclusivement centrée sur la société spartiate elle-même, sans tenir compte du prisme athénien, pourtant clairement souligné dans le titre. De la même manière, dans un texte d'histoire moderne intitulé « L'écho de la Saint-Barthélemy en Europe centrale », un candidat a cru bon de consacrer la moitié de son exposé à un commentaire sur l'élection du roi de Pologne, évoquée en fin de texte, en perdant complètement de vue la perspective explicitement énoncée dans le titre.

L'usage de la bibliographie doit ensuite être raisonné. Rappelons que les livres et articles cités en bibliographie doivent avoir été utilisés et qu'ils sont indiqués parce qu'ils permettent d'éclairer le sujet. Dans le cas contraire, les mentionner est inutile. Comme l'année dernière, le jury a entendu des explications manifestement faussées par l'utilisation trop précoce d'une bibliographie très spécialisée, qui permettait l'explication de détails mais ne facilitait pas la mise en valeur des grandes questions évoquées par le texte. Le recours préalable à de bons manuels de licence ou à de grands ouvrages de synthèse, pourtant placés sur les tables, aurait permis d'éviter cette dérive. L'inverse s'est cependant plus souvent produit, et n'est pas plus heureux : il est bon d'insister sur les grandes idées d'un texte, mais l'épreuve d'explication de documents comporte une part d'érudition qui est une composante essentielle de la méthode de l'historien : trop de candidats ont révélé de graves faiblesses à ce niveau. En histoire ancienne, l'explication d'un texte de Démosthène sur « les ennuis de Timothée », tout en

montrant une compréhension globale du document plutôt correcte, a été ainsi été largement ternie par une incapacité du candidat à expliquer les détails précis qu'il contenait. De la même manière, en histoire contemporaine, un bel article de Carlo Rosselli daté de 1935, et un discours de Konrad Adenauer en 1950, bien que compris sur le fond, n'ont valu qu'une note très moyenne à ceux qui les commentaient, faute d'avoir expliqué nombre d'allusions précises des textes, sur le fascisme dans un cas, sur les problèmes de la défense européenne dans l'autre.

Faut-il rappeler aussi que la totalité d'un document doit être expliquée, et que lorsque plusieurs documents sont proposés, ils doivent tous être pris en considération, et leur association justifiée ? Certains candidats ont semblé encore l'oublier. En histoire médiévale, lorsqu'un dossier de documents de l'abbaye de Montier-en-Der comporte une liste d'évêques, ou lorsqu'un extrait de l'œuvre de Richer évoque les grands acteurs de l'assassinat du duc de Normandie Guillaume Longue-Épée, ou encore, en, histoire contemporaine, lorsqu'un texte mentionne les principaux participants du congrès de La Haye en 1948, tous les noms doivent être commentés, et non seulement quelques-uns. De même, si un petit dossier d'histoire contemporaine réunit un texte de Jules Moch et une caricature britannique sur l'échec de la CED, proposer, comme ce fut le cas, une explication uniquement consacrée au texte jusqu'à la vingt-troisième minute, et un survol de la caricature en une minute, ne peut qu'être rudement sanctionné. On déplorera à ce propos que si la plupart des candidats savent éviter le piège du placage artificiel de connaissances à propos d'un texte, certains commettent encore cette faute majeure de méthode lorsqu'ils sont confrontés à un document iconographique, par exemple dans le cas d'un dossier d'histoire ancienne sur la monnaie d'Athènes.

Les introductions posent des problèmes à de nombreux candidats, notamment lorsqu'il s'agit de définir la nature du document. Il est pourtant indispensable de dire d'emblée si, par exemple, le texte proposé est une inscription (et dans ce cas, l'examineur attendra quelques constatations simples sur l'état du texte conservé et l'ampleur éventuelle des lacunes), un texte littéraire, un plaidoyer, ou un extrait de chronique ; bien souvent c'est toute l'explication qui est conditionnée par cette première analyse, qui n'est en rien purement formelle comme certains candidats semblent le penser. La nécessité de présenter l'auteur et le contexte du document est en général mieux perçue, mais le travail est parfois fait de façon tellement sommaire qu'il en est inefficace. En histoire contemporaine, l'explication d'un discours de Gustav Stresemann devant la SDN en 1929 a ainsi été faussée dès le départ, faute d'un exposé préliminaire sur l'auteur. En histoire ancienne, certains textes provenaient de cités peu connues : il fallait dès lors être capable non seulement de les situer sur une carte, mais aussi — puisque le programme portait sur l'économie et la société — de préciser quelles étaient leurs ressources, leur degré d'ouverture sur l'extérieur, leur taille et, par conséquent, leurs rapports avec leurs voisines. Telle explication de documents provenant d'une petite cité de Béotie, Chorsiai, est devenue impossible à réussir faute d'avoir fait ce travail.

Les candidats doivent enfin se souvenir que c'est le document qui commande l'explication, et qu'il ne se prête pas toujours à tous les artifices de la rhétorique universitaire. Autant il est nécessaire de construire un plan équilibré, autant sa distribution en trois parties n'est pas une règle impérative. Tous les documents ne s'y prêtent pas, et le jury a parfois déploré de voir l'unité d'un développement brisée artificiellement pour parvenir à une tripartition injustifiée. Aucun modèle n'est obligatoire en ce domaine.

Conclusion

Le jury a eu le plaisir d'entendre de solides explications. Il a aussi été surpris d'entendre quelques bévues, survenues le plus souvent au moment de l'interrogation. Elles émanent généralement de candidats qui sont trop pressés de répondre aux questions posées. Sur un plan général, le jury a écouté un grand nombre d'explications médiocres, probablement parce

que cet exercice tend à être moins pratiqué et moins approfondi dans le cursus universitaire. Bien des insuffisances proviennent certainement de la part limitée réservée à ce genre d'exercice dans la formation des étudiants, ce que les membres du jury ne savent que trop. Cependant, le jury a sanctionné les carences de connaissances trop manifestes dans les exposés. Les plus graves peut-être ont concerné les institutions, notamment en histoire ancienne et en histoire médiévale, parce que celles-ci étaient présentes directement ou en arrière-plan de nombreux textes. Un document de Raoul Glaber sur le règne de Robert le Pieux, un récit de fondation de l'abbaye de Maillezais, ont ainsi révélé des lacunes considérables sur les institutions politiques et religieuses des X^e-XI^e siècles.

Enfin, si l'expression orale est globalement d'une bonne facture, les candidats sont invités à se défaire de deux formules incorrectes et qu'ils utilisent à satiété : « basé sur » à remplacer par « fondé sur » et « suite à » à écartier au profit de « à la suite de ».

Au terme de ce rapport qui n'a d'autres ambitions que d'aider les candidats, on rappellera à nouveau une règle fondamentale de la préparation aux concours, qui doit être prise en considération bien avant l'arrivée à l'oral. Une question d'agrégation ne se prépare pas par la lecture exclusive d'ouvrages spécialisés consacrés au sujet mis au programme : elle impose d'abord, très tôt, une double mise à niveau sur la période dans laquelle s'insère ce sujet, en matière d'histoire événementielle et institutionnelle. Plus généralement, le jury ne peut que redire l'obligation d'un travail approfondi de préparation aux épreuves orales à effectuer tout au long de l'année, et pas seulement à partir de la fin des épreuves écrites. La maîtrise nécessaire des débats historiographiques, la connaissance des types de sources et de leurs auteurs, l'usage des grands instruments de travail ne peuvent, pas plus que la technique de l'exposé oral, s'acquérir en quelques semaines.

Liste des documents proposés

Histoire ancienne

- 1. La situation financière de Sparte et de ses alliés à la veille de la guerre du Péloponnèse** (Thucydide, *La guerre du Péloponnèse*, I, 80, 3-83, 3, et 141, 2-143 trad. J. de Romilly, CUF)
- 2. Un Mégarien à l'agora de Dicéopolis** (Aristophane, *Acharniens*, 719-776, 811-823)
La monnaie d'Athènes (fin V^e – début IV^e s.) (Aristophane, *Grenouilles*, 718-833 ; *Id.*, *Assemblée des femmes*, 817-833 ; Loi de Nicophon ; planche de monnaies athéniennes du temps, cf. U. Wartenberg, *After Marathon*, 54-71)
- 3. Choix de monnaies découvertes lors des fouilles de l'agora d'Athènes** (J.H. Kroll, *The Greek Coins : Athenian Bronze Coinage, 4th-1st Centuries B.C., The Athenian Agora*, vol. XXVI, Princeton, 1993, n° 8b et 8c ; n° 15b ; n° 10b et n° 10e ; n° 29c ; n° 12 ; n° 13a ; n° 160, 16p et 16i ; n° 34 et 32 ; n° 43g ; n° 44g ; n° 45b ; n° 50g ; n° 53h ; n° 59b et 57a ; n° 65a ; n° 71b et 69f ; n° 82c ; n° 99j ; n° 106f ; n° 102a et n° 103 b ; n° 866 ; n° 661 ; n° 487 ; n° 488a ; n° 462 ; n° 502a ; n° 632b ; n° 1003 ; n° 51a ; n° 643a ; n° 614a ; n° 581a ; n° 592a ; tableau récapitulatif des origines géographiques des monnaies d'époques classique et hellénistique de l'agora d'après les p. XVIII-XXV)
- 4. Une affaire de tutelle à Athènes autour de 400** (Lysias, *Contre Diogiton*, 4-29)
- 5. Éloge de l'agriculture** (Xénophon, *Économique*, V, 1-17)
- 6. La consommation du vin en Grèce ancienne** (Athénée I, 29c ; Platon, *Le Banquet*, 223b-d ; Xénophon, *Le Banquet*, II ; amphore rhodienne ; skyphos attique)

- 7. Travail des femmes et travail servile au sein de l'oïkos** (Xénophon, *Mémorables*, II,7)
- 8. L'organisation du travail artisanal** (Xénophon, *Cyropédie*, 8.2.5 ; Démosthène, *Contre Aphobos*, 1.9-10 ; extrait des comptes de l'Érechtheion 408/407 ; cratère en cloche Oxford 56, CVA 1 pl. 24.2 25.7)
- 9. Le régisseur de domaine agricole** (Xénophon, *Économique*, XII, 1-XIII, 3, trad. P. Chantraine, CUF)
- 10. Les avantages d'Athènes pour le grand commerce** (Xénophon, *Poroi*, III, trad. d'après celle de P. Chambry, GF)
- 11. Une affaire d'héritage à Athènes au début du IV^e siècle** (Isée, *Sur la succession de Dikaiogénès*, 21-46, trad. P. Roussel, CUF)
- 12. Les Spartiates vus par des Athéniens du IV^e s.** (Isocrate, *Panathénaïque*, 178-181, 211-212, 214, 259)
- 13. Apollodore et Nicostratos** (Démosthène, *Contre Nicostratos*, 4-13)
- 14. Les risques des prêts maritimes** (Démosthène, *Contre Dionysodoros*, 5-17)
- 15. Le domaine d'un riche Athénien** (Démosthène, *Contre Evergos et Mnésiboulos*, 52-66)
- 16. Les ennuis de Timothée** (Démosthène, *Contre Timothée*, 9-19, 11-24, 33)
- 17. Projets de réformes des liturgies athéniennes** (Démosthène, *Contre Leptine*, 18-29, trad. O. Navarre, CUF)
- 18. Le mesquin, le parcimonieux et le profiteur éhonté** (Théophraste, *Caractères*, 10, 22, 30)
- 19. Remarques botaniques sur les céréales et les légumineuses** (Théophraste, *Recherches sur les plantes*, VIII, 6-7, trad. S. Amigues, CUF)
- 20. L'évergétisme royal** (Aristote, *Éth. à Nic.*, 1161a 12-18 ; décrets de Delphes pour Eumène II, Pouilloux 10 et 12 ; honneurs accordés par les Déliens au roi Nabis, Bertrand *IHG* 118).
- 21. L'économie royale** (Ps-Aristote, *Économique*, II 1, 1-4 ; donation de Lysimaque, Hatzopoulos 1988, 17-18 ; fin d'une lettre d'Antiochos III aux Sardiens, Ma 2003, 321-322).
- 22. Donation de terres à la reine Laodikè, ex-épouse d'Antiochos II** (C.B. Welles, *Royal Correspondence in the Hellenistic Period*, New Haven, 1934, n° 18-20, trad. J.-M. Bertrand, *L'Hellénisme*, Paris, 1992, p. 176-178)
- 23. La Grèce à l'époque hellénistique** (Polybe, 2, 62 ; 36, 17, 5-9 ; cartes du survey d'Halieis-Hermionè, Alcock 1993, p. 42-43)
- 24. Un nouveau statut pour Héraclée du Latmos** (M. Wörle, « Inschriften von Herakleia am Latmos I : Antiochos III, Zeuxis und Herakleia », *Chiron*, 18 (1988), p. 421-476, bloc II, l. 4-bloc IV, l. 12)
- 25. Les réformes d'Agis IV** (Plutarque, *Agis*, 5-8 avec coupures)
- 26. Comptes du chantier du temple consacré à Asclépios, Épidaure** (*Nouveau choix d'inscriptions grecques*, Paris, 1971, n° 23)
- 27. Préoccupations économiques et sociales à Dodone** (É. Lhôte, *Les lamelles oraculaires de Dodone*, Genève, 2006, n° 2, 7, 8B, 14, 28, 30, 32, 33, 39, 41, 45, 47, 49, 52, 57, 74, 75, 77, 78, 80, 82, 83, 84, 88, 89, 91, 94, 95, 98, 121)
- 28. Actes des Amphictyons de Délos** (*ID 98, Nouveau Choix* p. 29-37)
- 29. Les campagnes déliennes** (doc. n° 1, compte des hiéropes de Délos pour 250 av. J.-C., *IG*, XI 2, 287A, l. 142-153 ; doc. n° 2, la ferme aux jambages de granit, *L'espace grec*, Paris, 1996, p. 63 ; doc. n° 3, photos des terrasses de culture)
- 30. Baux de Mylasa : deux exemples** (Baux de Diodotos et de Thraséas, W. Blümel, *Die Inschriften von Mylasa*, Bonn, 1987, n° 206, 207 et 212)
- 31. Contrat de location de domaines appartenant à un sanctuaire d'Arkésinè d'Amorgos** (Pouilloux, *Choix* 35 ; Chandezon 34)
- 32. Bail d'Amos** (texte et trad. A. Bresson, *Recueil des inscriptions de la Pérée rhodienne*

(*Pérée intégrée*), Bordeaux, 1991, n° 50)

33. Actes d'affranchissement par consécration en Grèce centrale (L. Darmezine, *Les affranchissements par consécration en Béotie et dans le monde grec hellénistique*, Nancy, 1999, n° 13, 16, 78, 110, 138, 145, 150)

34. Les finances publiques de Téos (doc. n° 1, L. et J. Robert, *Opera Minora Selecta*, vol. VII, Amsterdam, 1990, p. 319-332 ; doc. n° 2, C.B. Welles, *Royal Correspondance in the Hellenistic Period*, Londres, 1934, n° 3 ; trad. M. Sartre, *L'Anatolie hellénistique de l'Égée au Caucase*, Paris, 2003, p. 84-86)

35. Une cité béotienne endettée (L. Migeotte, *L'emprunt public dans les cités grecques. Recueil des documents et analyse critique*, Paris-Québec, 1984, n° 10 et 11)

36. L'évolution sociale, économique et démographique de la Béotie hellénistique (doc. n° 1, Polybe, *Histoire*, XX, 6, trad. D. Roussel, éd. La Pléiade ; doc. n° 2, Polybe, *Histoire*, XXII, 4, trad. D. Roussel, éd. La Pléiade ; doc. n° 3, Strabon, *Géographie*, IX, 2, trad. R. Baladié, CUF ; doc. n° 4, décret d'Hyettos, éd. A. Bielman, *Retour à la liberté. Libération et sauvetage des prisonniers et Grèce ancienne*, Athènes, 1994, n° 49 ; doc. n° 5, deux catalogues militaires d'Hyettos, éd. R. Étienne et D. Knoepfler, *Hyettos de Béotie et la chronologie des archontes fédéraux entre 250 et 171 avant J.-C.* [*Bulletin de correspondance hellénique*, Suppl. III], Athènes, 1976, n° 4, p. 92-95, et *IG VII*, 2824 ; doc. n° 6, évolution du nombre des conscrits à Hyettos, R. Étienne et D. Knoepfler, *Hyettos de Béotie et la chronologie des archontes fédéraux entre 250 et 171 avant J.-C.* (*Bulletin de correspondance hellénique*, Suppl. III), Athènes, 1976, p. 205 ; doc. n° 7, résultats de la prospection en Béotie sur les territoires d'Ascra, Thespiés et Haliarte. Source : R. Étienne, Chr. Müller & Fr. Prost, *Archéologie historique de la Grèce antique*, Paris, 2000, p. 320)

37. Patrimoines féminins en Grèce (doc. n° 1, acte de vente, M. Hatzopoulos, *Actes de vente d'Amphipolis*, Athènes, 1991, p. 24-28, trad. A. Bielman, *Femmes en public dans le monde hellénistique*, Paris, 2002, n° 26 ; doc. n° 2, registre de Téonos, extrait, *IG*, XII 5, 872, § 40-41, l. 103-109, trad. A. Bielman, *Femmes en public dans le monde hellénistique*, Paris, 2002, n° 22 ; doc. n° 3, emprunt de Kopai, L. Migeotte, *L'emprunt public dans les cités grecques*, Paris-Québec, 1984, n° 15 ; doc. n° 4, prêt de Nikaréta de Thespiés, L. Migeotte, *L'emprunt public dans les cités grecques*, Paris-Québec, 1984, n° 13, l. 78-122, trad. L. Migeotte)

38. Le testament d'Épicure (Diogène Laërte, *Vie, doctrines et sentences des philosophes illustres*, X, 16-21, trad. R. Genaille, GF)

39. Les conséquences du tremblement de terre de Rhodes (Polybe V, 88-90)

40. Décrets de Kymè en l'honneur d'Archippè (130-100 av. n. è.) (*SEG* 33, 1035-1041)

41. Du grain thessalien pour Rome (P. Garnsey, T. Gallant, D. Rathbone, « Thessaly and the Grain Supply of Rome During the Second Century B.C. », *Journal of Roman Studies*, 74 (1984), p. 30-44 ; trad. A. Bresson, *L'économie des cités grecques*, II, *Les espaces de l'échange*, Paris, 2008).

Histoire médiévale

1. Les élections des évêques de Lausanne (l'élection de Boson en 892, le privilège de Rodolphe I^{er}, roi de Bourgogne le 28 janvier 895 et l'élection de Libon en 927, d'après *Le cartulaire du chapitre de Notre-Dame de Lausanne*, éd. Ch. Roth, 1948, p. 48-51)

2. Le règne de Zwentibold vu par Réginon de Prüm (*Reginonis abbatibus Prumiensis Chronicon*, *MGH, Scriptores rerum Germanicarum in usum scholarum*, 50, éd. F. Kurze, Hanovre, 1890, p. 143-148)

3. Charles le Simple et la « Normandie » (Recueil des Actes de Charles III le Simple, éd. Ph. Lauer, Paris, 1940, p. 112, n° 51, trad. dans *Documents d'histoire de la Normandie*, s.d.)

de M. de Boiard, Toulouse, 1972, p. 72-73, légèrement modifiée ; Recueil des actes de Charles III le Simple, n° 92, p. 209-210)

4. Le monnayage des évêques du Puy au X^e siècle (diplôme du roi Raoul d'avril 924 dans *Recueil des actes de Robert I^{er} et de Raoul, rois de France, 922-936* éd. J. Dufour, Paris, 1978, n° 4, p. 22-25, et monnaies de l'évêque du Puy à la fin du X^e s. d'après F. Poey d'Avant, *Les monnaies féodales de France*, t. 1, Paris, 1858, n° 2224 p. 340 et planche XXXIX, n° 1 et J. Lafaurie, « Le trésor du Puy », *Revue numismatique*, 1952, p. 145-146 et planche 89)

5. Les fonctions comtales exercées par Géraud d'Aurillac († 909) d'après la Vie écrite par Odon de Cluny († 942) (éd. J.-P. Migne, *Patrologie Latine*, t. 133, § 11, col. 649-650 et § 33-34, col. 660-662 ; trad. par G. Venzac, dans *Revue de la haute-Auvergne*, 43, 1972-1973, § 17, p. 238-240 et § 39-40, p. 257-259, légèrement modifiée)

6. L'assassinat du duc de Normandie Guillaume Longue-Epée en 942, d'après Richer de Reims (*Histoire de France*, éd. R. Latouche, Paris, vol. I, 1930, p. 170-181, trad. légèrement remaniée)

7. Charte d'Adalbéron I^{er}, évêque de Metz, en faveur de l'abbaye Sainte-Glossinde (6 octobre 945) (charte conservée aux Archives départementales de Moselle, H 4058/2, Base de l'ARTEM, Nancy 2).

8. Le synode d'Ingelheim (948) : les actes du synode et la relation des Annales de Flodoard de Reims (éd. MGH, *Concilia*, VI, 1, 1987, p. 157-163 ; Ph. Lauer éd., *Annales (919-966)*, Paris, 1905, p. 109-111).

9. Diplômes ottoniens pour l'Église de Spire (DD O I 379, éd. MGH, *Diplomatum regum et imperatorum Germaniae*, t. I, p. 520 ; DD O II 94, éd. *ibid.*, t. II, p. 108-109 ; DD O III, éd. *ibid.*, t. II, p. 462-463)

10. Évêques et droits comtaux dans le royaume de Bourgogne, d'après les diplômes de Rodolphe III (éd. MGH, *Die Urkunden der Burgundische Rudolfinger*, éd. Th. Schieffer, Munich, 1977, n° 86, p. 235-237 (Sion, 999), n° 102, p. 258-260 (Lausanne, 1011), n° 115, p. 281-283 (Vienne, 1023)).

11. Les évêques de Cambrai du milieu du X^e siècle, d'après les *Gesta episcoporum cameracensium* (vers 1024-1025) (éd. MGH, *SS*, VII, 431 sq.)

12. Reims, un siège archiépiscopal convoité : un épisode de la lutte entre les archevêques Artaud et Hugues, d'après Flodoard (Flodoard, *Histoire de l'Église de Reims*, l. IV, § 30 à 33, trad. J. Lejeune, Reims, 1855, *Revue du Moyen Âge latin*, 41, 1985, p. 544-553, revue d'après l'éd. de M. Stratmann, MGH, *Scriptores*, XXXVI, Hanovre, 1998, p. 422-426).

13. La restauration de l'abbaye de Lure au X^e siècle : le récit de la vie de saint Desle (vers 990) et le diplôme d'Otton I^{er} pour Lure (6 avril 959) (éd. AA.SS., janvier, II ; MGH, *Diplomatum regum et imperatorum Germaniae*, I, n° 199, p. 279)

14. L'affrontement entre Otton II et Lothaire en 978 vu par Richer (Richer, *Histoire de France*, éd et trad. R. Latouche, Paris, 1937, p. 82-103)

15. Henri le Querelleur, duc de Bavière (955-995) (d'après le « livre de la règle », manuscrit en provenance de la communauté féminine de Niedermunster à Ratisbonne et confectionné vers 990, Staatsbibliothek Bamberg, Msc. Lit. 142, f° 4r-5v, et les annales du monastère saxon de Quedlinburg, rédigées au début du XI^e s., éd. M. Giese, *Die Annales Quedlinburgenses*, MGH, *Scriptores rerum Germanicarum in usum scholarum*, 52, Hanovre 2004, p. 470-475)

16. Moines, princes et château dans l'Aquitaine de l'an Mil (extraits de *La fondation de l'abbaye de Maillezais. Récit du moine Pierre*, éd. et trad. G. Pon et Y. Chauvin, La Roche-sur-Yon, 2001, p. 135 sq.)

17. L'épiscopat de Rothard, évêque de Cambrai (979-995), d'après les *Gesta*

episcoporum cameracensium (vers 1024-1025) (éd. MGH, SS, VII, 443 sq.)

18. Comportements politiques et religieux dans la haute aristocratie de l'Aquitaine à la fin du X^e siècle (extraits de *La fondation de l'abbaye de Maillezais. Récit du moine Pierre*, éd. et trad. G. Pon et Y. Chauvin, La Roche-sur-Yon, 2001, p. 117 sq.)

19. Un prince du XI^e siècle et ses Églises : Guillaume le Grand, duc d'Aquitaine, d'après la Chronique d'Adhémar de Chabannes (l. III, c. 56-58, trad. Y. Chauvin et G. Pon, Turnhout, 2003, p. 271 sq.)

20. Les funérailles d'Otton III et l'avènement d'Henri II (1002), d'après Thietmar de Mersebourg (MGH, *Scriptores rerum Germanicarum in usum scholarum*, n. s., 9, p. 188-194 et p. 223-224)

21. L'élection de l'archevêque Taginon de Magdebourg en 1004 et son parcours antérieur, d'après la Chronique (l. V, c. 40-44) de Thietmar de Mersebourg (1012-1018) (éd. R. Holtzmann, MGH, SS rer. Germ., 1935).

22. Le voyage et la mort en Gascogne d'Abbon, abbé de Fleury-sur-Loire, (1004) (Vie d'Abbon par Aymoin de Fleury, éd. et trad. R.-H. Bautier et G. Labory, dans *L'abbaye de Fleury en l'an mil*, Paris, 2004, p. 107-129)

23. Charte de liberté du monastère Saint-Victor de Marseille (1005) (extrait, *Cartulaire de l'abbaye Saint-Victor de Marseille*, éd. B. Guérard, Paris, 1857, n° 15, p. 18-22)

24. Sainte Foy et les chevaliers dans les Miracles de Sainte Foy, écrits par Bernard d'Angers vers 1010 (trad. d'après les *Miracula sancte Fidis*, l. I, § 5 et 6 ; reproduction du manuscrit et traduction ancienne très libre dans le *Livre des Miracles de Sainte Foy*, Les amis de la bibliothèque humaniste de Sélestat, 1994, p. 34-36)

25. Les rois de Bourgogne et le monastère de Romainmôtier (diplômes du 10 juin 888, de 998 et du 20 mars 1011, *Die Urkunden der burgundischen Rudolfinger*, éd. Th. Schieffer, MGH, 1977, n° 3, p. 95-98 , n° 83, p. 232-233 et n° 97, p. 252-253).

26. Heurs et malheurs d'un évêque d'Empire : saint Gérard de Toul (963-994), d'après sa vita (c. 16, 20, 21) par l'abbé Werry de Saint-Evre (vers 1040) (éd. Dom Calmet, *Histoire de la Lorraine*, 1^e éd., t. 1, preuves, col. 83-113 ; trad. A.-M. Gardoni, *Études toulousines*, Nancy, 1981)

27. L'Église de Reims et le comte Eudes II de Champagne (extrait du *libelli de discordia inter monachos S. Remigii et S. Nicasii Remenses* ; monnaie de Reims (denier du comte Eudes II, avant 1023) ; charte de partage des droits du chapitre cathédral et du comte de Champagne sur les habitants du Val de Rognon (1025) – *Cartulaire de l'archevêché de Reims. Vat. Reg. 1283*, f° 61-64)

28. Épisodes de l'avènement du roi de Germanie Conrad II en 1024, d'après Wipon (*Gesta Chuonradi II* (c. 3-4), éd. H. Bresslau, MGH, SS rer. Germ., 1919)

29. Henri II, roi de Germanie et empereur (1002-1024) (prologue du livre V de la chronique de Thietmar de Mersebourg, éd. F. Kurze, MGH, *Scriptores rerum Germanicarum in usum scholarum*, 54, Hanovre, 1889, p. 220; portrait dans le manuscrit de Munich, Bayerische Staatsbibliothek, Clm 4456, f° 11r. et épitaphe recopiée au f° 2v du *Codex Udalrici*, confectionné à Bamberg vers 1125, Wien, ÖNB 398).

30. Wipon : l'Allemagne à la mort d'Henri II (Wipon, *Gesta Conradi Imperatoris*, ch. I , éd. H. Bresslau, MGH, *Scriptores rerum Germanicarum in usum Scholarum*, 61, Hanovre, 1919, p. 8-13)

31. Rois, seigneurs et moines dans la première moitié du XI^e siècle. Documents de l'abbaye de Montier-en-Der (Haute-Marne) (diplôme du roi Robert le Pieux (1027) ; charte d'Etienne de Joinville (vers 1027) – Premier cartulaire de l'abbaye de Montier-en-Der, A.D. Haute-Marne, 7 H 1, f° 34-35 et 37)

32. L'évêque Hugues d'Auxerre (999-1039) (*Les Gestes des évêques d'Auxerre*, éd. et trad. sous la dir. de M. Sot, Paris, 2002, p. 244-261).

33. Le règne de Robert le Pieux vu par Raoul Glaber (*Chronique*, III, c. 2 et 9 ; trad.

E. Pognon, *L'an Mille*, Paris, 1949, p. 86-87 et 103-106)

34. Les portraits des deux premiers empereurs saliens dans les manuscrits de leur temps (Codex aureus de la cathédrale de Spire, f° 2v-3r ; péricopes de Brème, f° 3r-v°, 125r ; Évangiles de Goslar, f° 3v-4r. Tiré de P.-E. Schramm, *Die deutschen Kaiser und Könige in Bildern ihrer Zeit*, Munich, 1983)

35. Portrait d'un évêque d'Empire : Brunon, évêque de Toul (1026-1051) (*La vie du pape Léon IX (Brunon, évêque de Toul)*, éd. et trad. M. Parisse et M. Gouillet, Paris, 1997, p. 8-13, 21-35, 51-59)

36. Une abbaye de Lotharingie sous la protection du duc et de l'empereur, d'après la chronique de Saint-Mihiel, écrite par un moine de l'abbaye vers 1036-1051 (éd. A. Lesort, *Chronique et chartes de l'abbaye de Saint-Mihiel*, Paris, 1909-1912, p. 1-38 ; tradu. s.d. M. Gouillet, dans *Retour aux sources. Textes, études et documents d'histoire médiévale offerts à Michel Parisse*, Paris, 2004, p. 994-1013)

37. Charte de fondation de l'abbaye de la Trinité de Caen (18 juin 1066) (éd. L. Musset, *Les actes de Guillaume le Conquérant et de la reine Mathilde pour les abbayes caennaises*, Caen, 1967, n° 2, p. 52-57)

38. Loches, expression de la puissance comtale (Le château, construit dans le 1^{er} tiers du XI^e siècle, dans A. Renoux, « Architecture, pouvoir et représentation en milieu royal et princier dans la France du Nord aux X^e et XI^e siècles », dans *Deutsche Königspfalzen. Beiträge zu ihrer historischen und archäologischen Erforschung*, 7, *Zentren herrschaftlicher Repräsentation im hoch Mittelalter*, Göttingen, 2007, p. 61 et 65, repris de J. Mesqui, « La tour maîtresse du château de Loches », dans *Deux donjons construits autour de l'an mil en Touraine, Bulletin monumental*, fasc.1, 156, 1998, p. 65-125, et « la fondation du monastère de Loches (1007-1012) » vue par Raoul Glaber, *Histoires*, I.II, § 5 à 7, trad. de M. Arnoux, Turnhout, 1996, p. 101-107)

39. Ruines et réforme de l'évêché de Sisteron au XI^e siècle (Charte de l'évêque Géraud Chabrier (1066) – éd. N. Didier, *Les Églises de Sisteron et de Forcalquier*, Paris, 1954, trad. dans *Documents de l'histoire de la Provence*, Toulouse, 1966, p. 106-108)

40. Élection et mort d'un anti-roi, Rodolphe de Rheinfelden (1077-1080) (d'après « La guerre des Saxons » de Brunon de Mersebourg (*Brunonis de Bello Saxonico liber*, W.Wattenbach éd., *MGH SS rer. German.*, Hanovre, 1880, 91, p. 67-68), d'après la vie d'Henri IV (*Vita Heinrici IV imperatoris*, W.Wattenbach éd., *MGH SS rer. German.*, Hanovre, 1899, p. 19, l. 5-14) et d'après la chronique universelle de Frutolf (*Frutolfi chronica*, F.J. Schmale et I. Schmale-Ott, éd. et trad. en allemand, *Ausg. Quellen*, 15, p. 94, l. 9-14)

41. La Paix de Dieu des Alsaciens (éd. *MGH, Constitutiones*, t. I, 611-613)

42. Portrait du duc Guillaume de Normandie, par Guillaume de Poitiers (Guillaume de Poitiers, *Histoire de Guillaume le Conquérant*, éd. et trad. R. Foreville, Paris, 1952, p. 114-129)

43. Lettres d'Yves de Chartres relatives à la paix de Dieu et autres thèmes (lettre 28 (1094), éd. et trad. Dom J. Leclercq, Paris, 1949, p. 116 sq ; lettre 90 (vers 1100), trad. L. Merlet, Chartres, 1886, p. 186 sq.)

44. Le monde féodal et la réforme de l'Église : le concile de Poitiers (novembre 1100) (récit dit « gesta du concile de Poitiers » (v. 1103), éd. dom Bouquet, *RHGF*, t. XIV, p. 108-109)

Histoire moderne

(Les examinateurs ont assuré les traductions et procédé, si nécessaire, à une modernisation de l'orthographe et de l'expression des documents)

1. **Les réformes monastiques en 1502** (Jean d'Auton, *Chronique du règne de Louis XII*, Paris, 1891, t. 2, p. 218-228)
2. **Un pogrom à Lisbonne en 1506** (Jérôme Osorio, *Histoire du Portugal*, Paris, 1581, p. 148-150)
3. **La conversion des Morisques en 1525** (Prudencio de Sandoval, *Historia de la vida y hechos del emperador Carlos V*, éd. Carlo Secco Sarrano, Madrid, 1955, t. 2, p. 121-122)
4. **Luther et l'autorité civile au moment de la révolte des paysans (1525)** (Martin Luther, *Une missive touchant le dur livret contre les paysans* (juillet 1525), trad. fr., in *Id.*, *Œuvres*, t. IV, Genève, Labor et Fides, 1958, p. 193-197)
5. **Le choix impérial de la guerre. Lettre de Charles Quint à la reine Marie, Ratisbonne, 9 juin 1546** (*Correspondenz des Kaisers Karl V*, K. Lanz éd., Leipzig, 1844-1846, 3 vol., t. II, p. 486-489)
6. **Une analyse italienne de la rupture luthérienne** (Francesco Guicciardini, *Histoire d'Italie* (Florence, 1561), trad. fr. et éd. J.-L. Fournel et J.-C. Zancarini, Paris, Robert Laffont, 2 vol., 1996, t. II, p. 149-153)
7. **La justification de la paix de religion. Une lettre de Ferdinand d'Autriche à l'empereur Charles Quint (1555)** (lettre de Ferdinand d'Autriche à Charles Quint, Augsbourg, 24 septembre 1555, dans *Correspondenz des Kaisers Karl. V*, K. Lanz éd., Leipzig, 1844-1846, 3 vol., t. III, p. 683-686)
8. **Les justifications du duc de Guise au commencement des troubles en France. Lettre du duc de Guise au duc de Wurtemberg, du camp de Blois, 24 juillet 1562** (Baron Kervyn de Lettenhove, *Les Huguenots et les Gueux. Étude historique sur vingt-cinq années du XVI^e siècle (1560-1585)*, Bruges, 1883, t. I, p. 497-501)
9. **L'année 1562 en France** (Claude de Saintes, *Discours sur le saccagement des églises catholiques*, Paris, 1562, p. 58-63)
10. **L'établissement de la paix dans la principauté d'Orange (1563)** (« Édité de pacification donné par Guillaume IX, prince d'Orange, pour apaiser les troubles survenus dans la Principauté à cause de la religion. Donné à Bruxelles, le 26 août 1563 », dans J. Dumont éd., *Corps universel diplomatique du droit des gens*, Amsterdam-La Haye, 1726-1731, t. V-1, p. 99)
11. **Les guerres de Religion : une affaire internationale. Lettre de l'ambassadeur du roi de France en Angleterre, Bertrand de Salignac de La Mothe-Fénelon, à Charles IX (Londres, 15 juin 1569)** (*Correspondance diplomatique de Bertrand de Salignac de La Mothe Fénelon, ambassadeur de France en Angleterre de 1566 à 1575*, Paris-Londres, 1838, t. II, p. 19-24)
12. **Relation de la bataille de Lépante en 1571** (« Relazione della lotta sostenuta dai cavalieri di Santo Stefano nella battaglia di Lepanto » dans G. Guarnieri, *I cavalieri di Santo Stefano*, Pise, 1960, p. 293-295)
13. **L'écho de la Saint-Barthélemy en Europe centrale. Lettre de M. De Vulcob, ambassadeur du roi de France à la cour impériale, à Charles IX (1572)** (lettre de M. de Vulcob à Charles IX, Presbourg [= Bratislava], 26 septembre 1572, dans Marquis de Noailles, *Henri de Valois et la Pologne en 1572*, Paris, 1867, 3 vol., t. III, p. 213-215)
14. **La situation dans les Pays-Bas au début des années 1570 vue par le capitaine espagnol Don Bernardino de Mendoza** (*Commentaires de Bernardino de Mendoza sur les événements de la guerre des Pays-Bas, 1567-1577* [trad. fr., Paris, 1591 ; 1^{ère} éd. castillane, Madrid, 1592], trad. fr. Loumier, Bruxelles, 1860-1863, 2 vol., t. I, p. 242-246)
15. **Mémoire des choses passées aux Pays-Bas au début des années 1570** (*Notices concernant l'histoire de la Belgique*, éd. Gachard, t. 1, p. 190-197)
16. **Une mise en garde adressée au Roi Très-Chrétien par Artus Desiré (1574)** (Artus

Desiré, *La Singerie des huguenots, marmots et guenons de la nouvelle dérision Theodobeszienne : contenant leur arrest et sentence par jugement de raison naturelle*, Paris, Guillaume Jullien, 1574)

17. Religion et sentiment national. La naissance des Provinces Unies (1579) (« Traité d'union et d'alliance perpétuelle entre les pays, provinces, villes et membres, de Hollande, Zélande, Utrecht ..., qui depuis, à cause de ce traité, furent appelées les Provinces-Unies. Fait à Utrecht le 23 janvier 1579 », J. Dumont éd., *Corps universel diplomatique du droit des gens*, Amsterdam-La Haye, 1726-1731, t. V-1, p. 322-328)

18. Les modalités de la pacification. Les doléances de la noblesse protestante dauphinoise adressées à la reine mère (1579) (*Actes et correspondance du connétable de Lesdiguières*, éd. Douglas et Roman, Grenoble, 1878-1884, 3 vol., t. I, p. 33-36)

19. Les atrocités commises par les Gueux en 1572 décrites par Richard Verstegan (Richard Verstegan, *Le Théâtre des cruautés des hérétiques de notre temps* (1^{ère} éd. latine, 1587 ; trad. fr., 1588), éd. F. Lestringant, Paris, Chandeigne, 1995, p. 113-124)

20. La guerre de Cologne en 1583 (*Déclaration du très illustre prince Jean Casimir, comte palatin et duc de Bavière*, Paris, 1584, p. 108-112)

21. La mobilisation ligueuse évoquée dans le livre de raison d'un bourgeois parisien (1588-1589) (*Journal de François bourgeois de Paris, 23 décembre 1588-30 avril 1589*, éd. E. Saulnier, Paris, 1913, p. 11-22)

22. La défense de la foi et le devoir de vengeance. L'appel au pape lancé par la duchesse de Guise, Catherine de Clèves (1589) (lettre de Catherine de Clèves au pape Sixte Quint, Paris, 17 février 1589, dans Richard Cooper, « The Aftermath of the Blois Assassinations of 1588 : Documents in the Vatican », *French History*, t. III, n° 4, 1989, p. 404-426 (p. 422-426))

23. Des articles de Brest faits le 1^{er} juin 1595 selon l'ancien calendrier (*Istina*, 1900, t. 35, p. 43-67)

24. Les conspirations en Angleterre (*Discours véritable des deux dernières conspirations et attentats sur la personne de la reine d'Angleterre le tout par des moyens des agents d'Espagne et induction des jésuites*, Paris, 1595)

25. Les exploits de Philippe-Emmanuel de Lorraine, duc de Mercœur, au cours de la guerre de Hongrie (1601) (*La Deffaicte des Turcs par Monseigneur le duc de Mercœur, lieutenant général de l'empereur. Avec la prise d'Albe-regale ville capitale de la basse Hongrie occupée par le Turc depuis 58 ans*, A Paris, chez Rolin Thierry et Eustache Foucault, 1601)

26. La Pétition des Mille (« L'humble pétition des ministres de l'Eglise d'Angleterre désirant la réformation de certaines cérémonies et certains abus de l'Eglise », dans L. A. Sasek, *Images of English Puritanism*, 1989, p. 338-341)

27. L'interdit vénitien (*Lettre de Paul V ; Advis donné à l'Etat et république de Venise par le seigneur Antonio Quirino, gentilhomme vénitien*, s.l. 1606)

28. Les martyrs de Gorcum (Guillaume Estius, docteur en théologie de Douai, *Histoire véritable des martyrs de Gorcum en Hollande...*, qui pour la foi catholique ont été mis à mort à Brile l'an 1572, Douai, 1606, p. 217-224)

29. La Pacification de Gand (Emmanuel de Meteren, *Histoire des Pays- Bas*, La Haye, 1618, p. 125-127)

30. L'appel à l'aide de Ferdinand II aux potentats catholiques (1619) (*Le Manifeste de Ferdinand, duc de Baviere, Roy des Romains, envoyé à tous les Roys, Princes et Républiques Chrestiennes et Catholiques, pour la conservation des droits des Princes Catholiques à l'Empire ; contre les desseins des Protestans*, Paris, chez Thomas Menard, 1619)

31. Des massacres de protestants en Valteline (*Avis aux églises réformées de la religion*

touchant le pitoyable massacre fait à quatre églises réformées de Telle, Tiras, Sondro et Milendro en la Valteline au pays des Grisons par les papistes jésuitiques et suppôts de l'Antéchrist le 9 juillet 1620, Choul, 1620)

32. De nouvelles guerres de Religion ? Le siège de Montauban décrit par un occasionnel (1621) (*L'Etat du siège contre Montauban. Par l'armée royale de sa Majesté contre ceux de la rébellion. Avec les remarques des fortifications de la place et situation d'icelle et généralement ce qui s'est passé par Monsieur le duc de Mayenne, jusqu'à présent. Le tout extrait des mémoires écrits au camp royal, le 12 août 1621*, A Lyon, chez Claude Armand, 1621)

33. La chapelle d'Henriette de France à la cour à Londres (Cyprien de Gamaches, *Mémoires*, Paris, éd. 1881, p. 6-12)

34. Le siège de La Rochelle en 1627 (« Déclaration faite par le député de Buckingham devant le conseil de la ville de La Rochelle le 23 juillet 1627 », dans *Journal des choses plus mémorables qui se sont passées au siège de La Rochelle*, Paris, 1644, p. 3-8)

35. Les effets de la grâce du Très-Christien. La réduction de La Rochelle (1628) (*Declaration du Roy, sur la Reduction de la Ville de la Rochelle en son obéissance : Contenant l'Ordre et Police que sa Majesté veut y estre établie. Verifiée en Parlement le 15. Janvier mil six cens vingt neuf*, A Paris, Par A. Estienne, P. Mettayer et C. Prevost, Imprimeurs ordinaires du Roy, 1629)

36. L'Empire à feu et à sang. Les nouvelles publiées par la Gazette de Théophraste Renaudot en mai 1631 (*Recueil des Gazettes de l'année 1631*, Paris, Au Bureau d'Adresse, 1632)

37. L'Angleterre et l'Espagne au début des années 1630 (*Considérations politiques pour entreprendre la guerre contre l'Espagne, traduites de l'anglais Francis Bacon grand chancelier d'Angleterre par le sieur de Maugars, dédiées au cardinal de Richelieu*, Paris, 1634)

38. Les fondements de la « réputation » de l'Espagne analysés par Henri de Rohan (Henri de Rohan, *De l'intérêt des princes et des Etats de la chrétienté* [Paris, 1638], Discours I « De l'intérêt d'Espagne », éd. C. Lazzeri, Paris, PUF, 1995, p. 163-168)

39. La paix de Prague en 1635 (*Articles de la paix conclue le 30 mars 1635 entre Sa Majesté impériale et l'Électeur de Saxe*, s.l. s.d.)

40. Les aléas de la Réforme en Angleterre. Le regard de John Milton (1641) (*Sur la Réforme touchant la discipline de l'Église en Angleterre* [1641], dans John Milton, *Écrits politiques*, éd. M.-M. Martinet, Paris, Belin, 1993, p. 44-47)

41. La paix de Zboriv en 1649 (Pierre Chevalier, *Histoire de la guerre des cosaques contre la Pologne*, Paris, 1663, p. 60-70)

Histoire contemporaine

1. Pour ou contre Pan-Europe ? (Richard Coudenhove-Kalergi, *Pan-Europa*, Verlag édition, 1923, p. 23-24 ; Henri Hauser, « Qu'est-ce que l'Europe ? », *Le monde nouveau*, août-septembre 1926, cité par B. Bruneteau, *Histoire de l'idée européenne au premier XX^e siècle à travers les textes*, Paris, A. Colin, 2006, p. 70-71)

2. La réception de l'Allemagne à la SDN (discours prononcé le 10 septembre 1926 à Genève par Aristide Briand, *Journal officiel de la Société des Nations*, 11 septembre 1926)

3. Le discours de Gustav Stresemann devant la X^e session de l'Assemblée de la SDN, 9 septembre 1929 (*Actes de la Dixième session ordinaire de l'Assemblée*, Dixième séance plénière, 9 septembre 1929)

4. Briand, Stresemann et l'Europe (1929) (discours d'Aristide Briand devant la X^e session de l'Assemblée de la Société des Nations, Genève, salle de la Réformation, le 5 septembre

1929 ; Discours de Gustav Stresemann..., le 9 septembre 1929, extraits de « Actes de la Dixième session ordinaire de l'Assemblée. Sixième séance plénière et dixième séance plénière », dans Ch. Zorgbide, *Histoire de la construction européenne*, Paris, Puf, 1993)

5. Le discours prononcé par Aristide Briand à la troisième séance plénière de la Société des Nations, le 11 septembre 1930 (*Journal officiel de la Société des Nations*, 12 septembre 1930)

6. La patrie contre l'Europe, Raymond De Becker, avril 1931 (Papiers F. Bauthier, avril 1931, 2 pages dactylographiées)

7. Julien Benda, Discours à la nation européenne, juin-décembre 1932 (Julien Benda, *Discours à la nation européenne*, Gallimard, 1933, 2^e éd., Gallimard, 1992)

8. L'Europe unie par l'antifascisme, 17 mai 1935 (Carlo Rosselli, « Europeismo o fascismo ? », *Giustizia e Libertà*, 17 mai 1935 – traduction Eric Vial)

9. Francis Delaisi : des Deux Europes (1929) à La révolution européenne (1942) (François Delaisi, *Les deux Europes*, Paris, Payot, 1929, p. 200-203, 205, cité par B. Bruneteau, *Histoire de l'idée européenne au premier XX^e siècle à travers les textes*, Paris, A. Colin, 2006, p. 71-72, et François Delaisi, *La révolution européenne*, Les Editions de la Toison d'or, Bruxelles-Paris, 1942, p. 282-286)

10. Politique universelle ou égoïsme villageois ? Comité général d'Études de la Résistance (« La France et l'idée d'Europe », *Les Cahiers politiques*, avril 1943)

11. Déclaration des résistances européennes, 20 mai 1944 (Centre d'action pour la fédération européenne, s.d., *L'Europe de demain*, Neuchâtel, Editions de la Baconnière, 1945, p. 70-75, <http://www.ena.lu>)

12. Le Congrès de La Haye ou la voix de l'Europe (Denis de Rougemont, *L'Europe en jeu*, Neuchâtel, Editions de la Baconnière, 1948, p. 125-141)

13. L'Europe selon le pape Pie XII (Allocution de S.S. Pie XII aux congressistes de l'Union européenne des Fédéralistes, Castelgandolfo, 11 novembre 1948, dans *Fédération*, décembre 1948, n° 47, p. 2-3. <http://www.ena.lu>)

14. Le salut de l'Europe selon Henri Fresnay, 1948 (Henri Fresnay, président du Comité central de l'Union européenne des fédéralistes (UEF), répond à un questionnaire portant sur le concept européen et établi par le mensuel belge *Les cahiers socialistes*, décembre 1948, n° 22)

15. Note de Jean Monnet, 3 mai 1950 (Note de réflexion, Fondation Jean Monnet pour l'Europe, Archives Jean Monnet, fonds AMG. 1/1/5)

16. L'initiative française, 1950 (Raymond Aron, « L'initiative française », *Le Figaro*, 11 mai 1950)

17. La base d'une nouvelle stabilité européenne, 20 juin 1950 (*Luxemburger Wort*, quotidien luxembourgeois, 20 juin 1950, n° 171, p. 1)

18. Le discours de Konrad Adenauer devant le Conseil de l'Europe, Strasbourg, 10 décembre 1950 (*Conseil de l'Europe – Assemblée consultative. Compte rendu. Troisième session. 26 novembre au 11 décembre 1951*, t. VII, séances 37-41. 1951, p. 1005-1010)

19. Robert Schuman devant le Conseil de l'Europe, 10 décembre 1951 (*Conseil de l'Europe-Assemblée consultative. Compte-rendu. Troisième session, 26 novembre au 11 décembre 1951*, t. VII, séances 37-41, 1951, p. 1002-1005)

20. La situation de l'Union européenne des Fédéralistes en 1952, selon Altiero Spinelli (Altiero Spinelli, « L'Union européenne des Fédéralistes en 1952 », *La voix fédéraliste*, 1952, n° 1, p. 1-5)

21. Réflexions sur le plan Eden par Guy Mollet, 1952 (« Réflexions sur le plan Eden », dans *Notre Europe*, 1952, n° 16-17, 3^e année, p. 59-64)

22. Le temps des espoirs, 1954 (Jules Moch, *Une si longue vie*, Paris, Robert Laffont, 1976, p. 476-479, et une caricature britannique de Leslie Gilbert Illington sur l'échec de la

Communauté européenne de défense, 8 septembre 1954)

23. Note de Johan Willen Beyen à Paul-Henri Spaak et Joseph Bech, 4 avril 1955 (Archives nationales du Luxembourg, Luxembourg, Organisations internationales, Intégration européenne, Conférence de Messine, plans d'intégration, AE 7688 dans <http://www.ena.lu>)

24. Deux conceptions de l'Europe : passe d'armes entre Michel Debré et Paul-Henri Spaak à l'Assemblée commune de la CECA, 11 mai 1956 (*Débats de l'Assemblée commune de la CECA du 11 mai 1956 sur le rapport Spaak, octobre 1956*, n° 13, p. 451-459)

25. Les relations futures entre la CEE et le Royaume-Uni : un discours de Harold Macmillan, 31 juillet 1961 (*Union de l'Europe occidentale Assemblée-Commission des Affaires générales : L'année politique en Europe. Rétrospective 1961*, mai 1962, p. 45-47)

26. Traité établissant une Union d'État (projet français du 18 janvier 1962) (Archives nationales du Luxembourg, Luxembourg, Coopération politique européenne, Questions fondamentales, 2^e Conférence des chefs de gouvernement, AE 13080 dans <http://www.ena.lu>)

27. « L'Allemagne hier » selon Maurice Couve de Murville et caricature de Fritz Berendt sur le rapprochement franco-allemand (1962) (Maurice Couve de Murville, *Le monde en face*. Entretiens avec Maurice Delarue, Paris, Plon, 1989, p. 51-55)

28. « Les erreurs américaines » (Henry A. Kissinger, *Les malentendus transatlantiques*, Paris, Denoël, 1965, p. 277-282)

29. Communiqué final de la session extraordinaire du Conseil, Luxembourg, 29 janvier 1966 (*Bulletin de la Communauté économique européenne*, mars 1966, n° 3, p. 5-11)

30. L'attitude générale des Français à l'égard des efforts d'unification européenne, 1968 (*L'opinion des Français sur le Marché Commun et l'unification européenne de 1950 à 1968*, IFOP, 1968)

31. Déclaration de Harold Wilson à la Chambre des Communes sur l'adhésion du Royaume-Uni aux Communautés européennes, Londres, 2 mai 1967 et caricature de Fritz Berendt sur le refus français à l'adhésion britannique aux CE (1968) (*Notes et études documentaires : l'adhésion de la Grande-Bretagne aux Communautés européennes, la seconde candidature 1967-1969*, avril 1972, n° 3, 882-883, p. 39-40.

32. La politique européenne de l'Allemagne selon Willy Brandt, 1969 (*30 jours d'Europe*, juin 1969, n° 131, p. 9-10)

33. Déclaration de Willy Brandt, La Haye, 1^{er} décembre 1969 (*Bulletin des Communautés européennes*, février 1970, n° 2, p. 37-45)

34. La relance européenne (Paul-Henri Spaak, *Combats inachevés*, t. 2. *De l'espoir aux déceptions*, Paris, Fayard, 1969, p. 62-65)

35. Kissinger et « l'année de l'Europe », 1973 (discours à New York, 23 avril 1973, dans *Europe Documents*, 3 mai 1973, n° 734, p. 1-6)

36. Considérations d'Altiero Spinelli sur les tâches de la Commission après le sommet des 9 et 10 décembre 1974 (Archives historiques des Communautés européennes, Florence, villa II Poggiolo, dépôts, DEP. Emanuele Gazzo, EG. Les institutions et les organes communautaires, EG.BA. Commission, EG. B.A-04. Commission des Communautés européennes : présidences Ortoli, Jenkins et Thorn, EG-95)

37. Le Comité d'action pour les États-Unis d'Europe (Jean Monnet, *Mémoires*, Paris, Fayard, 1976, p. 484 et ss.)

38. Les premiers pas du nouveau Parlement européen, 1979 (Ferdinando Riccardi, dans *30 jours d'Europe*, août-septembre 1979, n° 253-254, p. 9-11)

39. L'Acte unique européen, un moment de vérité, 21 novembre 1986 (discours prononcé par Jacques Delors, président de la Commission européenne, le 21 novembre 1986 à l'occasion du dixième anniversaire de l'Institut européen de Florence dans Jacques Delors, *L'acte unique européen : un moment de vérité*, Luxembourg, Office des publications officielles des Communautés européennes, 1986, p. 24-40, <http://www.ena.lu>)

- 40. L'Espagne et l'Europe : extraits de l'intervention de Felipe Gonzales aux grandes conférences catholiques, Bruxelles, le 12 décembre 1988** (source et trad. : Services de la Communauté européenne, 1988)
- 41. Discours de Jacques Delors à Bruges, 17 octobre 1989** (*Europe documents*, 21 octobre 1989, n° 1576, p. 5-8)
- 42. François Mitterrand ouvre la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, 19 novembre 1990** (*La politique étrangère de la France*, novembre-décembre 1990, p. 36-40)
- 43. « Pièges d'une victoire » par Jean-Marie Colombani** (*Le Monde*, 22 septembre 1992)

Épreuve orale de Géographie

*Par le jury*¹⁹

Deux nouveautés, annoncées dans le rapport 2008 et dans lequel on trouvera les motifs et les fondements du changement intervenu, ont caractérisé l'épreuve orale de commentaire de documents géographiques en 2009 : la fin de la distinction antérieure entre carte topographique et dossier thématique d'une part, l'accès très limité à la documentation disponible d'autre part.

Compte tenu du nouveau libellé du programme, les dossiers consacrés à l'aménagement du territoire en France ont été scindés en deux types selon la fonction de la carte ou des cartes topographiques incluses dans le dossier. Tantôt ces cartes d'échelles variées étaient considérées comme des éléments de statut égal à celui des autres composantes du dossier (extraits d'ouvrages, d'articles de revues scientifiques ou de presse, documents produits par des administrations locales, régionales, nationales ou des entreprises privées, planches d'atlas classiques ou numériques, statistiques diverses, photographies, etc.) et le libellé du sujet ne comportait que la question à traiter ; tantôt la carte était considérée comme l'élément central du commentaire, les autres documents étant considérés comme des éléments d'appui, et le libellé du sujet mentionnait alors clairement « *sur la carte de...* ». En 2010, des cartes topographiques continueront à être proposées aux candidats selon ces deux modalités. Le jury tient à souligner son attachement à cet outil géographique fondamental. Malheureusement, les candidats ignorent parfois la technique de base de sa lecture et la richesse des analyses qu'ils pourraient en tirer.

La documentation disponible et accessible durant les six heures de préparation, dont le contenu est indiqué ci-dessous, a été choisie par les membres du jury. Les candidats, auxquels des calculatrices pouvaient être fournies sur demande, avaient en outre la possibilité d'utiliser des cartes topographiques, géologiques, de végétation, disponibles à la bibliothèque de l'Institut de Géographie en sollicitant les appariteurs. Ce faisant, le jury entendait leur éviter les pièges et les erreurs du passé, maintes fois mais en vain soulignées dans les rapports depuis des décennies, présentations tournant à la leçon générale illustrée et déconnectée du dossier fourni, paraphrase maladroite d'ouvrages ou d'articles hâtivement lus, amoncellement de lectures finissant par desservir des candidat pris par le temps.

Remarques générales

Les notes des 173 candidats auditionnés s'échelonnent de 1 à 18 et la moyenne générale des présents (6,47) est légèrement inférieure à celle de 2008 (6,53) laquelle était en recul de 1,5

¹⁹ Valérie BATAL, CPGE Lycée Lakanal, Sceaux, Alain DUBRESON, vice-président du jury, professeur, université Paris Ouest Nanterre-La Défense, Cécile GINTRAC, CPGE Lycée Joliot-Curie, Nanterre, Guillaume GIROIR, vice-président du jury, professeur, université d'Orléans, Alice ROUYER, maître de conférences, université de Toulouse-Le Mirail, Florence SMITS, professeur agrégé, Lycée Marcelin Berthelot, Saint-Maur, Sandrine VAUCELLE, maître de conférences, université de Bordeaux III, Hervé VIEILLARD-BARON, professeur, université Paris Ouest Nanterre-La Défense.

point par rapport à 2007. 72 candidats (soit 41,6%) ont obtenu une note supérieure à la moyenne générale, celle des admis atteignant 9,11. Le jury a eu le grand plaisir d'écouter quinze très bons ou excellents commentaires notés 15 et plus (dont deux 17 et deux 18). Il a également constaté que certaines recommandations formulées les années précédentes portaient leur fruit, inégalement il est vrai. Dans les meilleures présentations, les documents fournis ont été soumis à une analyse critique, évalués, relativisés, les sources ont été discutées et les composantes des dossiers ont été hiérarchisées en fonction de leur valeur par rapport à la démonstration. Des erreurs parfois contenues dans les tableaux, les graphiques, voire les cartes, ont également été relevées par des candidats, les distinctions entre produits politiques de marketing territorial et produits de nature scientifique ont été faites. Cela ne doit pas conduire les candidats à consacrer trop de temps à la présentation du dossier. La projection d'un tableau synthétique et ordonné des documents et des types de sources évite une trop longue introduction, laquelle doit être consacrée à l'énonciation de la problématique et à la justification de la démarche adoptée. Il est toujours possible ensuite de critiquer les sources au fil du commentaire, sans avoir à réduire la dernière partie à la portion congrue de la présentation, comme trop de candidats y sont contraints, ce que le jury sanctionne sévèrement.

Le maniement du Powerpoint a été amélioré. Certains candidats, qui maîtrisent la technique de l'ordinateur et les logiciels, ne se contentent plus de faire usage de la présentation proposée mais modifient celle-ci en y ajoutant des titres et des graphiques. Le jury rappelle cependant qu'il n'évalue pas les compétences informatiques et qu'une présentation techniquement brillante peut aussi être superficielle en termes de contenu géographique. Il est regrettable que certains candidats n'aient pas acquis une connaissance de base du logiciel et passent une partie de leur exposé à chercher dans la trieuse les diapositives auxquelles ils se réfèrent sans activer le mode diaporama, ni penser à déplacer les diapositives avant leur passage devant le jury. En raison des limites de place et d'équipement sur le lieu du concours, tous les dossiers ne peuvent être proposés en version Powerpoint et, pour le moment, les candidats qui tirent un sujet numérique sur clé USB (et disposent d'un ordinateur durant le temps de préparation) ont la possibilité de choisir la version papier s'ils le souhaitent. Dans la mesure où l'utilisation de Powerpoint est de plus en plus généralisée dans les collèges et les lycées et où la maîtrise de l'outil est exigée lors du stage pratique, le jury réitère sa précédente recommandation et invite les futurs candidats à s'initier au maniement de Powerpoint, simple et aujourd'hui indispensable.

Des problèmes de fond

Au-delà des moyennes des présents et des admis, la distribution des notes montre que 69 candidats (soit 39,8% du total) ont obtenu moins de 5/20, soit trois points de plus qu'en 2008. Cet accroissement de la médiocrité est grave et si les changements intervenus cette année dans l'organisation de l'épreuve ont été sélectifs, ils ont aussi été très révélateurs de problèmes fondamentaux sur lesquels le jury du concours 2009 souhaite mettre l'accent. L'agrégation est d'abord et avant tout un concours de recrutement d'enseignants du secondaire et, dans le système éducatif français, les professeurs agrégés des collèges et des lycées, enseignent l'histoire, la géographie ainsi que l'éducation civique de la 6ème à la 3ème et l'éducation civique, juridique et sociale de la seconde à la terminale.

Dans ce concours de haut niveau et qui doit le rester, le jury de géographie attend que les candidats historiens démontrent leur capacité à mobiliser leurs connaissances de base. Il attend aussi qu'ils fassent preuve d'une culture minimale exigible d'un citoyen de la République, de surcroît censé former des élèves. Or trop de candidats ne disposent ni des clés

ni des moyens intellectuels leur permettant de poser un problème géographique à partir des dossiers fournis. Beaucoup d'entre eux sont victimes des inégalités de préparation aux concours selon les universités, voire de l'absence de cette préparation, ainsi que des disparités de traitement d'une discipline par rapport à l'autre : la géographie figure peu dans les cursus d'histoire, l'inverse étant, hélas ! également vrai, et l'impression prévaut que certains candidats découvrent l'épreuve orale de géographie, voire les fondements de la discipline, la veille ou le jour du concours. Le jury attire donc l'attention des préparateurs, et plus généralement des responsables de parcours dans les universités, sur la nécessité d'assurer une formation solide dans les deux disciplines, dès les années de licence, à toutes celles et ceux qui se destinent à l'enseignement. Ce n'est pas l'année de la préparation au concours que les fondamentaux de la géographie peuvent être acquis et dans les parcours bi-disciplinaires, il est plus que temps de veiller aux équilibres respectifs, faute de quoi les candidats courront à l'échec.

Recommandations

Réussir l'épreuve orale implique que soit parfaitement connu le vocabulaire géographique de base. Qu'une carte topographique ne soit plus donnée isolément, qu'elle soit ou non l'élément central du dossier (et quelle qu'en soit la présentation, dont le Powerpoint) ne dispense pas de savoir conduire son analyse en s'appuyant sur des définitions rigoureuses. Un estuaire n'est pas un delta, un plateau n'est pas une plaine et les cours d'eau s'écoulent en direction de leur niveau de base et non l'inverse. Il en est de même en termes d'aménagement : rénovation, réhabilitation, restauration ne sont pas synonymes, un SCOT n'est pas un PLU et le remembrement n'est pas la réforme agraire. Réussir l'épreuve orale implique évidemment que les questions au programme aient été travaillées, mais aussi que les candidats mobilisent leur culture civique. On ne peut ainsi ignorer, alors que les élections européennes se sont déroulées peu de temps avant le début du concours, les enjeux de la réforme de la PAC ou le rôle des directives européennes sur les productions agricoles françaises ; il n'est pas acceptable que des candidats ignorent le fonctionnement des institutions françaises, les actuelles responsabilités des collectivités locales, la représentativité des acteurs en présence dans les conflits concernant l'aménagement.

Le jury tient également à rappeler qu'il est indispensable d'illustrer la présentation orale par un croquis de synthèse réalisé selon les règles cartographiques et que les confusions de vocabulaire technique, entre schéma et organigramme par exemple, sont sanctionnées. Trop de candidats négligent de transformer les données statistiques fournies en illustrations pédagogiques. On attend d'un futur enseignant qu'il sache au moins utiliser un tableau mural et y dessiner à main levée le profil d'un versant ou le plan simplifié d'un quartier. Par ailleurs, il est essentiel de replacer les sujets de dossier dans un contexte général et de montrer les spécificités de la question posée dans ce contexte. De même, la capacité à hiérarchiser les acteurs, les problèmes et les enjeux est indispensable pour construire une démonstration claire et convaincante, que traduit le plan. La clarté d'expression ne tient pas seulement à la prestation physique, à l'aisance, à l'assurance de la voix et du geste ainsi qu'au contrôle des réflexes auxquels appelait le rapport du concours 2008. Elle tient aussi au parti pris des candidats. Le jury rappelle que les discours passe-partout, appliqués à n'importe quel sujet, sont sanctionnés et que la phraséologie à la mode sur « les paradigmes de territorialité » masque trop souvent une ignorance totale des processus et des modalités d'aménagement, ce que les questions révèlent après les exposés. Contrairement à une idée répandue, les questions (20 minutes) ne visent pas à embarrasser ou à piéger les candidats mais à obtenir des précisions (vocabulaire, éclaircissement relatif à une description ou à une affirmation), à les

inciter à traiter de points oubliés ou à aller plus loin selon les qualités de l'exposé. Procédant à une évaluation collective, le jury a parfaitement conscience de l'état de fatigue et de tension, parfois d'épuisement, qui prévaut après six heures de préparation et 25 minutes d'exposé et il en tient compte dans la note finale.

Liste des sujets

Nourrir les hommes

Le soja dans la mondialisation (Powerpoint). Nourrir les hommes en Afrique subsaharienne. L'Égypte : le défi alimentaire. Andros, un confiturier et ses territoires. Le paysage laitier français. Géographie des produits surgelés. Les agrocarburants, source de difficultés alimentaires ? Le roquefort dans la mondialisation. Alimentation et risques sanitaires (sous-nutrition exclue). La filière crevette dans le monde. Les eaux embouteillées. World Food : mythe ou réalité ? Bananes et bananes plantains. Sardines et anchois dans le Golfe du Lion. Agriculture et alimentation « bio » en France. L'Andalousie potager de l'Europe (Powerpoint). Nourrir les villes ivoiriennes. Terroirs et territoires truffiers. Céréales et mondialisation. Aspects et conséquences des révolutions vertes, l'exemple de l'Inde. Nourrir les hommes dans les cinq républiques ex-soviétiques de l'Asie Centrale. Riz et mondialisation. Les fruits : un marché mondialisé. Les dynamiques d'un espace agro-exportateur, la Pampa argentine. L'enjeu céréalier dans les pays du Sud de la Méditerranée. Nourrir les hommes dans le Grand Nord. Emmental et Gruyère. Les crises alimentaires en Éthiopie. Le retour de la faim ? Nourrir les Malgaches. La crise alimentaire de 2005 au Niger. Nourrir les Japonais : quels défis ? Se nourrir à New York : enjeux géographiques. Les légumes en France (Powerpoint). Le sucre dans le monde. Huîtres et moules du Bassin d'Arcachon. La France fromagère. La fraise en France (Powerpoint). Nourrir plus d'un milliard d'Indiens. Nourrir les Sénégalais (Powerpoint). Les OGM : étude géographique. Le café dans la mondialisation. Vergers de pêches et abricots. Les huîtres dans le monde et en France : de la production à la consommation. Le Brésil, ferme du monde ? Pêche et aquaculture norvégiennes. La filière gras et ses territoires. Cacao et chocolat. Nourrir le monde ? : l'agriculture étatsunienne. Facteurs et conséquences de l'insécurité alimentaire en Afrique subsaharienne. Nourrir les hommes dans les îles des Caraïbes

France : aménager les territoires

L'aménagement du territoire sur la carte top. 25 du Mont Saint-Michel. Aménager le delta du Rhône (Powerpoint). Le bouclage à l'ouest de la Francilienne. Le projet ITER à Cadarache. Aménager et développer le potentiel touristique de la France. L'aménagement numérique du territoire : haut débit et très haut débit en France (Powerpoint). La reconquête du centre ville de Roubaix. Le port, l'industrie et la ville : géographie des aménagements sur les cartes de Dunkerque, 1/25000 et 1/50000. L'équipement commercial en Essonne. Construire, peupler et réaménager un quartier sensible, l'exemple de la ZAC la Noé à Chanteloup (Yvelines). Les coulées vertes en Ile-de-France. La ville nouvelle de Marne-la-Vallée sur la carte de Marne-la-

Vallée 1/25000. La région « Centre » : une région cohérente ? Les « écoquartiers » en France. Le grand projet Lyon-Confluence. (A)ménager l'après-AZF à Toulouse. Aménager et protéger : le PNR du Luberon sur les cartes de Cavaillon et Reillanne au 1/50000. L'autoroute A 86. L'aménagement de l'Île Seguin (Boulogne-Billancourt). Saint-Quentin-en-Yvelines : une ville nouvelle réussie ? Les pôles de compétitivité en France. « Nîmes métropole » sur les cartes au 1/25000 de Nîmes et de Vergèze (Powerpoint). Aménager Brest et sa rade. Aménagements et mutations d'un espace agricole : le Comtat Venaissin. Atouts et contraintes dans l'aménagement d'une métropole régionale, l'exemple de Nancy (sur la carte au 1/25000 de Nancy-Toul). Sport et aménagement en France. Le quartier de la Défense. L'aménagement d'une banlieue sur la carte de Dammartin-en-Goëlle, 1/50000. Aménager la montagne sur la carte top. 25 Néouvielle. Aménagement et reconversion des bassins miniers. Risques d'inondation et aménagement dans l'agglomération niçoise. Caen : ville(s) et transports collectifs (Powerpoint et carte au 1/25000 de Caen Ouistreham). Le Nord « Martinique », étude géographique d'un diagnostic territorial (Powerpoint et Le Laurentin top. 25). Les transports collectifs transfrontaliers de voyageurs en Lorraine. Urbanisation et aménagements récents de l'agglomération de Bourges. Le tramway à Nice. Aménager l'agglomération montpelliéraine sur la carte de Montpellier au 1/25000. Le grand projet Euroméditerranée. Aménager le pays de Lorient. Aménager les voies navigables en France. L'aménagement d'une ville nouvelle : Saint-Quentin-en-Yvelines. La protection du littoral en France (Powerpoint). L'aménagement du territoire minier : Beuvrages. Diffusion urbaine et redéploiement des activités dans une capitale régionale de taille moyenne : l'exemple de Limoges. La plaine Saint-Denis : un territoire en chantier pour une nouvelle urbanité. Aménager la montagne à des fins touristiques. Marseille et ses ports. Le parc naturel régional de Brière. La « Mecanic Vallée ». Quatre décennies d'aménagement de l'agglomération clermontoise sur les cartes de Clermont-Ferrand au 1/50000 (1966) et au 1/25000 (1982 et 2006). Aménagements et risques en milieu urbain en France. L'autoroute A19. Aménager un département rural : le Cantal (Powerpoint). Tours : une métropole jardin ? Le tramway à Orléans. Les aménagements hydroélectriques en France. Aménagements et recompositions des bocages. Aménagement et environnement sur le littoral charentais (Powerpoint). Le Projet Ivry-Confluences. L'aménagement d'un littoral sur la carte top. 25 de Sète-Cap d'Agde. L'aménagement du Nord Cotentin sur les cartes top. 25 de Cherbourg et Les Pieux. Les parcs de loisirs et l'aménagement en France. Sarcelles : la naissance d'une banlieue. Les pays dans l'aménagement régional en France : l'exemple du Val d'Adour. Les lignes à grande vitesse (Powerpoint). Les PNRU : le cas de Bourges. TER en régions : quels enjeux ? Un SAGE en amont du Tarn. Aménager et gérer les forêts domaniales. L'aire urbaine d'Avallon. Nouveaux projets pour l'agglomération bordelaise. Aménager un territoire ultra-marin : la Martinique. L'aménagement du littoral languedocien. Le marais poitevin. L'aménagement de la métropole lilloise et ses conséquences. La rade de Toulon. L'aménagement du littoral guyanais de Cayenne à Kourou. Aménagement et gestion de l'eau à la Réunion. Ville et handicaps : quels enjeux d'aménagement ? Aménagements et reconversions sur la carte de Lons au 1/25000. Le Morbihan : étude géographique d'un diagnostic territorial (Powerpoint et carte au 1/100000 de Lorient-Vannes). Aménagement et transports collectifs en région Centre. Les transports urbains, les nouveaux enjeux (Powerpoint). Aménagement et tourisme sur la carte de l'Île de Ré 1/25000. La Guyane : une région française de haute technologie et de mal développement sur carte top. 25 de Cayenne. L'Île de Nantes. Aménagement du littoral aquitain et sports de glisse. L'aménagement d'un archipel ultra-marin : la Guadeloupe. Aménager un versant dans les Alpes : l'exemple du mont Granier sur la carte top. 25 du massif de la Chartreuse. Opération Grand Site et label Grand Site : protection et mise en valeur des grands sites touristiques français (Powerpoint). Aménager la montagne sur la carte de Saint-Gervais Mont Blanc. Aménagement, risque et protection en montagne sur la carte de la Haute Tinée top 25.

Aménagement et développement durable à Colmar. Terroir et vignoble : l'exemple de la Côte d'Or. L'opération Paris Rive gauche. L'autoroute Lyon-Bordeaux. Aménagement du littoral et arrière-pays sur la carte de Bastia au 1/25000. La LGV PACA : les enjeux d'un tracé. Les bassins de vie de la vallée de l'Armançon. Aménager «Le Mans métropole». L'aménagement de la vallée du Rhône entre Lyon et la mer. Aménager les périphéries touristiques sur la carte de Toulouse Ouest (Powerpoint). La forêt en France : entre protection et vulnérabilité. L'étang de Berre. Les aménagements en vallée d'Aspe sur la carte top. 25 d'Oloron. L'avenir de la forêt des Landes. Aménager une commune varoise : le Plan de la Tour. Les « pays » en France. Quels territoires pour la France de demain ? Aménager la desserte aéroportuaire en France (Powerpoint). Les friches militaires. L'opération Berges du Rhône. Aménagement d'un espace transfrontalier : Mulhouse-Bâle sur les cartes 1/25000 de Mulhouse et Huningue-Bâle. Aménager les portes de Paris : Porte de Vanves, Porte des Lilas. Aménager le Grand Dijon. Les enjeux géographiques d'une construction territoriale : le SCOT de Grasse-Cannes. Le « Cluster Glisse ». Les Combrailles, un « pays » et ses aménagements. L'aménagement touristique du littoral sur les cartes top. 25 de La Baule et Ile d'Yeu. Réaménager les Halles de Paris. Formes d'urbanisation, types de mixité et aménagement de l'espace sur la carte Evry-Melun top. 25. La liaison ferroviaire CEVA (Cornavin-Eaux Vives-Annemasse)

Ouvrages en accès libre dans la salle de préparation

DICTIONNAIRES ET ENCYCLOPÉDIES

Petit Larousse illustré

Robert des noms communs

Robert des noms propres

Dictionnaire de la Géographie (P. George)

Les mots de la Géographie (R. Brunet, R. Ferras, H. Théry, RECLUS)

Dictionnaire de géographie et de l'espace des sociétés (J. Lévy, M. Lussault)

De la géopolitique aux paysages (Y. Lacoste)

Encyclopédie Larousse

Encyclopédie Universalis (18 volumes)

Géographie Universelle (Belin/Reclus, 10 volumes)

ATLAS GÉNÉRAUX

Atlas Bordas

Grand Atlas Universalis

Atlas du 21^e siècle

ANNUAIRES

L'état du monde 2008

L'état de la Planète 2008

Statesman's Yearbook 2007

Annuaire des statistiques des Nations Unies, volume 48

Images économiques du monde 2007

Ramsès 2006

Cyclope 2006
Dossier des Images économiques du monde (SEDES)

FRANCE

Atlas et géographie de la France moderne (coll. L. Papy, Flammarion, 16 volumes)
Agriculture. Nouveaux défis, Paris, INSEE, 2008
Annuaire statistique de la France, Paris, INSEE, 2008
Collection « *Découvrir la France* » (R. Brunet, Larousse)
Charrié J.-P., *Les activités industrielles en France*, Paris, Masson
Estienne P., *Les régions françaises*, Paris, A. Colin, 2 t.
Fabries-Verfaillie M. et al., *La France des villes* Paris, Bréal
Gamblin P., *La France dans ses régions*, Paris, SEDES, 2 t.
Gay J.-Chr., *L'Outre-mer français. Un espace singulier*, Paris, Belin
Gillardot P. et al *La géographie de la France en dissertations corrigées*, Paris, Ellipses
Guy C., *Aménager les territoires*, Rennes, PUR
L'économie française (INSEE)
L'état de la France, CREDOC, La Découverte , 2008
L'industrie dans ses régions 1994/95 (INSEE)
L'industrie dans ses régions 2003/2004 (Ministère de l'Industrie)
La France, les 22 régions (coll., A. Colin)
Limouzin P., *La France et ses régions*, Paris, A. Colin
Noin D., *Le nouvel espace français*, Paris, PUF
Piercy P., *La France, le fait régional*, Paris, Hachette
Portrait de la France (INSEE)
Smits F., *Géographie de la France*, Paris, Hatier
Tableau de l'économie française, Paris, INSEE, 2008
Taulelle F., Alvergne C., *Du local à l'Europe. Les nouvelles politiques d'aménagement du territoire*, Paris, PUF
Yves J., Vannier M., *La France. Aménager les territoires*, Paris A. Colin

Annuaire

Annuaire rétrospectif de la France 1949–1998
Annuaire statistique de la France 2005
Tableaux de l'économie française 2005–2006
Données sociales 2004–2005

Atlas généraux

Atlas de la France et ses régions
Atlas des villes de France
Atlas de France
Atlas du littoral de France
Atlas des paysages ruraux de la France
Atlas de l'aménagement du territoire
Atlas des villes de France
Atlas des Franciliens
Atlas des Parisiens

Atlas régionaux

Aquitaine
Bassin Parisien
Bretagne
Centre
Champagne-Ardenne
Est
Franche-Comté
Languedoc-Roussillon
Limousin
Midi-Pyrénées
Nord
Nord-Pas-de-Calais
Normandie
Paris et sa région
Pays de la Loire
Picardie
Provence-Alpes-Côte d'Azur
Région parisienne
Rhône-Alpes

Collectivités d'Outre-mer

Guyane
Martinique
Guadeloupe
Nouvelle-Calédonie
La Réunion

NOURRIR LES HOMMES

Atlas de l'alimentation dans le monde, Paris, Autrement
Brunel S., *Famine et politique*, Paris, Presses de Sciences Po.
Calvez E., *L'économie laitière dans le monde. Approche géographique*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes
Charvet J.-P., (dir.), *Produire pour nourrir les Hommes*, Paris, SEDES
Charvet J.-P., *L'agriculture dans le monde. Mieux nourrir la planète*, Paris, Larousse, Petite encyclopédie (2^e éd.)
Charvet J.-P., *Nourrir les Hommes au 21^{ème} siècle*, Paris, SEDES
Dufumier M., *Agricultures et paysanneries des Tiers mondes*, Paris, Karthala
Fumey G., *Géopolitique de l'alimentation*, Paris, Editions Sciences Humaines
Griffon M., *Nourrir la planète*, Paris, Odile Jacob
Landy F., *Un milliard à nourrir. Grain, territoires et politiques en Inde*, Paris, Belin
Le Caro Y., Madeline P., Pierre G., *Agriculteurs et territoires, entre productivisme et exigences territoriales*, Rennes, PUR
Loyat J., Petit Y., *La politique agricole commune. Une politique en mutation*, Paris, La Documentation française
Parmentier B., *Nourrir l'humanité. Les grands problèmes de l'agriculture mondiale au 21^e siècle*, Paris, La Découverte

Ravnigan F., *La faim, pourquoi ?* Paris, La Découverte (2^e éd.)

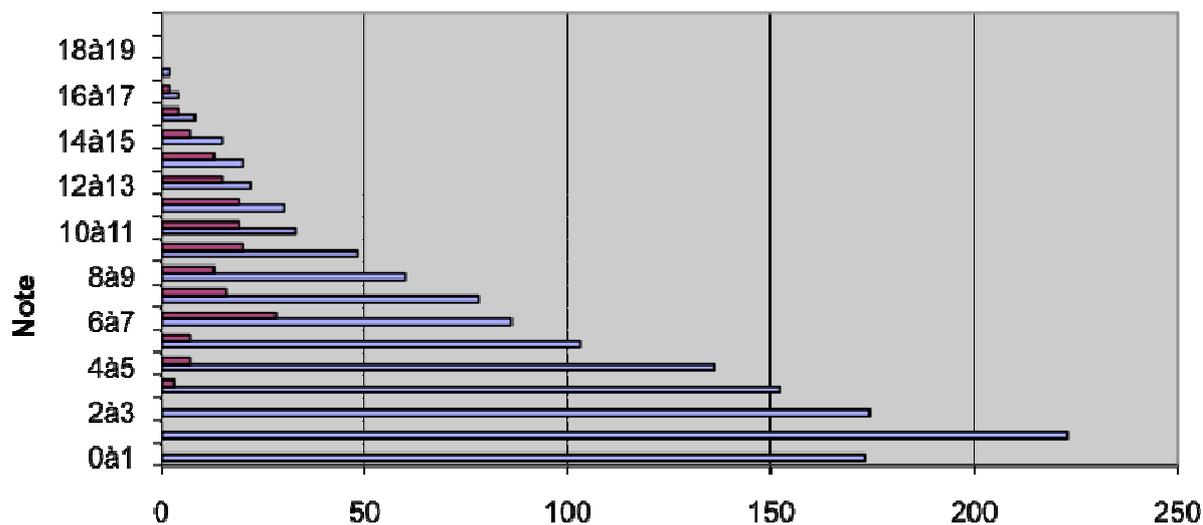
Troube C., *Les nouvelles famines. Des catastrophes pas si naturelles*, Paris, Autrement

STATISTIQUES DU CONCOURS

Synthèse statistique de l'agrégation externe d'histoire 2009								
	%		%	%				
Inscrits	2309	100,00						
Présents	1406	60,89						
Non éliminés	1234	53,44	100,00					
Admissibles	173	7,49	14,02	100,00				
Admis	84	3,64	6,81	48,55				
Moyenne des candidats non éliminés (/80)	19,75							
Barre d'admissibilité (/80)	33,50							
Moyenne des candidats admissibles (/80)	40,74							
Barre d'admission (/20)	8,55							
Moyenne des candidats admis (/20)	10,36							
	Inscrits	%	Présents	%	Admissibles	%	Admis	%
Hommes	1168	50,58	701	49,86	88	50,87	46	54,8
Femmes	1141	49,42	705	50,14	85	49,13	38	45,2
Total	2309	100	1406	100	173	100	84	100
Epreuves d'admissibilité								
	D1	D2	CT	Géo				
Présents	1367	1313	1262	1282				
Copies blanches	36	13	13	0				
	D1	D2	CT	G				
Moyenne des présents	4,34	5,11	4,56	5,16				
Moyenne des admissibles	10,22	10,29	9,55	10,36				
Moyenne des admis	11,11	10,71	10,3	11,02				
Epreuves d'admission								
Admissibles	173							
Admissibles non éliminés	173							
Admis	84							
Moyenne des candidats non éliminés	Oral	7,6			Ecrit & Oral	8,6		
Moyenne des candidats admis	Oral	10,05			Ecrit & Oral	10,34		
Notes d'oral (sur 20)								
	Leçon	Doc.	Géo.					
Moyenne des présents	7,34	8,98	6,47					
Moyenne des admis	9,86	11,18	9,11					

Répartition des notes d'écrit

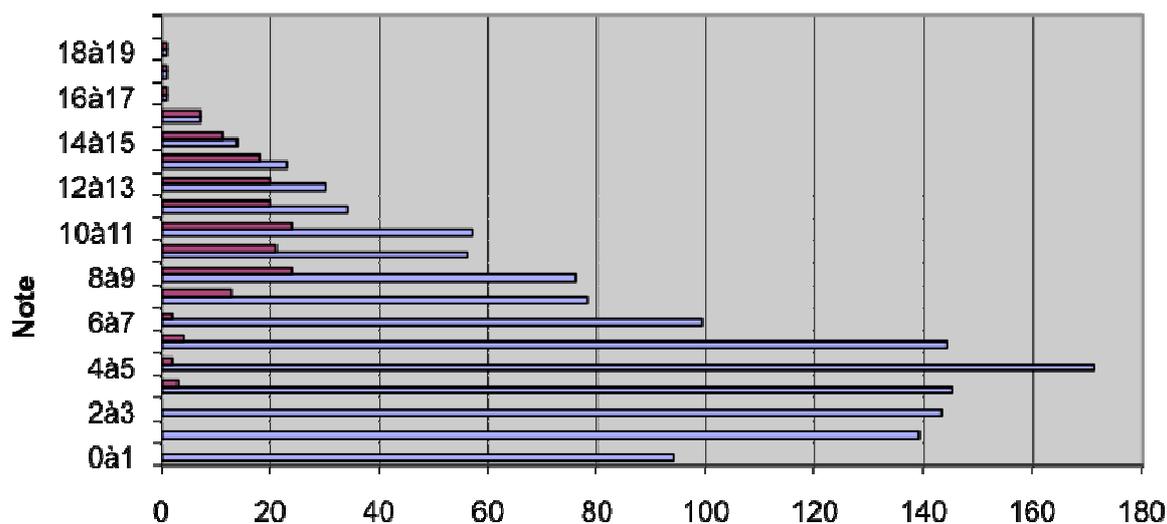
Histoire ancienne



	0 à 1	1 à 2	2 à 3	3 à 4	4 à 5	5 à 6	6 à 7	7 à 8	8 à 9	9 à 10	10 à 11	11 à 12	12 à 13	13 à 14	14 à 15	15 à 16	16 à 17	17 à 18	18 à 19	19 à 20
D1 admissibles	0	0	0	3	7	7	28	16	13	20	19	15	13	7	4	2	0	0		
D1 présents	173	223	174	152	135	103	88	78	60	48	33	30	22	20	15	8	4	2	0	0

Nombre de candidats

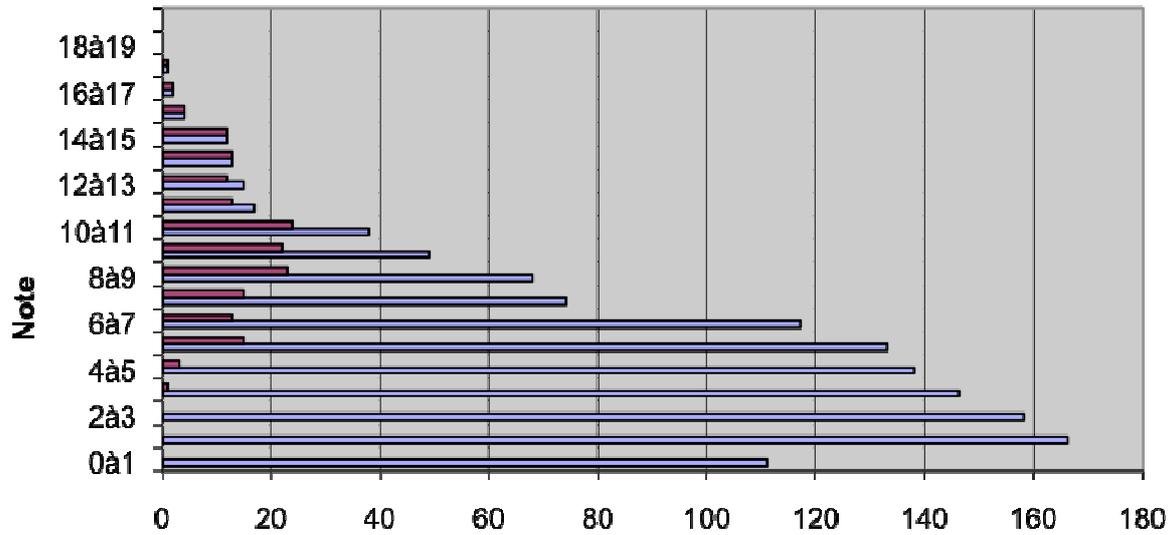
Histoire moderne



	0 à 1	1 à 2	2 à 3	3 à 4	4 à 5	5 à 6	6 à 7	7 à 8	8 à 9	9 à 10	10 à 11	11 à 12	12 à 13	13 à 14	14 à 15	15 à 16	16 à 17	17 à 18	18 à 19	19 à 20
D2 admissibles	0	0	0	3	2	4	2	13	24	21	24	20	20	18	11	7	1	1	1	0
D2 présents	94	139	143	145	171	144	99	78	76	55	57	34	30	23	14	7	1	1	1	0

Nombre de candidats

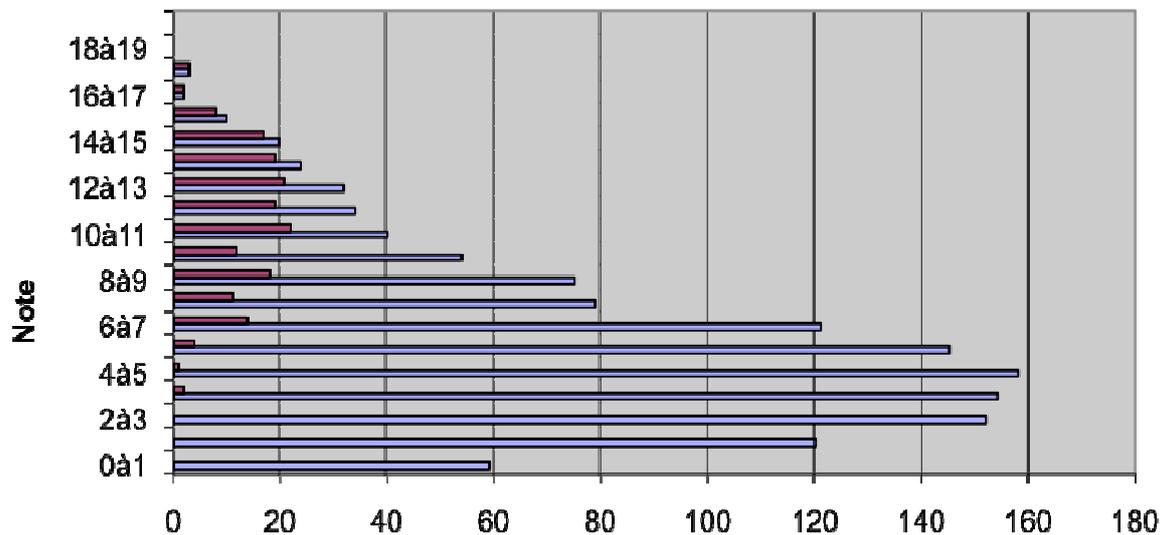
Histoire du Moyen Âge CT



	0à1	1à2	2à3	3à4	4à5	5à6	6à7	7à8	8à9	9à10	10à11	11à12	12à13	13à14	14à15	15à16	16à17	17à18	18à19	19à20
CT admissibles	0	0	0	1	3	15	13	15	23	22	24	13	12	13	12	4	2	1	0	0
CT présents	111	166	158	146	138	133	117	74	68	49	38	17	15	13	12	4	2	1	0	0

Nombre de candidats

Géographie

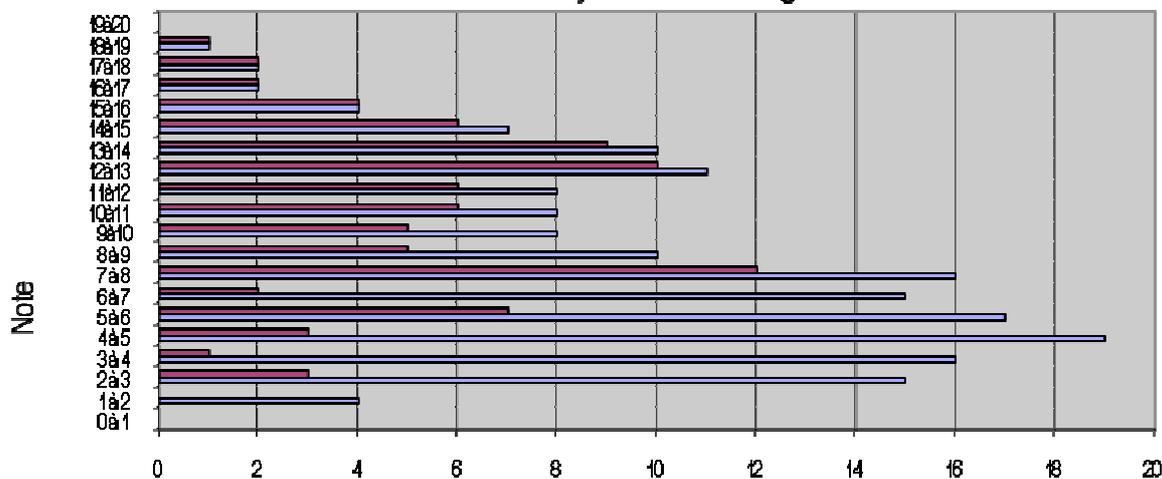


	0à1	1à2	2à3	3à4	4à5	5à6	6à7	7à8	8à9	9à10	10à11	11à12	12à13	13à14	14à15	15à16	16à17	17à18	18à19	19à20
Géo admissibles	0	0	0	2	1	4	14	11	18	12	22	19	21	19	17	8	2	3	0	0
Géo présents	59	120	152	154	158	145	121	79	75	54	40	34	32	24	20	10	2	3	0	0

Nombre de candidats

Répartition des notes d'oral

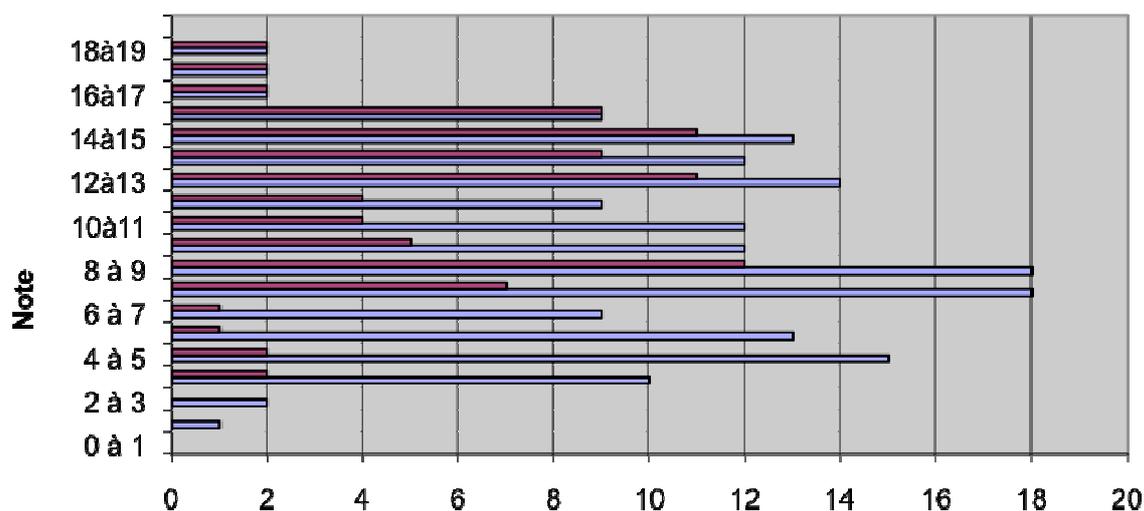
Leçon d'histoire générale



	0 à 1	1 à 2	2 à 3	3 à 4	4 à 5	5 à 6	6 à 7	7 à 8	8 à 9	9 à 10	10 à 11	11 à 12	12 à 13	13 à 14	14 à 15	15 à 16	16 à 17	17 à 18	18 à 19	19 à 20
HGadmis	0	0	3	1	3	7	2	12	5	5	6	6	10	9	6	4	2	2	1	0
HGadmissibles	0	4	15	16	19	17	15	16	10	8	8	8	11	10	7	4	2	2	1	0

Nombre de candidats

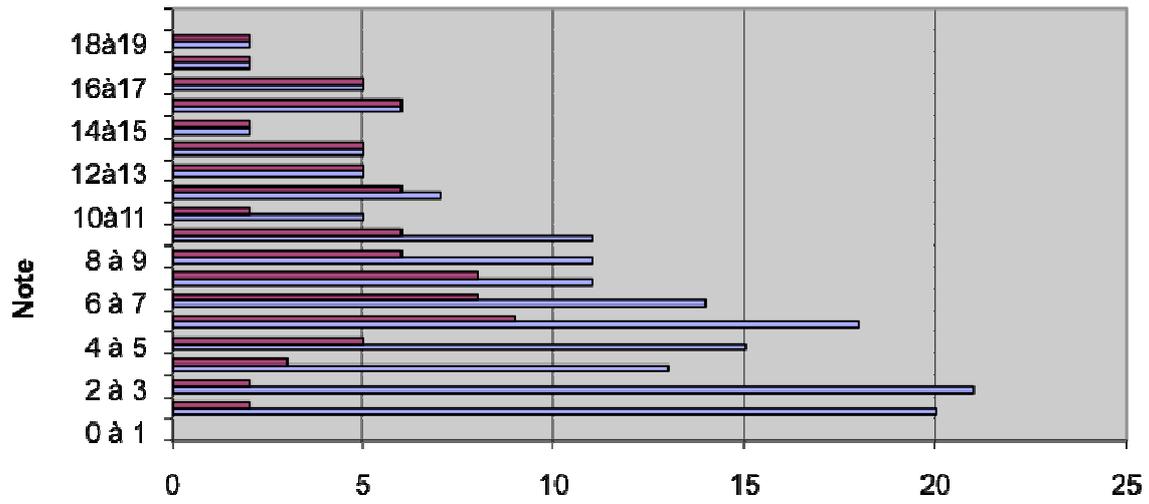
Document d'histoire



	0 à 1	1 à 2	2 à 3	3 à 4	4 à 5	5 à 6	6 à 7	7 à 8	8 à 9	9 à 10	10 à 11	11 à 12	12 à 13	13 à 14	14 à 15	15 à 16	16 à 17	17 à 18	18 à 19	19 à 20
H admis	0	0	0	2	2	1	1	7	12	5	4	4	11	9	11	9	2	2	2	0
H admissibles	0	1	2	10	15	13	9	18	18	12	12	9	14	12	13	9	2	2	2	0

Nombre de candidats

Oral de géographie



	0 à 1	1 à 2	2 à 3	3 à 4	4 à 5	5 à 6	6 à 7	7 à 8	8 à 9	9 à 10	10 à 11	11 à 12	12 à 13	13 à 14	14 à 15	15 à 16	16 à 17	17 à 18	18 à 19	19 à 20
G admis	0	2	2	3	5	9	8	8	6	6	2	6	5	5	2	6	5	2	2	0
G admissibles	0	20	21	13	15	18	14	11	11	11	5	7	5	5	2	6	5	2	2	0

Nombre de candidats

Répartition par académies

Académie	Inscrits	% inscrits	Présents	% présents	Admissibles	% admissibles	Admis	% admis
Paris Créteil Versailles	771	33,39	509	36,20	106	61,27	58	69,05
Lyon	146	6,32	100	7,11	14	8,09	10	11,90
Rennes	124	5,37	74	5,26	7	4,05	2	2,38
Lille	123	5,33	79	5,62	5	2,89	3	3,57
Bordeaux	121	5,24	85	6,05	1	0,58	0	0,00
Aix-Marseille	106	4,59	73	5,19	9	5,20	2	2,38
Toulouse	101	4,37	57	4,05	1	0,58	0	0,00
Grenoble	84	3,64	53	3,77	3	1,73	1	1,19
Nancy-Metz	84	3,64	43	3,06	2	1,16	1	1,19
Montpellier	74	3,20	40	2,84	2	1,16	0	0,00
Strasbourg	70	3,03	41	2,92	3	1,73	2	2,38
Nantes	65	2,82	37	2,63	3	1,73	1	1,19
Orléans-Tours	56	2,43	29	2,06	2	1,16	0	0,00
Rouen	44	1,91	20	1,42	1	0,58	0	0,00
Nice	44	1,91	19	1,35	2	1,16	0	0,00
Caen	43	1,86	24	1,71	0	0,00	0	0,00
Poitiers	38	1,65	20	1,42	0	0,00	0	0,00
Amiens	35	1,52	14	1,00	0	0,00	0	0,00
Clermont-Ferrand	30	1,30	15	1,07	3	1,73	1	1,19
Dijon	30	1,30	17	1,21	4	2,31	2	2,38
Reims	29	1,26	15	1,07	1	0,58	0	0,00
Besançon	25	1,08	16	1,14	3	1,73	1	1,19
Limoges	25	1,08	11	0,78	1	0,58	0	0,00
Réunion	13	0,56	7	0,50	0	0,00	0	0,00
Martinique	8	0,35	2	0,14	0	0,00	0	0,00
Guadeloupe	7	0,30	2	0,14	0	0,00	0	0,00
Corse	5	0,22	0	0,00	0	0,00	0	0,00
Guyane	2	0,09	1	0,07	0	0,00	0	0,00
Polynésie	1	0,04	0	0,00	0	0,00	0	0,00
Total	2309	100,00	1406	100,00	173	100,00	84	100,00